

CIH-2
Classification internationale du fonctionnement et de
l'incapacité
Version provisoire Bêta-2
Version complète
Juillet 1999

Groupe de l'évaluation, de la classification et de l'épidémiologie
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

Ce document est une ébauche de traduction française de la Classification internationale du fonctionnement et de l'incapacité, Organisation mondiale de la Santé, Genève 1999. Cette traduction a été réalisée pour le compte de l'Organisation mondiale de la Santé à l'intention des centres d'expérimentation canadiens.

Les services de traduction ont été fournis par :

Institut canadien d'information sur la santé (Marie Pratte)

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie avec l'autorisation de l'ICIS (au Canada) ou de l'OMS (à l'extérieur du Canada), à condition que ce soit à des fins non commerciales.

L'ICIS conserve les droits de distribution de la traduction française canadienne pour la période des essais Bêta-2. Copyright 1999 par l'Organisation mondiale de la Santé.

Institut canadien d'information sur la santé
377, rue Dalhousie
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
Canada
K1N 9N8

Téléphone : (613) 241-7860
Télécopieur : (613) 241-8120

AVERTISSEMENT

Ce document est destiné à servir à des expérimentations. La classification fait actuellement l'objet d'expérimentations systématiques et elle pourra donner lieu à des consultations subséquentes. La version finale devrait être publiée en 2001.

Prière de noter que le titre de la classification a été modifié, le titre original

CIH : Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages

ayant été remplacé par

CIH-2 : Classification internationale du fonctionnement et de l'incapacité.

Ces changements sont expliqués plus en détail dans l'Introduction. Veuillez nous faire part de vos commentaires et suggestions sur tout aspect de la version provisoire Bêta-2. Cette version provisoire est à l'adresse suivante sur l'Internet : <http://www.who.ch/icdh/>.

Tous droits réservés © Organisation mondiale de la Santé, 1999

Cette publication ne peut, en tout ou en partie, être reproduite, versée dans un système de documentation ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation expresse de l'OMS. L'autorisation de produire des éditions spéciales (en braille ou sous forme d'enregistrement sonore) ou d'accéder à de telles éditions sera accordée et soutenue.

Nous vous incitons à faire traduire ce document et à expérimenter. Il existe pour cela des lignes directrices spéciales et du matériel à l'appui. Toute demande d'autorisation visant la traduction de la classification et la participation aux expérimentations doit être présentée par écrit à :

D^r T. Bedirhan Üstün
Organisation mondiale de la Santé
Groupe de l'évaluation, de la classification et de l'épidémiologie
CH-211 Genève 27
Suisse
Courrier électronique : ustunt@who.ch

La référence exacte de ce document est :

CIH-2 : Classification internationale du fonctionnement et de l'incapacité, version provisoire Bêta-2, version complète. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1999.

Table des matières

A. INTRODUCTION	4
1. Renseignements généraux	5
2. Buts de la CIHI-2	7
3. Particularités de la CIH-2	9
4. Définitions des dimensions	12
5. Modèle de fonctionnement et d'incapacité	20
6. Utilisation de la CIH-2	24
B. NIVEAU DE CLASSIFICATION À UN CHIFFRE	28
C. NIVEAU DE CLASSIFICATION À DEUX CHIFFRES	33
D. CLASSIFICATION DÉTAILLÉE AVEC DÉFINITIONS	41
Fonctions corporelles	42
Structure corporelle	87
Activités	104
Participation	149
Facteurs environnementaux	172
E. APPENDICES	194
Appendice 1 : Sommaire du processus de révision	195
Appendice 2 : Nouvelles caractéristiques ajoutées dans la version provisoire Bêta-2 de la CIH-2 ...	198
Appendice 3 : Questions taxonomiques et terminologiques	199
Appendice 4 : La CIH-2 et les personnes avec des incapacités	202
Appendice 5 : Exemples de cas	203
Appendice 6 : Orientations futures	205
Appendice 7 : Remerciements	207

CIH-2 Version provisoire Bêta-2

A. Introduction

A. INTRODUCTION

1. Renseignements généraux

Ce volume renferme la CIH-2 : *Classification internationale du fonctionnement et de l'incapacité*.¹ La CIH-2² groupe systématiquement les états fonctionnels associés aux problèmes de santé (p. ex., maladie, trouble, blessure ou traumatisme ou d'autres états liés à la santé). La classification CIH-2 a pour objectif global de fournir un langage et un cadre de référence uniformisés pour la description du fonctionnement humain et de l'incapacité comme étant des éléments importants de la santé. Elle vise toute perturbation issue d'« états fonctionnels » associés à des problèmes de santé, au niveau du corps, de la personne et de la société. « Fonctionnement » et « incapacité » sont des termes génériques qui recouvrent trois dimensions : (1) les fonctions et les structures corporelles; (2) les activités au niveau de l'individu; et (3) la participation à la vie sociale.³

La CIH-2 appartient à la « famille » des classifications de l'Organisation mondiale de la Santé qui s'appliquent à divers aspects de la santé. La famille des classifications internationales de l'OMS offre le langage pour coder un vaste éventail d'information sur la santé (c.-à-d. le diagnostic, le fonctionnement et l'incapacité, les raisons de consultation) et elle emploie un langage commun uniformisé qui facilite les communications sur les questions de santé et de soins de santé entre différentes disciplines et sciences partout dans le monde.

Dans les classifications internationales de l'OMS, les problèmes de santé sont surtout classés dans la CIM-10 (Classification internationale des maladies, dixième révision)⁴ qui constitue un cadre de référence étiologique. Le fonctionnement et l'incapacité associés aux problèmes de santé sont classés dans la CIH-2. La CIM-10 et la CIH-2 sont donc complémentaires⁵ et les utilisateurs sont encouragés à utiliser ces deux éléments de la famille des classifications de l'OMS conjointement, s'il y a lieu. La CIM-10 fournit un « diagnostic », et cette information est enrichie par les données que fournit la CIH-2 sur le fonctionnement d'un individu au niveau du corps, de la personne elle-

¹ Il s'agit d'une version révisée de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH), qui a initialement été publiée en 1980 par l'Organisation mondiale de la Santé pour servir à titre expérimental. Cette version provisoire Bêta-2 fera l'objet d'expérimentations systématiques et de consultations complémentaires jusqu'en 2001, et la version finale sera établie à la lumière des résultats des expérimentations.

² Partout dans ce document, le sigle CIH est utilisé pour des raisons historiques.

³ Ces dimensions de l'expérience reliée à la santé remplacent des termes utilisés antérieurement—« déficience », « incapacité » et « handicap »—et leur définition sont élargies pour y inclure des expériences positives. Les nouveaux termes sont définis de façon plus précise dans l'Introduction et ils sont détaillés dans la classification elle-même. Il importe de signaler que ces « termes » sont employés dans un sens bien précis qui peut différer de leur sens usuel.

⁴ Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième révision, volumes 1-3, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1992-1994.

⁵ Il importe également de reconnaître les chevauchements entre la CIM-10 et la CIH-2. Les deux sont fondées sur les systèmes de l'organisme. Les déficiences se rapportent aux structures et fonctions du corps, qui font habituellement partie du « processus morbide » et sont donc également utilisées dans la CIM-10. Néanmoins, la CIM-10 se sert des déficiences (en tant que signes et symptômes) comme parties de l'ensemble qui forme une « maladie » ou les utilise parfois comme des raisons d'avoir recours aux services de santé, alors que la CIH-2 les perçoit comme des problèmes des fonctions du corps associées aux problèmes de santé.

même et de la société.⁶ Ensemble, l'information sur le diagnostic, ajoutée au fonctionnement, donne un aperçu plus global et plus révélateur qui décrit l'état de santé d'une personne, qui pourrait être utilisé aux fins de prise de décisions.

⁶ Deux personnes atteintes de la même maladie peuvent avoir des états fonctionnels différents, et deux personnes avec le même état fonctionnel ne sont pas nécessairement atteintes de la même maladie. Par conséquent, l'utilisation mixte améliore la qualité des données. La CIH ne doit pas être substituée aux méthodes habituelles de diagnostic dans le contexte médical. Dans les autres contextes, elle peut être utilisée seule.

2. Buts de la CIH-2

La CIH-2 est une classification multifonctionnelle conçue pour être utilisée dans différents disciplines et secteurs. Ses buts spécifiques peuvent être résumés ainsi :

- constituer une base scientifique pour comprendre et étudier les états fonctionnels associés aux problèmes de santé;⁷
- créer un langage commun pour décrire les états fonctionnels associés aux problèmes de santé, en vue d'améliorer la communication entre les professionnels de la santé, d'autres secteurs et les personnes ayant des incapacités;
- permettre la comparaison de données entre les pays, les disciplines de santé, les services et les époques;
- offrir une codification organisée pour les systèmes d'information sur la santé.

Ces buts sont reliés entre eux, étant donné qu'il faut, compte tenu de la raison d'être et des applications de la CIH-2, construire un système valable et significatif qui pourra être employé par différents utilisateurs pour élaborer des politiques de santé, apprécier la qualité et évaluer les résultats dans différentes cultures.

2.1 Applications de la CIH

Depuis sa publication en 1980, la CIH a été utilisée à différentes fins, par exemple :

- comme outil statistique—pour la collecte et la saisie de données (p. ex. dans des études et enquêtes sur des populations ou dans des systèmes d'information de gestion);
- comme outil de recherche—pour mesurer les résultats, la qualité de vie ou les facteurs environnementaux;
- comme outil clinique—pour l'évaluation des besoins, le choix de traitements convenant à des problèmes de santé donnés, l'évaluation professionnelle, la réadaptation et l'évaluation des résultats;
- comme outil de politique sociale—pour la planification de la sécurité sociale, les systèmes d'indemnisation, la conception et la mise en oeuvre de politiques;
- comme outil d'éducation—pour la conception de programmes et pour accroître la sensibilisation et entreprendre l'action dans le domaine des politiques sociales.

Bien que la CIH-2 soit fondamentalement une classification reliée à la santé, elle est également employée dans d'autres secteurs comme ceux de l'assurance, de la sécurité sociale, du travail, de

⁷ « Maladie » et « incapacité » sont des concepts distincts qui peuvent être analysés séparément. La maladie (p. ex. la rougeole, qui est associée à un agent étiologique et à une pathogenèse spécifiques) est un concept, et l'incapacité—dans le sens de la CIH-2—en est un autre (p. ex. une éruption cutanée, une limitation des activités de la vie quotidienne ou une personne qui n'a pas le droit de fréquenter l'école de manière à empêcher la contagion). Il n'existe pas toujours de lien prévisible entre les concepts de maladie et d'incapacité puisque chaque concept a des caractéristiques différentes.

l'éducation, de l'économique, des politiques sociales et de la législation en général. Ainsi, elle a été acceptée comme étant l'une des classifications sociales des Nations Unies et elle englobe les *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*.⁸ À ce titre, la CIH-2 constitue un instrument adéquat pour la mise en oeuvre des mandats relatifs aux droits de l'homme à l'échelle internationale de même que de la législation nationale.

La CIH est employée par un grand nombre d'utilisateurs pour diverses applications, comme la sécurité sociale, l'évaluation de la gestion intégrée des soins de santé et les enquêtes sur des populations aux niveaux local, national et international. Elle constitue un cadre conceptuel pour l'information relative aux soins de santé personnels, et notamment à la prévention et à la promotion de la santé ainsi qu'à l'amélioration de la participation grâce à l'élimination ou à l'atténuation des obstacles sociétaux et à la promotion de la mise en place d'appuis et de facilitateurs sociaux. Elle est aussi utile pour l'étude des systèmes de santé, sous l'angle de l'évaluation et sous celui de la formulation de politiques.

⁸ Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 48^e session, le 20 décembre 1993 (résolution 48/96), New York, Département de l'information des Nations Unies.

3. Particularités de la CIH-2

Pour toute classification, il faut préciser clairement ce qui est classifié : l'univers de la classification, son étendue, l'unité de classification, ainsi que l'organisation de ces éléments et la façon dont ils sont reliés entre eux. Les sections suivantes expliquent les particularités de base de la CIH-2.

3.1 Univers de la CIH-2

La CIH-2 a pour univers tous les aspects du fonctionnement humain et de l'incapacité. Il s'agit des états fonctionnels associés aux problèmes de santé. La CIH-2 n'englobe pas les états fonctionnels non reliés à la santé, tels que ceux causés par des facteurs socioéconomiques indépendants des problèmes de santé. Par exemple, la participation d'une personne peut être restreinte en raison de sa race, de son sexe, de sa religion ou d'autres catégories socioéconomiques, mais il ne s'agit pas de restrictions de la participation associées à la santé telles que classifiées dans la CIH-2.

On croit souvent à tort que la CIH-2 ne concerne que les personnes ayant des incapacités; en fait, elle concerne tout le monde. Les états fonctionnels associés à tous les problèmes de santé au niveau du corps, de l'individu ou de la société, peuvent être décrits à l'aide de la CIH-2. Autrement dit, les applications de la CIH-2 sont universelles.⁹

3.2 Étendue de la CIH-2

La CIH-2 fournit une description des situations en ce qui concerne le fonctionnement humain et l'incapacité et sert de cadre pour organiser cette information. Elle constitue une structure qui permet de présenter cette information d'une façon utile, indépendante et facilement accessible.

La CIH-2 organise l'information en fonction de trois dimensions : (1) au niveau du corps, (2) au niveau de l'individu et (3) au niveau de la société. Ces dimensions ont pour nom Fonctions et structures corporelles (B), Activités (A) et Participation (P). Ces dimensions renferment divers domaines de fonctions et de structures corporelles, de performance des activités et d'implication dans les situations de la vie. Brièvement, ces dimensions couvrent les champs suivants :

La dimension corps est composée de deux classifications, l'une pour les fonctions des systèmes corporels et l'autre pour la structure corporelle. Les chapitres des deux classifications sont organisés en fonction des systèmes corporels.

La dimension activités couvre la gamme complète des activités exécutées par un individu. Les chapitres sont consacrés aux différentes activités, des plus simples aux plus complexes.

La dimension participation classifie les domaines de la vie auxquels un individu participe, a accès et dans lesquels il rencontre des occasions ou des obstacles sociétaux. L'organisation des domaines va des sphères simples aux sphères complexes.

⁹ Bickenbach JE, Chatterji S, Badley EM, Ustun TB (1999) Models of disablement, universalism and the ICIDH, *Social Science and Medicine*, 48:1173-1187.

Une liste de facteurs environnementaux constitue une partie de la classification. Les facteurs environnementaux ont un impact sur les trois dimensions et sont organisés selon l'environnement le plus immédiat d'un individu à l'environnement général.

Le terme « dimension » fait référence aux niveaux de fonctionnement, alors que le terme « domaines » indique les catégories dans chaque dimension. Les dimensions de la CIH-2 sont considérées comme ayant deux pôles : à un bout, elles peuvent être utilisées pour indiquer les problèmes (p. ex., déficience, limitation de l'activité ou restriction de la participation); à l'autre bout, elles peuvent indiquer les aspects non problématiques (c.-à-d. neutres ou positifs) des états fonctionnels. « Fonctionnement » est employé comme terme générique pour les aspects positifs ou neutres des dimensions au niveau du corps, de l'individu et de la société. « Incapacité » est employé comme terme générique pour les problèmes à l'intérieur de ces dimensions.

Les dimensions sont des classifications distinctes mais parallèles; ainsi, les dimensions B, A et P peuvent être utilisées seules ou être combinées pour en arriver à une évaluation plus globale. Il peut souvent sembler raisonnable de conclure qu'une ou plusieurs déficiences entraînent une limitation de l'activité ou qu'une ou plusieurs limitations de l'activité entraînent une restriction de la participation. Cependant, il importe de réunir les données séparément pour ces différentes dimensions et, par la suite, d'explorer les associations et les liens de causalité entre elles.

Le fonctionnement et l'incapacité sont considérés comme une interaction dynamique¹⁰ entre problèmes de santé et facteurs contextuels. Les facteurs contextuels incluent à la fois les facteurs personnels et les facteurs environnementaux. La CIH-2 comprend un schéma exhaustif de facteurs environnementaux en tant qu'« élément » essentiel de la classification. En tant qu'élément, ces facteurs interagissent au niveau des trois dimensions. Bien que les facteurs personnels soient aussi impliqués, ils ne sont pas classifiés dans la CIH-2 en raison des grandes variations sociales et culturelles qui y sont associées.

¹⁰ Cette interaction peut être perçue comme un processus ou un résultat, selon l'utilisateur.

3.3 Unité de classification

La CIH-2 classe le fonctionnement et l'incapacité du point de vue des circonstances de la vie d'un individu. L'unité de classification est donc le « domaine » de fonctionnement (la sphère où le fonctionnement ou l'incapacité se produit). Il importe donc de signaler que, dans la CIH-2, les unités de classification ne sont pas les personnes, c'est-à-dire que la CIH-2 ne classe pas les personnes.

3.4 Présentation de la CIH-2

Les trois dimensions et les facteurs environnementaux dans la CIH-2 sont présentés en deux versions afin de répondre aux besoins des divers utilisateurs pour des niveaux de détail différents.

La première version est une *version courte (concise)* qui présente deux niveaux de catégories pour chaque dimension ou élément. La seconde version est une *version longue (détaillée)* qui fournit tous les niveaux de classification et qui tient compte de 9 999 catégories par élément. Les catégories de la version longue peuvent être agrégées à la version courte lorsque l'information sommaire est requise.

4. Définitions des dimensions

DANS LE CONTEXTE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ :

Fonctions corporelles désigne les fonctions physiologiques ou psychologiques des systèmes corporels.

Structures corporelles désigne les parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composantes.

Déficiences désigne des problèmes dans la fonction ou la structure corporelle tels qu'un écart ou une perte importante.

Activité désigne l'exécution d'une tâche ou d'une action par un individu.

Limitations d'activité désigne les difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'exécution d'activités.

Participation désigne l'implication d'un individu dans des situations de la vie par rapport aux problèmes de santé, aux fonctions et à la structure corporelles, aux activités et aux facteurs contextuels.

Restrictions de la participation désigne les problèmes qu'un individu peut éprouver dans la nature ou la portée de l'implication dans des situations de la vie.

Le tableau 1 donne un aperçu général de ces concepts, explicités en termes opérationnels à la section 5.1. Comme le tableau l'indique :

- La CIH-2 comporte trois dimensions : Fonctions et structure corporelles, Activité et Participation.
- Les Facteurs contextuels sont un élément intégral de la classification et se composent des facteurs environnementaux et des facteurs personnels.
- Chaque dimension ou élément peut être exprimé selon les aspects positifs et négatifs.

Chaque dimension identifie des domaines qui sont des « catégories » de la classification. Le fonctionnement et l'incapacité sont par la suite enregistrés en utilisant des qualificateurs, qui sont des codes numériques. Le premier qualificateur pour chaque dimension et élément est un qualificateur uniforme qui précise la portée ou l'ampleur du fonctionnement ou de l'incapacité dans cette catégorie.

Le deuxième qualificateur est spécifique à la dimension et est expliqué dans les sections appropriées de chaque dimension.

Tableau 1. Aperçu des éléments de la CIH-2

	Fonctions et structures corporelles	Acitivités	Participation	Facteurs contextuels¹¹
Niveau de fonctionnement	Corps (parties du corps)	Individu (personne dans son ensemble)	Société (situations de la vie)	Facteurs environnementaux (influence extérieure sur le fonctionnement) + Facteurs personnels (influence intérieure sur le fonctionnement)
Caractéristiques	Fonction corporelle Structure corporelle	Exécution des acitivités d'un individu	Implication dans les situations de la vie	Particularités du monde physique, social et attitudinal + Attributs de la personne
Aspect positif (Fonctionnement)	Intégrité fonctionnelle et structurale	Activité	Participation	Facilitateurs
Aspect négatif (Incapacité)	Déficiance	Limitation de l'activité	Restriction de la participation	Obstacles
Qualificateurs : <i>Premier qualificateur</i>	<i>Qualificateur uniforme : portée ou ampleur</i>			
<i>Deuxième qualificateur</i>	Site	Aide	Satisfaction subjective (en cours d'élaboration)	(en cours d'élaboration)

¹¹ Les facteurs contextuels sont un élément essentiel de la classification et interagissent avec les trois dimensions.

4.1 Fonctions et structure corporelles et déficiences

Définitions : **Fonctions corporelles** désigne les fonctions physiologiques ou psychologiques des systèmes corporels.

Structures corporelles désigne les parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composantes.

Déficiences désigne des problèmes dans la fonction ou la structure corporelle tels qu'un écart ou une perte importante.

- (1) Les fonctions corporelles et les structures corporelles sont classifiées dans deux sections différentes. Ces deux classifications sont conçues pour être parallèles. Par exemple, les fonctions corporelles incluent les sens humains de base tels que les « fonctions visuelles » et leurs corrélats structuraux existent sous la forme « oeil et structures connexes ».
- (2) Le terme « corps » désigne l'ensemble de l'organisme humain et il englobe donc le cerveau et ses fonctions, soit l'esprit. Par conséquent, les fonctions mentales (ou psychologiques) sont subsumées sous fonctions corporelles.
- (3) Les fonctions et la structure corporelle sont classifiées selon les systèmes corporels; par conséquent, les structures corporelles ne sont pas considérées comme des organes.¹²
- (4) Une déficience de structure peut consister en une anomalie, malformation, perte ou autre écart important dans les structures corporelles. Les déficiences ont été conceptualisées à la lumière des connaissances biologiques qui existent au niveau tissulaire ou cellulaire, ou au niveau subcellulaire ou moléculaire. Toutefois, pour des raisons pratiques, ces niveaux ne sont pas énumérés.¹³ Les fondements biologiques des déficiences ont guidé la classification, et il demeure possible d'étendre celle-ci au niveau cellulaire ou moléculaire. Il convient de signaler aux utilisateurs du milieu médical que les déficiences ne sont pas analogues à la pathologie sous-jacente, mais qu'elles sont plutôt les manifestations de cette pathologie.
- (5) Une déficience représente un écart par rapport à certaines normes généralement acceptées de l'état biomédical du corps et de ses fonctions. La définition de ses composantes est réalisée principalement par des personnes compétentes pour juger le fonctionnement physique et mental par rapport à des normes généralement reconnues.
- (6) Une déficience peut être temporaire ou permanente; progressive, régressive ou statique; intermittente ou continue. L'écart par rapport à la norme peut être grand ou petit, et il peut fluctuer avec le temps. Ces caractéristiques sont reprises dans les descriptions plus détaillées, principalement dans les codes, au moyen de qualificateurs après le point décimal.

¹² Dans la version de 1980 de la CIH, on mentionnait l'organe comme niveau de référence, mais la définition d'« organe » n'est pas claire. Les yeux et les oreilles sont traditionnellement considérés comme des organes, mais il est difficile de déterminer et de définir les limites des extrémités et des organes internes. La CIH-2 substitue à l'approche de l'« organe », qui suppose l'existence d'une entité ou unité à l'intérieur du corps, celle de la structure corporelle.

¹³ Une déficience doit pouvoir être décelée ou observée par d'autres ou par la personne elle-même, soit par observation directe ou par déduction à partir d'une observation.

- (7) La déficience ne dépend pas de l'étiologie ni de la façon dont l'état se développe; par exemple, la perte de la vue ou d'un membre peut découler d'une anomalie génétique ou d'une blessure. La présence d'une déficience implique nécessairement une cause; toutefois, la cause peut ne pas être suffisante pour expliquer la déficience qui en résulte. De même, lorsqu'il y a une déficience, il y a un dysfonctionnement dans les fonctions corporelles, mais cela peut être lié à diverses maladies, troubles ou états physiologiques.
- (8) La déficience fait partie d'un problème de santé, mais elle n'indique pas nécessairement qu'il y a présence d'une maladie ou que l'individu doit être considéré comme malade.
- (9) Les déficiences couvrent un champ plus vaste que les troubles ou les maladies; par exemple, la perte d'une jambe est une déficience de la structure corporelle mais pas un trouble ou une maladie.
- (10) Les déficiences peuvent engendrer d'autres déficiences.
- (11) Certaines catégories des fonctions et de la structure corporelles et les catégories de la CIM-10 semblent se chevaucher, particulièrement en ce qui a trait aux symptômes et aux signes. Cependant, ces deux classifications visent des buts différents. La CIM-10 classe les symptômes dans un chapitre spécial pour permettre de documenter la morbidité ou l'utilisation des services, alors que la CIH-2 les présente comme faisant partie des fonctions corporelles. Celles-ci peuvent être utilisées pour la prévention ou l'identification des besoins des patients. Plus important encore, dans la CIH-2, la classification des fonctions et de la structure corporelles est conçue pour être utilisée avec les catégories d'activité et de participation.
- (12) Les déficiences sont classées par catégories, à l'aide de critères d'identification définis (p. ex., comme étant présentes ou absentes selon un niveau de seuil). Ces critères sont les mêmes pour les fonctions et la structure. Ils sont : (a) perte ou manque; (b) réduction; (c) addition ou excès; et (d) écart. Lorsqu'une déficience est jugée présente, elle est classée en fonction de sa gravité au moyen du qualificateur uniforme.

4.2 *Activité et limitations d'activité*

Définition : **Activité** désigne l'exécution d'une tâche ou d'une action par un individu.

Limitations d'activité désigne les difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'exécution d'activités.

- (1) La dimension de l'activité (A) a trait aux activités d'un individu associées à tous les aspects de la vie humaine, c'est-à-dire que les activités représentent l'utilisation intégrée des fonctions corporelles, souvent d'une manière réfléchie, telles qu'exécutées dans les tâches de la vie par l'individu. Bref, l'activité représente ce que l'individu fait.
- (2) La dimension A fournit le profil du fonctionnement d'un individu sous forme d'activités, qu'elles soient simples ou complexes (p. ex., marcher, se procurer des aliments ou exécuter des tâches multiples).
- (3) La classification A est une liste neutre d'activités. Elle peut être utilisée pour identifier des « limitations d'activité » (antérieurement « incapacités » dans la CIH de 1980) au moyen de qualificatifs. L'activité est limitée lorsque l'individu, dans le contexte d'un problème de santé, éprouve soit des difficultés à exécuter une activité de la façon attendue ou ne peut pas l'exécuter du tout. La classification de l'activité peut aussi être utilisée pour enregistrer une performance positive ou neutre, comme par exemple dans les évaluations de la performance.
- (4) La dimension A a trait à la « performance » comme telle d'un individu; elle ne sert pas à désigner une aptitude, un potentiel, une capacité ni à indiquer ce qu'une personne pourrait faire. La performance signifie l'exécution d'une tâche ou d'une activité. Une importante caractéristique du code d'activité est l'observation de la limitation réelle de la performance. L'activité implique la performance d'actions et de tâches qui sont déclarables et observables, soit directement ou indirectement.
- (5) Les activités peuvent présenter des difficultés lorsque survient une altération qualitative ou quantitative de la façon dont elles sont exercées. Les limitations d'activité sont évaluées par rapport à une norme généralement acceptée, en fonction des attentes culturelles et sociales.
- (6) L'emploi d'aides techniques ou d'aide personnelle n'élimine pas la déficience mais il peut faire disparaître des limitations d'activité dans des domaines précis, alors que, sans ces aides, l'activité de l'individu serait limitée. De plus, un individu avec une déficience qui affecte les activités normales (p. ex., manger) peut exécuter l'activité requise d'une autre façon (p. ex., au moyen de l'alimentation par sonde). L'emploi des premier (uniforme) et deuxième qualificatifs indiquera si l'activité a été exécutée, avec ou sans aides techniques ou aide personnelle.
- (7) Certaines fonctions corporelles (B) et activités de base (A) peuvent être considérées à la fois au niveau du corps et au niveau de l'individu. Au niveau du corps, elles peuvent être perçues comme des fonctions corporelles complexes; au niveau individuel toutefois, elles sont plus justement perçues comme des activités de base (p. ex., la fonction cognitive de niveau supérieur d'organisation et de planification est une fonction corporelle mais la planification de la routine quotidienne est une activité au niveau individuel).

- (8) La dimension d'activité a trait à l'exercice des activités par un individu. La dimension A aborde la question « comment l'individu exerce-t-il l'activité dans les faits? ». Elle se distingue de la dimension de la participation (P) en ce que la participation a trait à l'implication d'un individu dans une sphère de la vie et en particulier au fait de savoir si l'implication est restreinte ou facilitée ou non par les facteurs environnementaux. Par exemple, aller à l'école est quelque chose qu'un enfant fait; il s'agit donc d'une *activité*. Toutefois, avoir la permission d'assister à toutes les activités de l'école et d'y être inclus est une question de *participation*.
- (9) La dimension A peut être utilisée dans les évaluations cliniques, les tests fonctionnels, les questionnaires ou les auto-évaluations. L'activité peut être évaluée dans plusieurs contextes : personnel, professionnel, comportemental, politiques sociales, juridique et autres.

4.3 Participation et restrictions de la participation

Définition : **Participation** désigne l'implication d'un individu dans des situations de la vie par rapport aux problèmes de santé, aux fonctions et à la structure corporelles, aux activités et aux facteurs contextuels.

Restrictions de la participation désigne les problèmes qu'un individu peut éprouver dans la nature ou la portée de l'implication dans des situations de la vie.

- (1) La dimension de la participation (P) codifie les circonstances sociétales en ce qui concerne le fonctionnement d'un individu dans diverses sphères de la vie. Elle indique le degré d'implication d'un individu, y compris la réponse de la société au niveau de fonctionnement de l'individu. Cette réponse peut être de faciliter la participation ou d'y faire obstacle dans divers domaines. L'implication englobe l'expérience de vie d'une personne dans son contexte de vie réel. Ce contexte inclut les facteurs environnementaux—tous les aspects des mondes physique, social et attitudinal.
- (2) La participation peut être considérée comme le résultat d'une relation complexe entre le problème de santé d'un individu et les facteurs personnels, et les facteurs externes qui représentent les circonstances dans lesquelles l'individu vit. En raison de cette relation, différents environnements peuvent avoir un effet très différent sur la même personne avec des déficiences ou des limitations d'activité. Un environnement avec obstacles, ou sans facilitateurs, restreindra la participation; d'autres environnements plus propices peuvent accroître la participation. La société entrave la participation car elle crée des obstacles (p. ex., édifices inaccessibles) ou elle ne fournit pas de facilitateurs (p. ex., aides techniques non disponibles).
- (3) Une restriction de la participation peut découler directement de l'environnement social, même lorsque l'individu n'a pas de déficience ou de limitation d'activité. Par exemple, un individu qui est séropositif pour le VIH, sans présenter de symptômes ou de maladie, ou qui a une prédisposition génétique pour une certaine maladie, peut ne présenter aucune déficience ni limitation d'activité, mais néanmoins se voir refuser l'accès à des services ou être stigmatisé en raison des attitudes de la société.

- (4) La participation est l'implication dans les situations de la vie. L'implication peut signifier être inclus ou engagé dans une sphère de la vie, être accepté ou avoir accès aux ressources nécessaires. Un deuxième qualificateur pour ces sphères de la vie est en cours d'élaboration afin de décrire les aspects subjectifs de cette dimension, tels que la satisfaction, l'épanouissement et le plaisir.
- (5) La participation se distingue de la dimension d'activité en ce que l'effet de base des facteurs contextuels associés à la participation est au niveau sociétal. La participation répond à la question « Quelle est l'expérience de vie de l'implication de l'individu avec un problème de santé dans le contexte sociétal? ». Cette question mène à deux autres questions : (a) Comment l'individu, compte tenu de son problème de santé et de son état fonctionnel, devient-il engagé dans les divers domaines de la vie et y prend-il part?; et (b) Est-ce que les facteurs environnementaux facilitent ou entravent l'implication de l'individu dans ce domaine particulier? L'identification des obstacles et des facilitateurs contribuera au développement d'interventions visant à éliminer les obstacles et à mettre en place des facilitateurs.
- (6) La différenciation entre l'activité et la participation est déterminée par les définitions de base de ces dimensions et non par la complexité de la fonction en question. Par exemple, un individu peut connaître à la fois des limitations d'activité et des restrictions de la participation dans des domaines semblables (p. ex., mobilité, relations interpersonnelles ou travail). Le code d'activité indique les limitations dans l'exercice de cette activité particulière par cet individu (décrivant simplement si l'individu exécute les activités particulières). Par opposition, le code de participation indique les restrictions de la participation découlant des facteurs externes, qui agissent en tant qu'obstacles externes ou manque de facilitation.
- (7) La norme à laquelle on compare la participation d'un individu est celle d'un individu sans incapacité dans cette société en particulier. La restriction de la participation reflète l'écart entre la participation observée et la participation attendue d'un individu sans problème de santé semblable.
- (8) Une valeur est rattachée à la restriction de la participation (c.-à-d. une restriction de la participation est un désavantage). Cette valeur dépend des normes culturelles, de telle sorte qu'un individu peut être désavantagé dans un groupe ou dans un endroit et ne pas l'être à un autre endroit. La notion de participation, telle qu'elle est utilisée dans la CIH-2, comprend comme norme internationale l'« égalisation des chances » pour les personnes avec des incapacités, conformément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés adoptées par les Nations-Unies (voir la note de bas de page n° 8).
- (9) Le terme « désavantage », tel qu'il était précédemment employé, comptait sept échelles qui étaient définies comme étant les plus importantes de l'expérience des désavantages. Il donnait une mesure sommaire des désavantages qu'avait une personne par rapport à ses pairs, à la lumière des normes de la société. La structure de la dimension P a évolué vers une classification « nominative », au lieu d'un résumé des domaines les plus importants. La nouvelle classification identifie les domaines de l'implication sociétale de l'individu.
- (10) Au sujet de la question de la participation, les individus peuvent être limités dans leur accès pour des raisons autres que le contexte de santé (par exemple, religion, origine ethnique, classe ou caste sociale). Les codes de participation peuvent être appliqués également à ces circonstances. Cependant, la dimension de la participation de la CIH-2 a trait principalement au contexte de santé, reflétant la conception générale de la constitution de l'OMS que la santé est un droit humain fondamental—« a state of complete physical, mental

and social well-being and not merely the absence of disease or infirmity ». (TROUVER LA CITATION FRANÇAISE)

4.4 Facteurs contextuels

Les facteurs contextuels représentent le cadre de vie d'un individu. Ils incluent les facteurs environnementaux et personnels qui peuvent avoir un effet sur un individu avec un problème de santé et sur l'état fonctionnel de cet individu.

Les *facteurs environnementaux* constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie. Les facteurs sont externes à l'individu et peuvent avoir une influence positive ou négative sur la participation de l'individu en tant que membre de la société, sur l'exécution des activités de l'individu ou sur la fonction ou la structure corporelle de l'individu.

- (1) Les facteurs environnementaux sont organisés dans la classification pour porter sur trois niveaux différents :
 - a. *Individu*—dans l'environnement personnel immédiat de la personne, y compris des milieux tels que le domicile, le milieu de travail et l'école, sans toutefois s'y limiter. Comprend les caractéristiques physiques et matérielles de l'environnement auxquelles l'individu est directement confronté de même que les contacts personnels directs avec les autres comme la famille, les connaissances, les pairs et les étrangers.
 - b. *Services*—structures sociales et services officiels et non officiels dans le milieu communautaire ou local qui ont un impact sur les individus dans leur milieu spécifique. Comprend les organismes et les services liés à l'environnement de travail, les activités communautaires, les organismes gouvernementaux, les services de communication et de transport et les réseaux sociaux non officiels.
 - c. *Systèmes*—les approches et les systèmes partagés établis dans une culture ou une sous-culture qui instituent le modèle pour l'individu concret et les niveaux de services. Comprend les lois, les règlements et les règles officielles de même que les règles non officielles, les attitudes et les idéologies.
- (2) Les facteurs environnementaux interagissent avec toutes les dimensions du fonctionnement et de l'incapacité, à savoir les fonctions et la structure corporelles, l'activité et la participation. À chaque niveau, la nature et l'ampleur de l'interaction peuvent être étendues par le travail scientifique à venir.

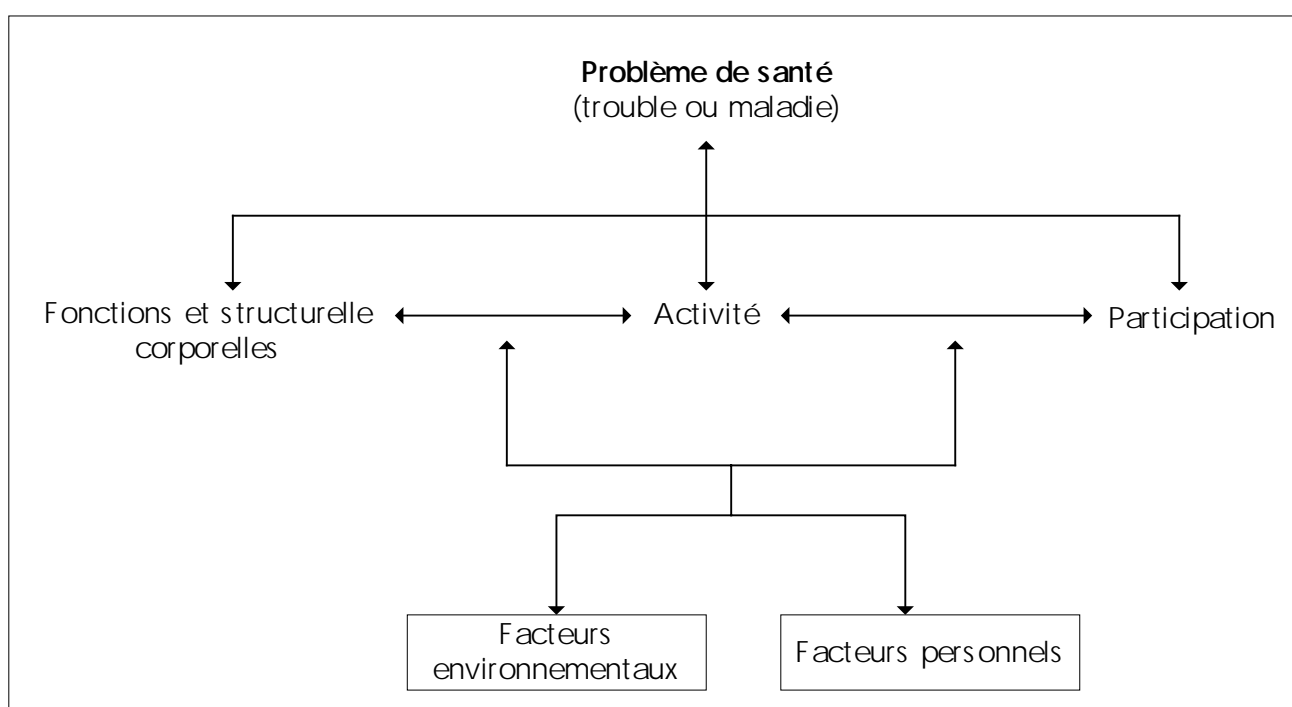
Les *facteurs personnels* représentent le cadre de la vie d'un individu, composé de caractéristiques de l'individu qui ne font pas partie d'un problème de santé ou d'un état fonctionnel. Ils peuvent inclure l'âge, la race, le sexe, l'instruction, les expériences, la personnalité, le caractère, les aptitudes, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation, les modes d'adaptation, l'origine sociale, la profession ainsi que l'expérience passée et présente. Les facteurs personnels ne sont pas classifiés dans la CIH-2. Ils sont toutefois inclus dans la figure 1 pour illustrer leur contribution, qui peut avoir un impact sur le résultat de diverses interventions.

5. Modèle de fonctionnement et d'incapacité

5.1 Processus de fonctionnement et d'incapacité

En tant que classification, la CIH-2 ne modélise pas le processus de fonctionnement et d'incapacité. Cependant, elle peut être utilisée pour décrire le processus en fournissant les moyens pour mapper les divers dimensions et domaines. La CIH-2 fournit une approche à points de vue multiples à la classification du fonctionnement et de l'incapacité en tant que processus interactif et évolutif. Elle fournit les éléments de base aux utilisateurs qui aimeraient construire des modèles et étudier différents aspects du phénomène. La CIH-2 est un langage : les textes qu'elle permet de créer dépendent des utilisateurs, de leur créativité et de leur orientation scientifique. Le diagramme présenté à la figure 1 peut être utile pour mieux visualiser l'interprétation actuelle de l'interaction des divers éléments.¹⁴

Figure 1 : Interprétation actuelle des interactions entre les dimensions de la CIH-2



¹⁴ La CIH-2 diffère considérablement de la CIH 1980 dans la représentation de la corrélation entre les dimensions de fonctionnement et d'incapacité. Il est bon de signaler que tout diagramme est vraisemblablement incomplet et risque de donner lieu à de fausses interprétations en raison de la complexité des interactions dans un modèle multidimensionnel. Le modèle est reproduit pour illustrer les interactions multiples. Il est certes possible d'utiliser d'autres représentations centrées sur d'autres éléments importants du processus. L'interprétation des interactions entre différents éléments et différentes dimensions peut aussi varier (p. ex., l'impact des facteurs environnementaux sur les fonctions corporelles diffère assurément de leur impact sur la participation).

Selon ce diagramme :

- Le fonctionnement et l'incapacité sont considérés comme une interaction ou une relation complexe entre le problème de santé et les facteurs contextuels (c.-à-d. les facteurs environnementaux et personnels). Il existe une interaction dynamique entre ces facteurs : les interventions qui touchent un élément risquent de modifier d'autres éléments connexes. Les interactions sont spécifiques, et il n'existe pas toujours entre elles de lien direct prévisible. Les dimensions se rapportent à l'état de fonctionnement et d'incapacité d'un individu.
- L'interaction se fait dans les deux sens; ainsi, la présence d'une incapacité peut modifier le problème de santé. Il est possible :
 - d'avoir une déficience sans nécessairement avoir une limitation d'activité (p. ex., le défigement provoqué par la lèpre peut n'avoir aucun effet limitatif sur les activités);
 - d'avoir une limitation d'activité sans déficience apparente (p. ex., les difficultés associées à plusieurs maladies dans l'accomplissement des activités quotidiennes);
 - d'avoir des problèmes de participation sans déficience ni limitation d'activité (p. ex., un individu séropositif pour le VIH ou un ancien patient qui s'est remis d'une maladie mentale qui sont stigmatisés);
 - d'avoir une limitation d'activité sans problème de participation (p. ex., un individu présentant des limitations de mobilité peut se voir offrir par la société d'autres moyens de se déplacer pour participer à d'importantes situations de la vie);
 - de subir un certain degré d'influence en sens inverse (p. ex., l'inactivité des membres peut provoquer l'atrophie des muscles; l'institutionnalisation peut faire perdre des aptitudes sociales).

Les exemples de cas à l'appendice 5 illustrent davantage les possibilités d'interactions entre les dimensions.

- Le schéma illustré à la figure 1 montre le rôle potentiel joué par les facteurs contextuels dans le processus. Ces facteurs interagissent avec l'individu avec un problème de santé et déterminent le niveau et le degré de fonctionnement de l'individu. Les facteurs environnementaux sont extrinsèques, soit extérieurs à la personne (p. ex., les attitudes de la société, les caractéristiques architecturales, le système de droit) et sont classifiés dans la classification. Par ailleurs, les facteurs personnels ne sont pas classifiés dans la version actuelle de la CIH-2. On laisse aux utilisateurs le soin de les évaluer eux-mêmes, au besoin. Ils peuvent comprendre : le sexe, l'âge, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation, les modes d'adaptation, l'origine sociale, l'instruction, la profession, l'expérience passée et présente (événements de la vie passée et événements présents), le schème du comportement général et du caractère, les traits psychologiques individuels et d'autres caractéristiques, lesquelles peuvent toutes jouer un rôle dans l'incapacité à tous les niveaux.

5.2 Modèles médicaux et sociaux

Divers modèles conceptuels¹⁵ ont été proposés pour comprendre et expliquer l'incapacité et le fonctionnement. Ceux-ci trouvent leur origine dans la dialectique du « modèle médical » et du « modèle social ». Dans le *modèle médical*, l'incapacité est perçue comme étant personnelle et provoquée directement par une maladie, un traumatisme ou un autre problème de santé qui nécessite des soins médicaux fournis sous forme de traitements individuels par des professionnels. La gestion de l'incapacité vise la guérison ou l'adaptation de l'individu et un changement de son comportement. Les soins médicaux sont perçus comme étant la principale question en cause et, au niveau politique, la principale réponse est de modifier ou de réformer les politiques de santé. Dans le *modèle social*, par ailleurs, la question de l'incapacité est perçue comme étant surtout un problème créé par la société et principalement comme étant une question de l'intégration complète des individus dans la société. L'incapacité n'est pas un attribut d'un individu, mais plutôt un ensemble complexe de situations, dont bon nombre sont créées par l'environnement social. Ainsi, la solution au problème réside dans l'action dans le domaine des politiques sociales, et c'est à l'ensemble de la société qu'il revient d'apporter les changements environnementaux nécessaires pour permettre aux personnes ayant des incapacités de participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale. L'enjeu en est donc un d'attitude ou d'idéologie qui nécessite un changement social, qui au palier politique devient une question de droits de la personne. Bref, l'incapacité devient une question politique.

La CIH-2 s'appuie sur l'intégration de ces deux modèles extrêmes. Dans le but de réaliser l'intégration des différentes dimensions du fonctionnement, on utilise une approche « biopsychosociale ». La CIH-2 tente donc de réaliser une synthèse qui offre un aperçu cohérent des différentes dimensions de la santé, sur les plans biologique, individuel et social.¹⁶

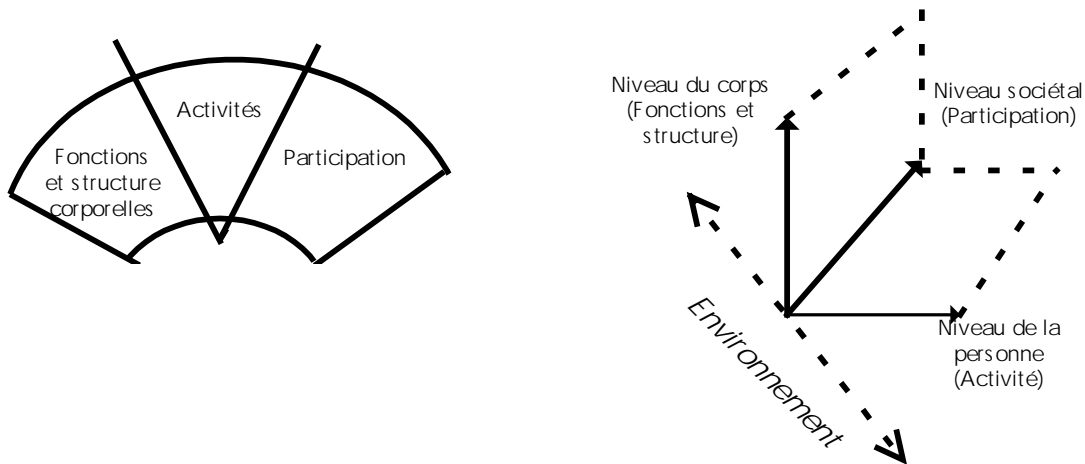
¹⁵ Le terme « modèle » employé ici signifie concept ou paradigme, ce qui se distingue de l'emploi du terme dans la section précédente.

¹⁶ Voir également l'appendice 4—La CIH et les personnes ayant des incapacités.

5.3 Conception des différentes dimensions du fonctionnement : continuum ou dimensions multiples?

Il est possible de concevoir les dimensions du fonctionnement et de l'incapacité comme étant un continuum (figure 2[a]) ou en tant que co-existence multidimensionnelle (figure 2[b]).

Figure 2 : Différentes conceptualisations des dimensions du fonctionnement et de l'incapacité



Dans l'approche du continuum, on doit tracer des limites entre les fonctions corporelles, les activités et la participation. Par exemple, une fonction ne devrait être que dans une seule dimension. Une approche multidimensionnelle, toutefois, permet de voir diverses fonctions dans différentes dimensions au même moment. Par exemple, un état peut être perçu comme étant un composé de fonctions corporelles, d'activités et de participation en même temps. Puisque la nature des fonctions au sein de chacune des dimensions B, A et P est différente, la CIH-2 préconise l'approche multidimensionnelle. Par exemple, un individu peut avoir des problèmes de mémoire, connaître des limitations d'activité dans l'apprentissage de nouvelles choses et avoir une participation limitée dans les sphères de la vie où l'apprentissage est nécessaire.

6. Utilisation de la CIH-2

La CIH-2 est une classification du fonctionnement humain et de l'incapacité. Elle est conçue conformément aux dimensions aux niveaux du corps, de l'individu et de la société. À chaque niveau, les domaines sont groupés en fonction de leurs caractéristiques communes (telles que leur origine, leur type ou leur similitude) et ordonnés d'une manière utile. La classification a été organisée en fonction d'une série de principes (voir appendice 3). Ces principes se rapportent à l'interrelation des dimensions et à la hiérarchie de la classification (ensembles de niveaux). Cependant, certaines catégories dans la CIH-2 sont organisées sous forme non hiérarchisée et non ordonnée mais elles sont des éléments égaux d'une branche.

Les caractéristiques structurales de la classification qui influent sur son utilisation sont présentées ci-dessous.

- (1) La CIH-2 fait appel à un système alphanumérique dans lequel les lettres b, s, a, p et e constituent les éléments Fonctions corporelles, Structures corporelles, Activités, Participation et Facteurs environnementaux. Ces lettres sont suivies d'un code numérique commençant avec le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi du deuxième niveau (2 chiffres) et des troisième et quatrième niveaux (1 chiffre chacun).
- (2) La version courte (concise) a deux niveaux. La version complète (détaillée) couvre quatre niveaux. Les codes de la version courte et de la version complète correspondent, c'est-à-dire que la version courte peut être agrégée à partir de la version complète.
- (3) Tout individu peut avoir une gamme de codes dans chaque dimension. Ceux-ci peuvent être indépendants ou liés.
- (4) La codification permet l'ajout d'un ou de deux nombres après un point décimal, ce qui fournit des renseignements additionnels. Ces espaces additionnels sont les « qualificateurs ». Un code doit être accompagné d'au moins un qualificateur. Sans les qualificateurs, les codes n'ont aucune signification lors de leur emploi pour des individus ou des cas.
- (5) Un qualificateur uniforme a été développé pour décrire la portée ou l'ampleur du problème dans cette dimension. On l'utilise comme premier qualificateur. Il peut être employé pour les trois dimensions et les facteurs environnementaux.

- (6) Selon ce qualificateur uniforme, toutes les dimensions (B, A, P) et l'élément E sont codifiés de la même façon. Avoir un problème peut signifier une déficience, une limitation, une restriction ou un obstacle, selon la dimension. Les mots qualificateurs appropriés, tels qu'indiqués entre parenthèses ci-dessous, doivent être choisis en fonction du domaine de classification.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

La quantification de chaque qualificateur en tant qu'échelle universelle doit être développée par des procédures d'évaluation au moyen de la recherche. De vastes fourchettes de pourcentages sont fournis pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes sont disponibles pour quantifier la déficience, la limitation, la restriction ou l'obstacle.

- (7) Dans le cas des facteurs environnementaux, le premier qualificateur peut également être employé pour indiquer la portée des aspects positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs. Pour indiquer les facilitateurs, on peut utiliser la même échelle 0-4 mais on remplace le point décimal par un signe plus (p. ex., e110+2).
- (8) Deuxième qualificateur : certains utilisateurs trouveront appropriés et utiles d'ajouter d'autres types de renseignements à la codification de chaque élément. Plusieurs deuxièmes qualificateurs possibles pourraient être utiles. Le tableau 2 a pour objet de montrer les détails du qualificateur uniforme pour chaque dimension et les facteurs environnementaux de même que de proposer des deuxièmes qualificateurs à développer.

On recommande fortement aux utilisateurs d'obtenir de la formation sur l'emploi de la classification par l'entremise de l'OMS et de son réseau de centres collaborateurs.

Tableau 2. Qualificateurs

Dimension	Premier qualificateur	Deuxième qualificateur
Fonctions corporelles (b)	Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience <i>Exemple : b175.3 pour indiquer une déficience grave dans les fonctions mentales spécifiques au langage</i>	À être développé pour indiquer la durée, la croissance et le développement
Structure corporelle (s)	Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience <i>Exemple : s730.4 pour indiquer l'absence totale du membre supérieur</i>	À développer pour indiquer la région Schéma suggéré : 0 = plus d'un siège 1 = droite 2 = gauche 3 = des deux côtés 4 = avant 5 = arrière 6 = proximal 7 = distal 8 = non précisé 9 = sans objet <i>Exemple : s730.41 pour indiquer l'absence totale du membre supérieur droit</i>
Activité (a)	Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer le degré de difficulté dans l'exécution d'une activité. Si l'on n'utilise que le premier qualificateur, cela implique le niveau de difficulté sans le recours à des aides techniques ou à une aide personnelle. Si l'on utilise le premier qualificateur conjointement avec le deuxième, le premier qualificateur implique maintenant qu'il s'agit du niveau de difficulté en utilisant des aides techniques ou une aide personnelle.	Aide 0 = aucune aide requise 1 = aide non personnelle (aides techniques, adaptations, prothèses, fauteuil roulant, canne et autres formes d'aide matérielle) 2 = aide personnelle (où la tâche est accomplie avec l'« aide » d'un autre individu, où « aide » inclut la supervision, les indications et l'aide physique) 3 = aide à la fois non personnelle et personnelle

		<p>9 = niveau d'aide inconnu</p> <p><i>Exemple : a5101.11 pour indiquer une légère difficulté à baigner tout le corps avec le recours à des aides techniques</i></p>
Participation (p)	<p>Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer le degré de restriction dans la participation. Le point de référence est les <i>Règles pour l'égalisation des chances des handicapés de l'ONU</i></p> <p><i>Exemple : p730.4 pour indiquer une restriction totale de la participation à un emploi rémunéré</i></p>	<p>À développer possiblement pour indiquer la satisfaction subjective</p>
Facteurs environnementaux (e)	<p>Qualificateur uniforme avec échelles négative et positive pour indiquer la portée des obstacles et des facilitateurs respectivement</p> <p><i>Exemple : e145.2 pour indiquer que les produits destinés à l'éducation sont un obstacle modéré. Inversement, e145+2 indiquerait que les produits destinés à l'éducation sont un facilitateur modéré</i></p>	<p>À être développé</p>

CIH-2 VERSION PROVISOIRE BÊTA 2

B. Niveau de classification à un chiffre
(comprend la liste des titres des chapitres de la classification)

FONCTIONS CORPORELLES

CHAPITRE 1 FONCTIONS MENTALES

CHAPITRE 2 FONCTIONS SENSORIELLES

CHAPITRE 3 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE

CHAPITRE 4 FONCTIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE,
HÉMATOPOÏÉTIQUE, IMMUNOLOGIQUE ET RESPIRATOIRE

CHAPITRE 5 FONCTIONS DES SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET
ENDOCRINIEN

CHAPITRE 6 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES

CHAPITRE 7 FONCTIONS NEURO-MUSCULOSQUELETTIQUES ET RELIÉES AU
MOUVEMENT

CHAPITRE 8 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES STRUCTURE ASSOCIÉES

STRUCTURE CORPORELLE

CHAPITRE 1 STRUCTURE DU SYSTÈME NERVEUX

CHAPITRE 2 OEIL, OREILLE ET STRUCTURES CONNEXES

CHAPITRE 3 STRUCTURES LIÉES À LA VOIX ET À LA PAROLE

CHAPITRE 4 STRUCTURES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE,
IMMUNOLOGIQUE ET RESPIRATOIRE

CHAPITRE 5 STRUCTURES LIÉES AU SYSTÈME DIGESTIF, AU MÉTABOLISME ET AU
SYSTÈME ENDOCRINIEN

CHAPITRE 6 STRUCTURES LIÉES À L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE

CHAPITRE 7 STRUCTURES LIÉES AU MOUVEMENT

CHAPITRE 8 PEAU ET STRUCTURES CONNEXES

ACTIVITÉS

CHAPITRE 1 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET D'APPLICATION DES
CONNAISSANCES

CHAPITRE 2 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

CHAPITRE 3 ACTIVITÉS LIÉES AU MOUVEMENT

CHAPITRE 4 ACTIVITÉS DE SE DÉPLACER

CHAPITRE 5 ACTIVITÉS D'ENTRETIEN PERSONNEL

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DOMESTIQUES

CHAPITRE 7 ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES

CHAPITRE 8 ACCOMPLIR DES TÂCHES ET ACTIVITÉS MAJEURES DE LA VIE

PARTICIPATION

CHAPITRE 1 PARTICIPATION À L'ENTRETIEN PERSONNEL

CHAPITRE 2 PARTICIPATION À LA MOBILITÉ

CHAPITRE 3 PARTICIPATION À L'ÉCHANGE D'INFORMATION

CHAPITRE 4 PARTICIPATION AUX RELATIONS SOCIALES

CHAPITRE 5 PARTICIPATION À LA VIE DE FAMILLE ET À AIDER LES AUTRES

CHAPITRE 6 PARTICIPATION À L'ÉDUCATION

CHAPITRE 7 PARTICIPATION AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI

CHAPITRE 8 PARTICIPATION À LA VIE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE 9 PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET CIVIQUE

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

CHAPITRE 1 PRODUITS ET TECHNOLOGIE

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT NATUREL ET CHANGEMENTS APPORTÉS PAR
L'HOMME À L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 3 SOUTIEN ET RELATIONS

CHAPITRE 4 ATTITUDES, VALEURS ET CROYANCES

CHAPITRE 5 SERVICES

CHAPITRE 6 SYSTÈMES ET POLITIQUES

CIH-2 VERSION PROVISOIRE BÊTA 2

C. Niveau de classification à deux chiffres

(comprend la liste des titres des chapitres et le premier niveau de ramification de la classification)

FONCTIONS CORPORELLES

CHAPITRE 1 FONCTION MENTALES

FONCTIONS MENTALES GLOBALES (b110–b139)

- b110 Fonctions de la conscience
- b115 Fonctions d'orientation
- b120 Fonctions intellectuelles
- b125 Fonctions du tempérament et de la personnalité
- b130 Fonctions de l'énergie et des pulsions
- b135 Fonctions du sommeil
- b139 Autres fonctions mentales générales précisées et non précisées

FONCTIONS MENTALES SPÉCIFIQUES (B140–B189)

- b140 Fonctions de l'attention
- b145 Fonctions de la mémoire
- b150 Fonctions psychomotrices
- b155 Fonctions émotionnelles
- b160 Fonctions perceptuelles
- b165 Fonctions de la pensée
- b170 Fonctions cognitives de niveau supérieur
- b175 Fonctions mentales spécifiques du langage
- b180 Fonctions de calcul
- b185 Fonctions mentales de séquençage des mouvements complexes
- b189 Autres « fonctions mentales spécifiques » précisées et non précisées
- b198 Autres fonctions mentales spécifiques
- b199 Fonctions mentales non précisées

CHAPITRE 2 FONCTIONS SENSORIELLES

FONCTIONS VISUELLES ET FONCTIONS CONNEXES (b210–b229)

- b210 Fonctions visuelles
- b215 Fonctions des structures adjacentes de l'oeil
- b220 Sensations associées à l'oeil et aux structures adjacentes
- b229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes précisées et non précisées

FONCTIONS DE L'AUDITION ET VESTIBULAIRES (b230–b249)

- b230 Fonctions de l'audition
- b235 Fonctions vestibulaires
- b240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires
- b249 Autres fonctions précisées et non précisées de l'audition et vestibulaires

FONCTIONS SENSORIELLES ADDITIONNELLES (b250–b279)

- b250 Fonctions du goût
- b255 Fonctions de l'odorat
- b260 Fonctions proprioceptives
- b265 Fonctions du toucher
- b270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus
- b275 Sensation de douleur
- b279 Autres fonctions sensorielles additionnelles précisées et non précisées
- b298 Autres fonctions sensorielles précisées

b299 Fonctions sensorielles non précisées

CHAPITRE 3 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE

- b310 Fonctions de la voix
- b320 Fonctions d'articulation
- b330 Fonctions de fluidité et du rythme de la parole
- b340 Autres fonctions de vocalisation
- b398 Autres fonctions précisées de la voix et de la parole
- b399 Fonctions non précisées de la voix et de la parole

CHAPITRE 4 FONCTIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, HÉMATOPOÏÉTIQUE, IMMUNOLOGIQUE ET RESPIRATOIRE

FONCTIONS DU SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE (b410–b429)

- B410 Fonctions du coeur
- b415 Fonctions des vaisseaux sanguins
- b420 Fonctions de la pression artérielle
- b429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire

FONCTIONS DES SYSTÈMES HÉMATOPOÏÉTIQUE ET IMMUNOLOGIQUE (b430–b439)

- b430 Fonctions du système hématopoïétique
- b435 Fonctions du système immunologique
- b439 Autres fonctions précisées des systèmes hématopoïétique et immunologique

FONCTIONS DU SYSTÈME RESPIRATOIRE (b440–b449)

- b440 Fonctions respiratoires
- b445 Fonctions des muscles respiratoires
- b449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire

FONCTIONS ET SENSATIONS ADDITIONNELLES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (b450–b469)

- b450 Fonctions respiratoires additionnelles
- b455 Fonctions de tolérance à l'effort
- b460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- b469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire
- b498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunologique et respiratoire
- b499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunologique et respiratoire

CHAPITRE 5 FONCTIONS DES SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

FONCTIONS ASSOCIÉES AU SYSTÈME DIGESTIF (b510–b539)

- b510 Fonctions d'ingestion
- b515 Fonctions digestives
- b520 Fonctions d'assimilation
- b525 Fonctions de défécation
- b530 Fonctions de maintien du poids
- b535 Sensations associées au système digestif
- b539 Autres fonctions précisées et non précisées associées au système digestif

FONCTIONS ASSOCIÉES AU MÉTABOLISME ET AU SYSTÈME ENDOCRINIEN (b540–b559)

- b540 Fonctions métaboliques générales
- b545 Fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- b550 Fonctions thermorégulatrices
- b555 Fonctions des glandes endocrines
- b559 Autres fonctions précisées et non précisées associées au métabolisme et au système endocrinien
- b598 Autres fonctions précisées des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- b599 Fonctions non précisées des systèmes digestif, métabolique et endocrinien

CHAPITRE 6 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES

FONCTIONS URINAIRES (b610–b639)

- b610 Fonctions urinaires excrétoires
- b620 Fonctions urinaires
- b639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

FONCTIONS GÉNITALES ET REPRODUCTIVES (b640–b679)

- b640 Fonctions sexuelles
- b650 Fonctions des menstruations
- b660 Fonctions de procréation
- b670 Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives
- b679 Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées
- b698 Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées
- b699 Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées

CHAPITRE 7 FONCTIONS NEURO-MUSCULOSQUELETTIQUES ET RELIÉES AU MOUVEMENT

FONCTIONS DES ARTICULATIONS ET DES OS (b710–b729)

- b710 Fonctions de mobilité des articulations
- b715 Fonctions de stabilité des articulations
- b720 Fonctions de mobilité des os
- b729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os

FONCTIONS DES MUSCLES (b730–b749)

- b730 Fonctions de puissance musculaire
- b735 Fonctions de tonus musculaire
- b740 Fonctions d'endurance musculaire
- b749 Autres fonctions musculaires précisées et non précisées

FONCTIONS MOTRICES (b750–b779)

- b750 Fonctions des réflexes moteurs
- b755 Fonctions de réactions motrices involontaires
- b760 Fonctions de contrôle des mouvements volontaires
- b765 Fonctions des mouvements involontaires
- b770 Fonctions du type de démarche
- b779 Autres fonctions motrices précisées et non précisées
- b780 Sensations associées aux fonctions des muscles et motrices
- b798 Autres fonctions précisées neuro-musculosquelettiques et reliées au mouvement
- b799 Fonctions neuro-musculosquelettiques et reliées au mouvement non précisées

CHAPITRE 8 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES

STRUCTURES ASSOCIÉES

FONCTIONS DE LA PEAU (b810–b849)

- b810 Fonctions protectrices de la peau
- b820 Fonctions réparatrices de la peau
- b830 Autres fonctions de la peau
- b840 Sensations associées à la peau
- b849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau

FONCTIONS DES CHEVEUX, DES POILS ET DES ONGLES (b850–b869)

- b850 Fonctions des cheveux et des poils
- b860 Fonctions des ongles
- b869 Autres fonctions précisées et non précisées des cheveux, des poils et des ongles
- b898 Autres fonctions précisées de la peau et des structures associées
- b899 Fonctions non précisées de la peau et des structures associées

STRUCTURE CORPORELLE**CHAPITRE 1 STRUCTURE DU SYSTÈME NERVEUX**

- s110 Structure du cerveau
- s120 Structure de la moelle épinière et structures connexes
- s130 Structure des méninges
- s140 Structure du système nerveux végétatif
- s150 Structure du système parasymphatique
- s198 Autre structure précisée du système nerveux
- s199 Structure non précisée du système nerveux

CHAPITRE 2 OEIL, OREILLE ET STRUCTURES CONNEXES

- s210 Structure de l'orbite
- s220 Structure du globe oculaire
- s230 Structure entourant l'oeil
- s240 Structure de l'oreille externe
- s250 Structure de l'oreille moyenne
- s260 Structure de l'oreille interne
- s298 Oeil, oreille et structures connexes, autres et précisées
- s299 Oeil, oreille et structures connexes, non précisées

CHAPITRE 3 STRUCTURES LIÉES À LA VOIX ET À LA PAROLE

- s310 Structure du nez
- s320 Structure de la bouche
- s330 Structure du pharynx
- s340 Structure du larynx
- s398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole
- s399 Structures non précisées liées à la voix et à la parole

CHAPITRE 4 STRUCTURE DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, IMMUNOLOGIQUE ET RESPIRATOIRE

- s410 Structure du système cardio-vasculaire
- s420 Structure du système immunitaire
- s430 Structure du système respiratoire
- s498 Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunologique et respiratoire
- s499 Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunologique et respiratoire

CHAPITRE 5 STRUCTURES LIÉES AU SYSTÈME DIGESTIF, AU MÉTABOLISME ET AU SYSTÈME ENDOCRINIEN

- s510 Structure des glandes salivaires
- s520 Structure de l'oesophage
- s530 Structure de l'estomac
- s540 Structure de l'intestin
- s550 Structure du pancréas
- s560 Structure du foie
- s570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires
- s580 Structure des glandes endocrines
- s598 Autres structures précisées liées au système digestif, au métabolisme et au système endocrinien
- s599 Structures non précisées liées au système digestif, au métabolisme et au système endocrinien

CHAPITRE 6 STRUCTURES LIÉES À L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE

- s610 Structure du système urinaire
- s620 Structure du plancher pelvien
- s630 Structure de l'appareil reproducteur
- s698 Autres structures précisées liées à l'appareil génito-urinaire
- s699 Structures non précisées liées à l'appareil génito-urinaire

CHAPITRE 7 STRUCTURES LIÉES AU MOUVEMENT

- s710 Structure de la région de la tête et du cou
- s720 Structure de la région des épaules
- s730 Structure du membre supérieur
- s740 Structure de la région pelvienne
- s750 Structure du membre inférieur
- s760 Structure du tronc
- s770 Structure musculosquelettique additionnelle liée au mouvement
- s798 Autres structures précisées liées au mouvement
- s799 Structures non précisées liées au mouvement

CHAPITRE 8 PEAU ET STRUCTURES CONNEXES

- s810 Structure des aires de la peau
- s820 Structure des glandes cutanées
- s830 Structure des ongles
- s840 Structure des cheveux et des poils
- s898 Autre peau et structures connexes précisées
- s899 Peau et structures connexes non précisées

ACTIVITÉS

CHAPITRE 1 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET D'APPLICATION DES CONNAISSANCES

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (a110–a139)

- a110 Activités sensorielles réfléchies
- a115 Activités d'apprentissage de base
- a120 Activités d'apprendre à lire
- a125 Activités d'apprendre à écrire
- a130 Activités d'apprendre à calculer
- a135 Activités d'acquérir des compétences
- a139 Autres activités d'apprentissage précisées et non précisées

ACTIVITÉS D'APPLICATION DES CONNAISSANCES (a140–a159)

- a140 Activités de penser
- a145 Activités de résolution de problèmes
- a150 Activités de prise de décision
- a159 Autres activités précisées et non précisées d'application des connaissances
- a198 Autres activités précisées d'apprentissage et d'application des connaissances
- a199 Autres activités non précisées d'apprentissage et d'application des connaissances

CHAPITRE 2 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

ACTIVITÉS DE COMPRENDRE DES MESSAGES (a210–a229)

- a210 Activités de comprendre les messages parlés
- a215 Activités de comprendre les messages en langage gestuel
- a220 Activités de comprendre les messages non verbaux
- a225 Activités de comprendre les messages écrits (lire)
- a229 Autres activités précisées et non précisées de comprendre des messages

ACTIVITÉS DE PRODUIRE DES MESSAGES (a230–a249)

- a230 Activités de produire des messages parlés (parler)
- a235 Activités de produire des messages en langage gestuel
- a240 Activités de produire des messages non verbaux
- a245 Activités de produire des messages écrits (écrire)
- a249 Autres activités précisées et non précisées de produire des messages

ACTIVITÉS DE CONVERSATION ET D'UTILISATION DES APPAREILS ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION (a250–a259)

- a250 Activités de conversation
- a255 Activités d'utiliser les appareils et les techniques de communication
- a259 Autres activités précisées et non précisées de conversation et d'utilisation des appareils et des techniques de communication
- a298 Autres activités de communication précisées
- a299 Activités de communication non précisées

CHAPITRE 3 ACTIVITÉS LIÉES AU MOUVEMENT

ACTIVITÉS DE MAINTENIR ET CHANGER LA POSITION DU CORPS (a310–a339)

- a310 Activités de maintenir la position du corps
- a320 Activités de changer la position du corps
- a330 Activités de se transférer
- a339 Autres activités précisées et non précisées de maintenir et changer la position du corps

ACTIVITÉS DE PORTER, DÉPLACER ET MANIPULER DES OBJETS (a340–a379)

- a340 Activités de soulever et porter
- a350 Activités de déplacer des objets avec les membres inférieurs
- a360 Activités de motricité fine
- a370 Activités d'utilisation des mains et des bras
- a379 Autres activités précisées et non précisées de porter, déplacer et manipuler des objets
- a398 Autres activités précisées liées au mouvement
- a399 Activités non précisées liées au mouvement

CHAPITRE 4 ACTIVITÉS DE SE DÉPLACER

MARCHER ET ACTIVITÉS CONNEXES (a410–a439)

- a410 Activités de marcher
- a420 Activités diverses de se déplacer
- a430 Activités de se déplacer au moyen d'équipement
- a439 Autres activités précisées et non précisées de marche et activités connexes

ACTIVITÉS DE SE DÉPLACER PAR UN MOYEN DE TRANSPORT (a440–a459)

- a440 Activités d'utiliser un moyen de transport en tant que passager
- a450 Activités d'utiliser un moyen de transport en tant que conducteur
- a459 Autres activités précisées et non précisées de se déplacer par un moyen de transport
- a498 Autres activités précisées de se déplacer
- a499 Activités non précisées de se déplacer

CHAPITRE 5 ACTIVITÉS D'ENTRETIEN PERSONNEL

- a510 Activités de se laver et de se sécher
- a520 Activités de prendre soin des parties de son corps
- a530 Activités liées à l'excrétion
- a540 Activités liées aux menstruations
- a550 Activités de s'habiller
- a560 Activités de manger
- a570 Activités de boire
- a580 Activités de prendre soin de sa santé
- a598 Autres activités précisées d'entretien personnel
- a599 Activités non précisées d'entretien personnel

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DOMESTIQUES

ACTIVITÉS D'ACQUÉRIR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (a610–a629)

- a610 Activités d'acquérir un endroit pour vivre
- a620 Activités d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne
- a629 Autres activités précisées et non précisées d'acquérir les produits de première nécessité

ACTIVITÉS MÉNAGÈRES (a630–a649)

- a630 Activités pour la préparation des repas
- a640 Activités de faire le ménage
- a649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

ACTIVITÉS DE S'OCCUPER DE SES BIENS ET D'AIDER LES AUTRES (a650-a669)

- a650 Activités de s'occuper de ses biens
- a660 Activités d'aider les autres
- a669 Autres activités précisées et non précisées de s'occuper de ses biens et aider les autres
- a698 Autres activités domestiques précisées
- a699 Activités domestiques non précisées

CHAPITRE 7 ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES**ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES GÉNÉRALES (a710-a729)**

- a710 Activités interpersonnelles de base
- a720 Activités interpersonnelles complexes
- a729 Autres activités interpersonnelles générales précisées et non précisées

ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES PARTICULIÈRES (a730-a769)

- a730 Activités d'engager une interaction
- a740 Activités d'entretenir une interaction
- a750 Activités de mettre fin à des interactions
- a760 Activités de susciter une intimité physique
- a769 Autres activités interpersonnelles particulières précisées et non précisées
- a798 Autres activités interpersonnelles précisées
- a799 Activités interpersonnelles non précisées

CHAPITRE 8 ACCOMPLIR DES TÂCHES ET ACTIVITÉS MAJEURES DE LA VIE**ACTIVITÉS DE TÂCHES GÉNÉRALES ET EXIGENCES D'ACCOMPLISSEMENT (a810-a839)**

- a810 Activités d'accomplir une tâche
- a815 Activités d'accomplir des tâches multiples
- a820 Activités d'organiser la routine quotidienne
- a825 Activités de maintenir l'accomplissement de la tâche
- a830 Activités de faire face au stress et aux demandes psychologiques
- a839 Autres tâches et exigences générales précisées et non précisées

ACTIVITÉS DE FONCTIONNER DANS LES SITUATIONS MAJEURES DE LA VIE (a840-a879)

- a840 Activités de fonctionner au travail
- a845 Activités de fonctionner à l'école
- a850 Activités d'utiliser l'argent et les finances
- a855 Activités pour l'accomplissement dans la récréation
- a860 Activités religieuses ou spirituelles
- a865 Activités de réagir à des situations inhabituelles
- a879 Autres activités précisées et non précisées de fonctionner dans les situations majeures de la vie
- a898 Autres activités précisées d'accomplir des tâches et activités majeures de la vie
- a899 Activités non précisées d'accomplir des tâches et activités majeures de la vie

PARTICIPATION

CHAPITRE 1 PARTICIPATION À L'ENTRETIEN PERSONNEL

- p110 Participation aux soins personnels
- p120 Participation à la nutrition
- p130 Participation aux nécessités de la vie pour soi-même
- p140 Participation à la santé
- p198 Autre participation précisée à l'entretien personnel
- p199 Participation non précisée à l'entretien personnel

CHAPITRE 2 PARTICIPATION À LA MOBILITÉ

- p210 Participation à la mobilité à l'intérieur du domicile
- p220 Participation à la mobilité à l'intérieur d'immeubles autres que le domicile
- p230 Participation à la mobilité à l'extérieur du domicile et autres immeubles
- p240 Participation à la mobilité avec moyen de transport
- p298 Autre participation précisée à la mobilité
- p299 Participation non précisée à la mobilité

CHAPITRE 3 PARTICIPATION À L'ÉCHANGE D'INFORMATION

- p310 Participation à l'échange parlé d'information
- p320 Participation à l'échange écrit d'information
- p330 Participation à l'échange d'information en langage gestuel
- p340 Participation à l'échange non verbal d'information
- p350 Participation à l'échange d'information au moyen d'appareils et de technologies de communication
- p398 Autre participation précisée à l'échange d'information
- p399 Participation non précisée à l'échange d'information

CHAPITRE 4 PARTICIPATION AUX RELATIONS SOCIALES

- p410 Participation aux relations familiales
- p420 Participation aux relations intimes
- p430 Participation aux relations sociales informelles
- p440 Participation aux relations formelles
- p498 Autre participation précisée aux relations sociales
- p499 Participation non précisée aux relations sociales

CHAPITRE 5 PARTICIPATION À LA VIE DE FAMILLE ET À AIDER LES AUTRES

- p510 Participation au logement pour soi et les autres
- p520 Participation à la gestion de la maison et des biens
- p530 Participation aux soins des autres
- p540 participation à la nutritioin pour les autres
- p550 Participation à l'entretien de la santé pour les autres
- p560 Participation à la mobilité et au transport pour les autres
- p598 Autre participation précisée à la vie de famille et à aider les autres
- p599 Participation non précisée à la vie de famille et à aider les autres

CHAPITRE 6 PARTICIPATION À L'ÉDUCATION

- p610 Participation à l'éducation dans des milieux informels
- p620 Participation à l'éducation avant le niveau primaire
- p630 Participation à l'éducation en milieu scolaire
- p640 Participation à la formation technique et professionnelle

- p650 Participation à l'enseignement supérieur
- p698 Autre participation précisée à l'éducation
- p699 Participation non précisée à l'éducation

CHAPITRE 7 PARTICIPATION AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI

- p710 Participation à la préparation au travail
- p720 Participation au travail à son compte
- p730 Participation à un emploi rémunéré
- p740 Participation à un travail non rémunéré
- p798 Autre participation précisée au travail et à l'emploi
- p799 Participation non précisée au travail et à l'emploi

CHAPITRE 8 PARTICIPATION À LA VIE ÉCONOMIQUE

- p810 Participation à des transactions économique élémentaires
- p820 Participation à des transactions économiques complexes
- p830 Participation à l'auto-suffisance économique
- p898 Autre participation précisée à la vie économique
- p899 Participation non précisée à la vie économique

CHAPITRE 9 PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET CIVIQUE

- P910 Participation à la collectivité
- p920 Participation aux loisirs
- p930 Participation à la religion et la spiritualité
- p940 Participation aux droits de la personne
- p950 Participation à la citoyenneté
- p998 Autre participation précisée à la vie communautaire, sociale et civique
- p999 Participation non précisée à la vie commuautaire, sociale et civique

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX**CHAPITRE 1 PRODUITS ET TECHNOLOGIE**

e110 Produits ou substances pour la consommation personnelle
 e115 Produits à usage personnel au quotidien
 e120 Actifs
 e125 Produits pour l'architecture, les immeubles et la construction
 e130 Produits pour l'aménagement urbain
 e135 Produits pour la communication
 e140 Produits pour la mobilité personnelle et le transport
 e145 Produits pour l'éducation
 e150 Produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi
 e155 Produits pour les loisirs et les sports
 e160 Produits pour la culture et la religion
 e198 Autres produits et technologie précisés
 e199 Produits et technologie non précisés

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT NATUREL ET CHANGEMENTS APPORTÉS PAR L'HOMME À L'ENVIRONNEMENT

e210 Géographie physique
 e215 Population
 e220 Flore et faune
 e225 Climat
 e230 Événements naturels
 e235 Événements naturels causés par l'homme
 e240 Lumière
 e245 Changements temporels
 e250 Son
 e255 Vibration
 e260 Qualité de l'air
 e298 Autres éléments précisés de l'environnement naturel
 e299 Éléments non précisés de l'environnement naturel

CHAPITRE 3 SOUTIEN ET RELATIONS

e310 Famille immédiate
 e315 Famille élargie
 e320 Amis
 e325 Connaissances, pairs collègues, voisins et membres de la collectivité
 e330 Personnes en situation d'autorité
 e335 Personnes en situation subalterne
 e340 Dispensateurs de soins personnels et aides domestiques
 e345 Étrangers
 e350 Animaux domestiques
 e398 Autres types précisés de soutien et de relations
 e399 Types non précisés de soutien et de relations

CHAPITRE 4 ATTITUDES, VALEURS ET CROYANCES

e410 Attitudes individuelles
 e420 Valeurs individuelles
 e430 Croyances individuelles
 e440 Attitudes sociétales
 e450 Valeurs sociétales
 e460 Croyances sociétales
 e470 Normes sociales, conventions et idéologies
 e498 Autres attitudes, valeurs et croyances précisées
 e499 Attitudes, valeurs et croyances non précisées

CHAPITRE 5 SERVICES

e510 Services pour la production de biens de consommation
 e515 Services pour l'architecture, les immeubles et la construction
 e520 Services de planification des espaces ouverts
 e525 Services de logement
 e530 Services publics
 e535 Services de communication
 e540 Services de transport
 e545 Services de protection civile
 e550 Services juridiques
 e555 Associations et services organisationnels
 e560 Services des médias
 e565 Services économiques
 e570 Services de sécurité sociale
 e575 Services de santé
 e580 Services d'éducation et de formation
 e585 Services de travail et d'emploi
 e598 Autres services précisés
 e599 Services non précisés

CHAPITRE 6 SYSTÈMES ET POLITIQUES

e610 Systèmes et politiques pour l'architecture, les immeubles et la construction
 e615 Systèmes et politiques de planification des espaces ouverts
 e620 Systèmes et politiques de logement
 e625 Systèmes et politiques des services publics
 e630 Systèmes et politiques de communication
 e635 Systèmes et politiques de transport
 e640 Systèmes et politiques de protection civile
 e645 Systèmes et politiques juridiques
 e650 Systèmes et politiques d'associations et d'organisations
 e655 Systèmes et politiques des médias
 e660 Systèmes et politiques économiques
 e665 Systèmes et politiques de sécurité sociale
 e670 Systèmes et politiques de santé
 e675 Systèmes et politiques d'éducation et de formation
 e680 Systèmes et politiques de travail et d'emploi
 e685 Systèmes politiques
 e698 Autres systèmes et politiques précisés
 e699 Systèmes et politiques non précisés

CIH-2 VERSION PROVISOIRE BÊTA 2

D. Classification détaillée avec définitions

(comprend toutes les catégories de la classification avec leurs définitions, inclusions et exclusions)

FONCTIONS CORPORELLES

Définition : « Fonctions corporelles » désigne les fonctions physiologiques ou psychologiques des systèmes corporels. « Déficiences » désigne des problèmes dans la fonction ou la structure corporelle tels qu'un écart ou une perte importante.

Premier qualificateur

Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	Problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Deuxième qualificateur

À développer pour indiquer la durée, la croissance et le développement.

CHAPITRE 1 FONCTIONS MENTALES

Ce chapitre traite des fonctions du cerveau et du système nerveux central, soit des fonctions mentales globales, telles que la conscience, l'énergie et les pulsions, et des fonctions mentales spécifiques, telles que la mémoire, le langage et les fonctions de calcul mental

FONCTIONS MENTALES GLOBALES (b110-b139)**b110 Fonctions de la conscience**

fonctions mentales générales de l'état de conscience de soi et de vigilance, y compris la clarté et la continuité de l'état de veille

Inclusions : fonctions de l'état, de la continuité et de la qualité de la conscience; perte de conscience, coma, états végétatifs, fugues, états de transe, états de possession, conscience altérée due à des drogues, délire, stupeur

Exclusions : fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b135); fonctions d'orientation (b115)

b1100 État de la conscience

fonctions mentales qui, lorsqu'altérées, produisent des états tels que l'obscurcissement de la conscience, la stupeur ou le coma

b1101 Continuité de la conscience

fonctions mentales qui produisent l'état de veille soutenu, la vigilance et la conscience et qui, lorsque perturbées, peuvent donner lieu à des fugues, des états de transe ou d'autres états semblables

b1102 Qualité de la conscience

fonctions mentales qui, lorsqu'altérées, apportent des changements à l'état de veille, de vigilance et de conscience, par exemple états altérés dus à des drogues ou délire

b1108 Autres fonctions précisées de la conscience**b1109 Fonctions non précisées de la conscience****b115 Fonctions d'orientation**

fonctions mentales générales de connaissance et d'établissement de sa relation avec soi-même, les autres, le temps et son environnement

Inclusions : fonctions d'orientation par rapport au temps, au lieu et à la personne; orientation par rapport à soi et aux autres; désorientation par rapport au temps, au lieu et à la personne

Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b145)

b1150 Orientation par rapport au temps

fonctions mentales qui produisent la conscience du jour, de la date, du mois et de l'année

b1151 Orientation par rapport au lieu

fonctions mentales qui produisent la connaissance de l'endroit où l'on se trouve, par exemple, ville, état et environnements immédiats

b1152 Orientation par rapport à la personne

fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité et des individus dans l'entourage immédiat

b11520 Orientation par rapport à soi
fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité

b11521 Orientation par rapport aux autres
fonctions mentales qui produisent la conscience de l'identité des autres individus dans son entourage immédiat

b11528 Autres fonctions précisées d'orientation par rapport à la personne

b11529 Fonctions non précisées d'orientation à la personne

b1158 Autres fonctions précisées d'orientation

b1159 Fonctions non précisées d'orientation

b120 Fonctions intellectuelles
fonctions mentales générales nécessaires pour comprendre et intégrer de façon constructive les diverses fonctions mentales incluant toutes les fonctions cognitives et leur développement au cours de la durée de vie

Inclusions : fonctions de croissance intellectuelle; retard intellectuel, retard mental, démence

Exclusions : fonctions de la mémoire (b145); fonctions de la pensée (b165); fonctions cognitives de niveau supérieur (b170)

b125 Fonctions du tempérament et de la personnalité
fonctions mentales générales du caractère constitutionnel de l'individu qui le font réagir d'une certaine manière à des situations, y compris l'ensemble des caractéristiques mentales qui distinguent l'individu des autres

Inclusions : fonctions d'extraversion, d'introversion, d'amabilité, d'attitude consciencieuse, de stabilité émotionnelle et d'ouverture aux expériences; recherche de la nouveauté

Exclusions : fonctions intellectuelles (b120); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions psychomotrices (b150); fonctions émotionnelles (b155)

b1250 Extraversion
fonctions mentales qui produisent un tempérament grâce auquel l'attention, les énergies et l'intérêt sont dirigés vers l'extérieur de soi, par exemple avoir de l'assurance, être enthousiaste et extraverti

b1251 Amabilité
fonctions mentales qui produisent un tempérament plaisant, agréable et sympathique

b1252 Attitude consciencieuse
fonctions mentales qui produisent un tempérament prudent, scrupuleux et responsable

b1253 Stabilité émotionnelle
fonctions mentales qui produisent un tempérament régulier et d'humeur égale

- b1254** **Ouverture aux expériences**
fonctions mentales qui produisent un tempérament curieux, imaginatif et prêt à explorer une vaste gamme d'intérêts et qui, lorsque perturbées, produisent une gamme restreinte d'intérêts et un manque de curiosité
- b1258** **Autres fonctions précises du tempérament et de la personnalité**
- b1259** **Fonctions non précisées du tempérament et de la personnalité**
- b130** **Fonctions de l'énergie et des pulsions**
fonctions mentales générales des mécanismes physiologiques et psychologiques qui poussent l'individu à aller de l'avant avec persistance pour répondre à des besoins spécifiques et atteindre des buts généraux
- Inclusions : fonctions du niveau d'énergie, de la motivation, de l'appétit : besoin irrésistible de consommer des substances, y compris celles créant la dépendance*
- Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions du tempérament et de la personnalité (b125); fonctions du sommeil (b135); fonctions psychomotrices (b150); fonctions émotionnelles (b155)*
- b1300** **Niveau d'énergie**
fonctions mentales qui produisent la vigueur et la résistance
- b1301** **Motivation**
fonctions mentales qui produisent la motivation d'agir, l'élément moteur conscient ou inconscient de l'action
- b1302** **Appétit**
fonctions mentales qui produisent l'envie ou le désir naturel, particulièrement le désir naturel et récurrent de manger et de boire
- b1303** **Dépendances**
fonctions mentales qui produisent une forte envie de consommer des substances, notamment des intoxicants
- b1308** **Autres fonctions précisées de l'énergie et des pulsions**
- b1309** **Fonctions non précisées de l'énergie et des pulsions**
- b135** **Fonctions du sommeil**
fonctions mentales générales du désengagement périodique, réversible et sélectif, physique et mental, par rapport à son environnement immédiat, accompagné de changements physiologiques caractéristiques
- Inclusions : fonctions du sommeil, du début du sommeil, du maintien du sommeil, de la qualité du sommeil, des cycles du sommeil; insomnie; hypersomnie; narcolepsie*
- Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions de l'attention (b140); fonctions psychomotrices (b150)*
- b1350** **Quantité de sommeil**
temps passé en état de sommeil pendant le cycle diurne ou le rythme circadien
- b1351** **Début du sommeil**
fonctions mentales qui produisent la transition entre l'état de veille et le sommeil

- b1352** **Maintien du sommeil**
fonctions mentales qui maintiennent l'état de sommeil
- b1353** **Qualité du sommeil**
fonctions mentales qui produisent le sommeil naturel donnant lieu au repos physique et mental optimal et à la relaxation
- b1354** **Fonctions impliquant le cycle du sommeil**
fonctions mentales qui produisent le sommeil paradoxal (associé aux rêves) et le sommeil lent (caractérisé par les concepts traditionnels du sommeil en tant que période d'activité physiologique et psychologique réduite)
- b1359** **Fonctions non précisées du sommeil**
- b139** **Autres fonctions mentales générales précisées et non précisées**
- FONCTIONS MENTALES SPÉCIFIQUES (b140-b189)
- b140** **Fonctions de l'attention**
fonctions mentales spécifiques de concentration sur un stimulus externe ou une expérience interne pour la période de temps requise
- Inclusions : fonctions du maintien de l'attention, déplacement de l'attention, division de l'attention, partage de l'attention; concentration; distractivité*
- Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b135); fonctions de la mémoire (b145); fonctions psychomotrices (b150); fonctions perceptuelles (b160)*
- b1400** **Maintien de l'attention**
fonctions mentales qui produisent la concentration pour la période de temps requise
- b1401** **Déplacement de l'attention**
fonctions mentales qui permettent de reporter la concentration d'un stimulus à un autre
- b1402** **Division de l'attention**
fonctions mentales qui permettent de se concentrer sur deux stimulus ou plus à la fois en même temps
- b1403** **Partage de l'attention**
fonctions mentales qui permettent la concentration sur le même stimulus à deux personnes ou plus, par exemple un enfant et un gardien ou une gardienne d'enfant qui se concentrent sur un jouet
- b1408** **Autres fonctions précisées de l'attention**
- b1409** **Fonctions non précisées de l'attention**
- b145** **Fonctions de la mémoire**
fonctions mentales spécifiques d'enregistrement et d'emmagasinement d'information et, au besoin, de remémoration

Inclusions : fonctions de mémoire à court et à long terme, mémoire immédiate, récente et pour les faits anciens; champ de mémoire; souvenance; fonctions utilisées dans l'évocation et l'apprentissage; amnésie nominale, sélective et dissociative

Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b115); fonctions intellectuelles (b120); fonctions de l'attention (b140); fonctions perceptuelles (b160); fonctions de la pensée (b165); fonctions cognitives de niveau supérieur (b170); fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions de calcul (b180)

- b1450** **Mémoire à court terme**
fonctions mentales qui produisent une réserve mnémonique temporaire et pouvant être perturbée d'une durée d'environ 30 secondes d'où l'information est perdue si non consolidée dans la mémoire à long terme
- b1451** **Mémoire à long terme**
fonctions mentales qui produisent un système mnémonique permettant le stockage à long terme d'information à partir de la mémoire à court terme et sa remémoration; il existe deux types distincts de mémoire à long terme : autobiographique (mémoire des événements passés) et sémantique (mémoire des langues et des faits)
- b1452** **Remémoration**
fonctions mentales précises de remémoration de l'information stockée dans la mémoire à long terme et d'en prendre conscience
- b1458** **Autres fonctions précisées de la mémoire**
- b1459** **Fonctions non précisées de la mémoire**
- b150** **Fonctions psychomotrices**
fonctions mentales spécifiques au contrôle sur les événements moteurs et psychologiques au niveau du corps
- Inclusions : fonctions de contrôle psychomoteur; retard psychomoteur, excitation et affolement; posture; catatonie; négativisme, ambitendance, échopraxie, écholalie*
- Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b115); fonctions intellectuelles (b120); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions de l'attention (b140); fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions mentales de séquençage des mouvements complexes (b185)*
- b1500** **Contrôle psychomoteur**
fonctions mentales qui règlent la vitesse du comportement ou du temps de réponse qui fait appel à la fois aux éléments moteurs et psychologiques; une perturbation du contrôle donne lieu à un retard psychomoteur (bouger et parler lentement; diminution des gestes et de la spontanéité) ou à l'agitation psychomotrice (activité comportementale et cognitive excessive, généralement non productive et souvent en réponse à la tension interne, par exemple battre des pieds, se tordre les mains, l'agitation ou la nervosité)
- b1501** **Qualité des fonctions psychomotrices**
fonctions mentales qui produisent un comportement non verbal dans l'ordre approprié et le caractère de ses sous-éléments, par exemple la coordination oculo-manuelle et la démarche
- b1508** **Autres fonctions psychomotrices précisées**

- b1509 Fonctions psychomotrices non précisées**
- b155 Fonctions émotionnelles**
fonctions mentales spécifiques associées au sentiment et à la composante affective du processus mental
- Inclusions : fonctions de pertinence de l'émotion, maîtrise et gamme des émotions; affect; tristesse, bonheur, amour, peur, colère, haine, tension, anxiété, joie, regret; labilité de l'émotion; nivellement de l'affect*
- Exclusions : fonctions du tempérament et de la personnalité (b125); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130)*
- b1550 Pertinence des émotions**
fonctions mentales qui produisent la conformité du sentiment et de l'affect à la situation, par exemple la joie de recevoir des bonnes nouvelles
- b1551 Maîtrise des émotions**
fonctions mentales qui contrôlent l'expérience et la démonstration de l'affect
- b1552 Gamme des émotions**
fonctions mentales qui produisent la gamme d'expérience de l'éveil de l'affect ou des sentiments tels que l'amour, la haine, l'anxiété, le regret, la joie, la peur et la colère
- b1558 Autres fonctions émotionnelles précisées**
- b1559 Fonctions émotionnelles non précisées**
- b160 Fonctions perceptuelles**
fonctions mentales spécifiques de reconnaître et de donner un sens à des stimulus sensoriels
- Inclusions : fonctions de perception visuelle, auditive, olfactive, gustative, tactile, visuospatiale; hallucination; illusion*
- Exclusions : fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b115); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b145); fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229); fonctions de l'audition et vestibulaires (b240-b249); autres fonctions sensorielles (b250-b279)*
- b1600 Perception auditive**
fonctions mentales impliquées dans la discrimination des sons, des tons, des timbres et d'autres stimulus acoustiques
- b1601 Perception visuelle**
fonctions mentales impliquées dans la discrimination de la forme, de la taille, de la couleur et d'autres stimulus oculaires
- b1602 Perception olfactive**
fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les odeurs
- b1603 Perception gustative**
fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les goûts, tels que les stimulus sucrés, sûrs, salés et amers, détectés par la langue

- b1604 Perception tactile**
fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences dans la texture, tels que les stimulus rudes ou doux, détectées par le toucher
- b1605 Perception visuospatiale**
fonctions mentales impliquées dans la distinction par la vue de la position relative des objets dans l'environnement ou par rapport à soi
- b1608 Autres fonctions perceptuelles précisées**
- b1609 Fonctions perceptuelles non précisées**
- b165 Fonctions de la pensée**
fonctions mentales spécifiques associées à la composante idéatoire de l'esprit
- Inclusions : fonctions du rythme, de la forme, du contrôle et de la pensée; fonctions de la pensée orientée vers un but; fonctions de la pensée non orientée vers un but; fonctions de la pensée logique; pression de la pensée, fuite des idées, blocage de la pensée, incohérence de la pensée, pensée tangentielle, prolixité circonlocutoire, délire, obsessions, compulsions*
- Exclusions : fonctions intellectuelles (b120); fonctions de la mémoire (b145); fonctions psychomotrices (b150); fonctions perceptuelles (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b170); fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions de calcul (b180)*
- b1650 Rythme de la pensée**
fonction mentale qui produit la rapidité du processus mental
- b1651 Forme de la pensée**
fonction mentale qui organise le processus mental en ce qui concerne sa cohérence et sa logique
- Inclusions : déficiences de persévération idéatoire, de la pensée tangentielle et de prolixité circonlocutoire*
- b1652 Contenu de la pensée**
fonction mentale constituée des idées présentes dans le processus mental, ce qui est conceptualisé
- Inclusions : déficiences de délire, d'idées surinvesties et de somatisation*
- b1653 Contrôle de la pensée**
fonction mentale qui fournit le contrôle volontaire de la pensée et reconnu comme tel par la personne
- Inclusions : déficiences de ruminations, d'obsessions, de diffusion de pensée et d'insertion de pensée*
- b1658 Autres fonctions précisées de la pensée**
- b1659 Fonctions non précisées de la pensée**
- b170 Fonctions cognitives de niveau supérieur**
fonctions mentales spécifiques de l'abstraction et de l'organisation des idées, de la gestion du temps, de la perspicacité et du jugement

Inclusions : fonctions de formation des concepts, de catégorisation, de flexibilité cognitive; fonctions supérieures; manque de perspicacité, manque de jugement

Exclusions : fonctions de la mémoire (b145); fonctions de la pensée (b165); fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions de calcul (b180)

- b1700 **Abstraction****
fonction mentale d'envisager quelque chose comme une idée, une qualité ou une caractéristique générale, distincte des réalités concrètes, d'objets précis ou des circonstances réelles
- b1701 **Organisation et planification****
fonction mentale de coordonner les parties en un tout, de systématiser; la fonction mentale impliquée dans le développement d'une méthode pour procéder à quelque chose ou pour agir
- b1702 **Gestion du temps****
fonction mentale d'ordonner les événements en séquence chronologique, allouant les temps aux événements et aux activités
- b1703 **Flexibilité cognitive****
fonction mentale de changer de stratégie, de passer d'une disposition mentale à une autre, particulièrement dans le cadre de la résolution de problèmes
- b1704 **Intuition****
fonction mentale de prise de conscience et de compréhension de son comportement et de celui des autres
- b1705 **Jugement****
fonctions mentales impliquées dans le choix effectué parmi plusieurs possibilités, par exemple dans le cas de la prise d'une décision ou de la formulation d'une opinion
- b1708 **Autres fonctions cognitives précisées de niveau supérieur****
- b1709 **Fonctions cognitives non précisées de niveau supérieur****
- b175 **Fonctions mentales spécifiques du langage****
fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'utilisation des signes, des symboles et d'autres composantes du langage
- Inclusions : fonctions de réception et de déchiffrement des formes parlées, écrites et autres du langage; fonctions d'expression des formes parlées, écrites et autres du langage; fonctions d'intégration du langage, parlé et écrit; aphasie réceptive, expressive, de Broca, de Wernicke et de conduction*
- Exclusions : fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b145); fonctions perceptuelles (b160); fonctions de la pensée (b165); fonctions cognitives de niveau supérieur (b170); fonctions de calcul (b180); fonctions mentales de séquençage des mouvements complexes (b185); Chapitre 2 : Fonctions sensorielles*
- b1750 **Réception du langage****
fonctions mentales spécifiques de décoder les messages sous forme parlée, écrite, gestuelle ou autre, pour obtenir leur signification

- b17500** **Réception du langage parlé**
fonctions mentales de décoder les messages parlés pour obtenir leur signification
- b17501** **Réception du langage écrit**
fonctions mentales de décoder les messages écrits pour obtenir leur signification
- b17508** **Autres fonctions mentales précisées de réception du langage**
- b17509** **Fonctions mentales non précisées de réception du langage**
- b1751** **Expression du langage**
fonctions mentales spécifiques nécessaires à la production de messages significatifs sous forme parlée, écrite, gestuelle ou autre
- b17510** **Expression du langage parlé**
fonctions mentales nécessaires à la production de messages parlés significatifs
- b17511** **Expression du langage écrit**
fonctions mentales nécessaires à la production de messages écrits significatifs
- b17518** **Autres fonctions mentales précisées d'expression du langage**
- b17519** **Fonctions mentales non précisées d'expression du langage**
- b1752** **Fonctions d'intégration du langage**
fonctions mentales qui organisent la signification sémantique et symbolique, la structure grammaticale, les idées, pour la production de messages sous forme orale, écrite ou autre
- b1758** **Autres fonctions mentales précisées du langage**
- b1759** **Fonctions mentales non précisées du langage**
- b180** **Fonctions de calcul**
fonctions spécifiques mentales de détermination, d'approximation et de manipulation des symboles mathématiques
- Inclusions : fonctions d'addition, de soustraction et d'autres calculs mathématiques simples; fonctions d'opérations mathématiques complexes*
- Exclusions : fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b145); fonctions de la pensée (b165); fonctions cognitives de niveau supérieur (b170); fonctions spécifiques mentales du langage (b175)*
- b1800** **Calcul arithmétique simple**
fonction mentale d'effectuer des calculs avec les nombres, par exemple l'addition, la soustraction, la multiplication et la division
- b1801** **Calcul complexe**
fonction mentale de traduire des problèmes sous forme d'énoncés en procédures arithmétiques, de traduire des formules mathématiques en procédures arithmétiques et autres manipulations complexes faisant appel aux nombres

- b1808** **Autres fonctions précisées de calcul**
- b1809** **Fonctions non précisées de calcul**
- b185** **Fonctions mentales de séquençage des mouvements complexes**
fonctions mentales spécifiques de séquençage et de coordination de mouvements complexes et réfléchis
- Inclusions : apraxie idéatoire, idéomotrice, de l'habillement, oculomotrice, du langage*
- Exclusions : fonctions psychomotrices (b150); fonctions cognitives de niveau supérieur (b170); Chapitre 7 : Fonctions neuro-musculosquelettiques et reliées au mouvement*
- b189** **Autres « fonctions mentales spécifiques » précisées et non précisées**
- b198** **Autres fonctions mentales spécifiques**
- b199** **Fonctions mentales non précisées**

CHAPITRE 2 FONCTIONS SENSORIELLES

Ce chapitre traite des fonctions des sens, de la vue, de l'ouïe, du goût, etc., de même que de la sensation de douleur

FONCTIONS VISUELLES ET FONCTIONS CONNEXES (b210-b229)**b210 Fonctions visuelles**

fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de lumière et à la perception de la forme, de la taille et de la couleur du stimulus visuel

Inclusions : fonctions de perception de la lumière et de la couleur, acuité visuelle de la vision de loin et de près, vision monoculaire et binoculaire, champs visuels, qualité de la vision, qualité de l'image visuelle; myopie, hypermétropie, astigmatisme, hémianopsie, achromatopsie, vision canalaire, scotome central et périphérique; diplopie, héméralopie, capacité d'adaptation à la lumière

Exclusions : fonctions perceptuelles (b160); activités sensorielles réfléchies (a110)

b2100 Fonctions d'acuité visuelle

fonctions visuelles de percevoir la forme le contour, à la fois binoculaire et monoculaire, pour la vision de loin et de près

b2100 Acuité binoculaire de la vision de loin

fonctions visuelles de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets loins de l'oeil

b21001 Acuité monoculaire de la vision de loin

fonctions visuelles de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'oeil droit ou gauche pour les objets loins de l'oeil

b21002 Acuité binoculaire de la vision de près

fonctions visuelles de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets près de l'oeil

b21003 Acuité monoculaire de la vision de près

fonctions visuelles de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'oeil droit ou gauche pour les objets près de l'oeil

b21008 Autres fonctions précisées d'acuité visuelle**b21009 Fonctions non précisées d'acuité visuelle****b2101 Fonctions du champ visuel****b2102 Qualité de la vision**

fonctions visuelles impliquant la sensibilité à la lumière, la vision des couleurs, la sensibilité différentielle et la qualité globale de l'image

b21020 Sensibilité à la lumière

fonctions visuelles de percevoir une quantité minimale de lumière (minimum de lumière) et la différence minimale d'intensité (différence de lumière)

Inclusions : fonctions d'adaptation à l'obscurité; héméralopie (hyposensibilité à la lumière); photophobie (hypersensibilité à la lumière)

- b21021** **Vision des couleurs**
fonctions visuelles de distinguer et d'assortir les couleurs
- b21022** **Sensibilité différentielle**
fonctions visuelles de distinguer figure et fond, impliquant la quantité minimale de luminosité requise à cette fin
- b21023** **Qualité de l'image visuelle**
fonctions visuelles impliquant la qualité de l'image

Inclusions : fonctions de voir des reflets; altération de la qualité de l'image (corps flottants/toile d'araignée); distorsion de l'image; voir des étoiles/des éclairs
- b21028** **Autre qualité précisée de la vision**
- b21029** **Qualité non précisée de la vision**
- b215** **Fonctions des structures adjacentes de l'oeil**
fonctions des structures à l'intérieur et autour de l'oeil qui facilitent les fonctions visuelles

Inclusions : fonctions des muscles internes de l'oeil, de la paupière, des muscles externes de l'oeil, y compris les mouvements volontaires et de suivi et fixation de l'oeil, les glandes lacrymales, accommodation, réflexe pupillaire, nystagmus, xérophthalmie, ptose

Exclusions : fonctions visuelles (b210); Chapitre 7 : Fonctions neuro-musculosquelettiques et reliées au mouvement
- b2150** **Fonctions des muscles internes de l'oeil**
fonctions des muscles à l'intérieur de l'oeil, tels que l'iris, qui ajustent la forme et la taille de la pupille et du cristallin

Inclusions : fonctions d'accommodation; réflexe pupillaire
- b2151** **Fonctions de la paupière**
fonctions de la paupière, tels que le réflexe protecteur
- b2152** **Fonctions des muscles externes de l'oeil**
fonctions des muscles qui sont utilisés pour regarder dans différentes directions, pour suivre un objet alors qu'il se déplace dans le champ visuel, pour produire des sauts saccadés afin de rattraper une cible mobile et pour fixer du regard

Inclusions : nystagmus; coopération des deux yeux
- b2153** **Fonctions des glandes lacrymales**
fonctions des glandes et des conduits lacrimaux
- b2158** **Autres fonctions précisées des structures adjacentes de l'oeil**
- b2159** **Fonctions non précisées des structures adjacentes de l'oeil**
- b220** **Sensations associées à l'oeil et aux structures adjacentes**
sensations de fatigue oculaire, de sécheresse et de démangeaison oculaire et sensations connexes

Inclusions : sensations de pression derrière l'oeil, d'avoir quelque chose dans l'oeil, de tension oculaire, de brûlure dans l'oeil; irritation de l'oeil

Exclusions : sensation de douleur (b275)

b229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes précisées et non précisées

FONCTIONS DE L'AUDITION ET VESTIBULAIRES (b230-b249)

- b230 Fonctions de l'audition**
fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons et à la discrimination de la location, du ton, de la force et de la qualité des sons
- Inclusions : fonctions de l'audition, de discrimination auditive, de localisation de la source du son, de latéralisation du son, discrimination des mots; surdit , d fiance auditive, perte auditive*
- Exclusions : fonctions perceptuelles (b160); fonctions mentales sp cifiques du langage (b175); activit s sensorielles r fl chies (a110)*
- b2300  coute des sons**
fonctions sensorielles associ es   la perception de la pr sence de sons
- b2301 Discrimination auditive**
fonctions sensorielles associ es   la perception de la pr sence de sons impliquant la discrimination figure-fond et la synth se binaurale, la diff renciation et le m lange
- b2302 Localisation de la source du son**
fonctions sensorielles associ es   la d termination de l'endroit de la source du son
- b2303 Lat ralisation du son**
fonctions sensorielles associ es   la d termination du c t  droit ou gauche comme  tant la source du son
- b2304 Discrimination des mots**
fonctions sensorielles associ es   la d termination du langage parl  et de sa distinction par rapport   d'autres sons
- b2308 Autres fonctions pr cis es de l'audition**
- b2309 Fonctions non pr cis es de l'audition**
- b235 Fonctions vestibulaires**
fonctions sensorielles de l'oreille interne associ es   la position,   l' quilibre et au mouvement
- Inclusions : fonctions d' quilibre du corps; sens positionnel*
- Exclusions : sensations associ es   l'audition et aux fonctions vestibulaires (b240)*
- b2350 Fonction vestibulaire de position**
fonctions sensorielles de l'oreille interne associ es   la d termination de la position du corps
- b2351 Fonction vestibulaire de l' quilibre**
fonctions sensorielles de l'oreille interne associ es   la d termination de l' quilibre
- b2352 Fonction vestibulaire du mouvement**
fonctions sensorielles de l'oreille interne associ es   la d termination du mouvement du corps, y compris sa direction et sa vitesse

- b2358** **Autres fonctions vestibulaires précisées**
- b2359** **Fonctions vestibulaires non précisées**
- b240** **Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
sensations d'étourdissement, de chute, d'acouphènes et de vertige
- Inclusions : sensations de bourdonnement dans les oreilles, d'irritation dans l'oreille, de pression auriculaire, de nausée associée à l'étourdissement ou au vertige*
- Exclusions : fonctions vestibulaires (b235); sensation de douleur (b275)*
- b2400** **Bourdonnement dans les oreilles ou acouphène**
sensation d'un son grave, d'un bruissement, d'un sifflement ou de bourdonnement dans l'oreille
- b2401** **Étourdissement**
sensation du mouvement de soi-même ou de son environnement; sensation de tourner, d'osciller ou de pencher
- b2402** **Sensation de chute**
sensation de lâcher prise et de tomber
- b2403** **Nausée associée à l'étourdissement ou au vertige**
sensation de vouloir vomir découlant d'un étourdissement ou d'un vertige
- b2404** **Irritation dans l'oreille**
sensation de démangeaison ou autres sensations similaires dans l'oreille
- b2405** **Pression auriculaire**
sensation de pression dans l'oreille
- b2408** **Autres sensations précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
- b2409** **Sensations non précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
- b249** **Autres fonctions précisées et non précisées de l'audition et vestibulaires**
- FONCTIONS SENSORIELLES ADDITIONNELLES (b250-b279)
- b250** **Fonction du goût**
fonctions sensorielles de perception des qualités amères, sucrées, acides et salées
- Inclusions : fonctions du goût, fonctions gustatives; agueusie, hypogueusie*
- Exclusions : activités sensorielles réfléchies (a110)*
- b255** **Fonctions de l'odorat**
fonctions sensorielles de perception des odeurs
- Inclusions : fonctions de l'odorat, fonctions olfactives; anosmie, hyposmie*
- Exclusions : activités sensorielles réfléchies (a110)*

- b260 Fonctions proprioceptives**
fonctions sensorielles de perception de la position relative des parties du corps
- Inclusions : fonctions de statesthésie, de kinesthésie*
- Exclusions : fonctions vestibulaires (b235); sensations associées aux fonctions des muscles et motrices (b780)*
- b265 Fonctions du toucher**
fonctions sensorielles de perception des surfaces et de leur texture ou de leur qualité
- Inclusions : fonctions du toucher, sensation du toucher; engourdissement, anesthésie, picotement, paresthésie, hyperesthésie*
- Exclusions : fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus (b270); activités sensorielles réfléchies (a 110)*
- b270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus**
fonctions sensorielles de perception des stimulus liés à la température, aux vibrations, à la pression et nocifs
- Inclusions : fonctions de perception du froid et de la chaleur, des tremblements ou des oscillations, de la pression profonde, de sensation de brûlure*
- Exclusions : fonctions du toucher (b265); sensation de douleur (b275)*
- b2700 Sensibilité à la température**
fonction sensorielle de perception du froid et de la chaleur
- b2701 Sensibilité aux vibrations**
fonction sensorielle de perception des tremblements et des oscillations
- b2702 Sensibilité à la pression**
fonction sensorielle de perception de la pression contre ou sur la peau
- Inclusions : sensibilité au toucher, engourdissement, hypoesthésie, hyperesthésie, paresthésie, picotement*
- b2703 Sensibilité à un stimulus nocif**
fonction sensorielle de perception des sensations douloureuses ou désagréables
- Inclusions : hypoalgésie, hyperpathie, allodynie, analgésie, anesthésie douloureuse*
- b2708 Autres fonctions sensorielles précisées associées à la température et à d'autres stimulus**
- b2709 Fonctions sensorielles non précisées associées à la température et à d'autres stimulus**
- b275 Sensation de douleur**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- Inclusions : sensations de douleur généralisée ou localisée dans une ou plusieurs parties du corps, douleur dans un dermatome, douleur lancinante, douleur cuisante, douleur sourde, douleur constante; myalgie, analgésie, hyperalgésie*

- b2750** **Douleur généralisée**
sensation désagréable ressentie partout ou dans tout le corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- b2751** **Douleur localisée**
sensation désagréable ressentie dans une ou plusieurs parties précises du corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- b27510** **Douleur dans une partie du corps**
sensation désagréable localisée dans une partie du corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- b27511** **Douleur dans plusieurs parties du corps**
sensation désagréable localisée dans plusieurs parties du corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- b27512** **Douleur dans un dermatome**
sensation désagréable localisée dans les parties de la peau desservies par la même racine nerveuse indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- b27518** **Autre douleur localisée précisée**
- b27519** **Douleur localisée non précisée**
- b2758** **Autre sensation précisée de douleur**
- b2759** **Sensation non précisée de douleur**
- b279** **Autres fonctions sensorielles additionnelles précisées et non précisées**
- b298** **Autres fonctions sensorielles précisées**
- b299** **Fonctions sensorielles non précisées**

CHAPITRE 3 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE

Ce chapitre traite des fonctions de production des sons et de la parole

- b310 Fonctions de la voix**
fonctions de production des divers sons par le passage de l'air dans le larynx
- Inclusions : fonctions de phonation, du timbre, de la force et des qualités de la voix; aphonie, dysphonie, voix rauque, hyperrhinolalie, hyporhinolalie*
- Exclusions : fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions d'articulation (b320); activités de produire des messages parlés (a230); activités de conversation (a250)*
- b3100 Production de la voix**
fonctions pour la production du son au moyen de la coordination du larynx et des muscles environnants avec le système respiratoire
- b3101 Qualité de la voix**
fonctions pour la production des caractéristiques de la voix, y compris le timbre, la sonorité et autres caractéristiques
- Inclusions : fonctions du timbre aigu et du timbre grave, hyperrhinolalie, hyporhinolalie, dysphonie, voix rauque, discordance*
- b3108 Autres fonctions précisées de la voix**
- b3109 Fonctions non précisées de la voix**
- b320 Fonctions d'articulation**
fonctions de production des sons pour la parole
- Inclusions : fonctions d'énonciation, d'articulation des phonèmes; dysarthrie spastique, ataxique, flaccide; anarthrie*
- Exclusions : fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions de la voix (b310); activités de produire des messages parlés (a230); activités de conversation (a250)*
- b330 Fonctions de fluidité et du rythme de la parole**
fonctions de production du débit et du tempo de la parole
- Inclusions : fonctions de schéma de l'élocution, de fluidité de la parole, de prosodie et d'intonation, de mélodie de la parole; bégaiement, balbutiement, bredouillement, bradylalie, tachylalie*
- Exclusions : fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions de la voix (b310); fonctions d'articulation (b320); activités de produire des messages parlés (a230); activités de conversation (a250)*
- b3300 Fluidité de la parole**
fonctions de production du débit élocutoire égal et continu
- Inclusions : fonctions de liaison égale de la parole, bégaiement, bredouillement, perturbation, répétition des sons, mots ou parties de mots, interruptions irrégulières dans la parole*
- b3301 Rythme de la parole**
fonctions pour les schémas modulés, le tempo et l'accent tonique dans la parole

Inclusions : cadence stéréotypique ou répétitive de la parole

- b3302** **Vitesse de la parole**
fonctions du taux de production de la parole
- b3303** **Mélodie de la parole**
fonctions de modulation des schémas du timbre de la parole
- Inclusions : prosodie de la parole, intonation, mélodie de la parole, élocution monotone*
- b3308** **Autres fonctions précisées de fluidité et du rythme de la parole**
- b3309** **Fonctions non précisées de fluidité et du rythme de la parole**
- b340** **Autres fonctions de vocalisation**
fonctions de production d'autres formes de vocalisation
- Inclusions : fonctions de production de notes pour chanter, babiller et fredonner; crier fort, hurler*
- Exclusions : fonctions mentales spécifiques du langage (b175); fonctions de la voix (b310); fonctions d'articulation (b320); fonctions de fluidité et du rythme de la parole (b330); activités de produire des messages parlés (a230); activités de conversation (a250)*
- b3400** **Production de notes**
fonctions de production de sons vocaux musicaux
- Inclusions : maintenir, moduler et terminer la production de vocalisations simples ou liées avec des variations dans le timbre, comme dans le chant, le fredonnement*
- b3401** **Production d'une gamme de sons**
fonctions de production d'une étendue variée de vocalisations
- Inclusions : fonctions de babillage chez les enfants*
- b3408** **Autres fonctions précisées de vocalisation**
- b3409** **Autres fonctions non précisées de vocalisation**
- b398** **Autres fonctions précisées de la voix et de la parole**
- b399** **Fonctions non précisées de la voix et de la parole**

CHAPITRE 4 FONCTIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, HÉMATOPOÏÉTIQUE, IMMUNOLOGIQUE ET RESPIRATOIRE

Ce chapitre traite des fonctions impliquées dans le système cardio-vasculaire (fonctions du cœur et des vaisseaux sanguins), les systèmes hématopoïétique et immunologique (fonctions de production du sang et d'immunité) et le système respiratoire (fonctions de respiration et de tolérance à l'effort)

FONCTIONS DU SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE (b410-b429)

- b410 Fonctions du cœur**
fonctions de pompage des quantités de sang adéquates ou requises et de pression au corps
- Inclusions : fonctions de fréquence, du rythme et du débit cardiaques; force de contraction des muscles ventriculaires; fonctions des valvules cardiaques; pompage du sang par le circuit pulmonaire; dynamique de la circulation au cœur; insuffisance cardiaque, cardiomyopathie, myocardite, insuffisance coronarienne, tachycardie, bradycardie, pouls irrégulier*
- Exclusions : fonctions des vaisseaux sanguins (b415); fonctions de la pression artérielle (b420); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*
- b4100 Fréquence cardiaque**
fonctions liées au nombre de fois que le cœur se contracte chaque minute
- b4101 Rythme cardiaque**
fonctions liées à la régularité du battement cardiaque
- Inclusions : arythmie*
- b4102 Force de contraction des muscles ventriculaires**
fonctions liées à la quantité de sang pompée par les muscles ventriculaires pendant chaque battement
- Inclusions : réduction du débit cardiaque*
- b4103 Apport sanguin au cœur**
fonctions liées au volume de sang disponible pour le cœur
- Inclusions : ischémie coronarienne*
- b4108 Autres fonctions précisées du cœur**
- b4109 Fonctions non précisées du cœur**
- b415 Fonctions des vaisseaux sanguins**
fonctions de transport du sang partout dans le corps
- Inclusions : fonctions des artères, des capillaires et des veines; fonctions vasomotrices; fonctions des artères, des capillaires et des veines pulmonaires; fonctions des valvules des veines; blocage ou constriction des artères; athérosclérose, artériosclérose, thromboembolie, varices*
- Exclusions : fonctions du cœur (b410); fonctions de la pression artérielle (b420); fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*
- b4150 Fonctions des artères**
fonctions liées au flux sanguin dans les artères

Inclusions : dilatation artérielle; constriction artérielle comme dans la claudication intermittente

b4151 Fonctions des capillaires
fonctions liées au flux sanguin dans les capillaires

b4152 Fonctions des veines
fonctions liées au flux sanguin dans les veines et fonctions des valvules des veines

Inclusions : dilatation veineuse; constriction veineuse; fermeture insuffisante des valvules comme dans les varices

b4158 Autres fonctions précisées des vaisseaux sanguins

b4159 Fonctions non précisées des vaisseaux sanguins

b420 Fonctions de la pression artérielle
fonctions de maintien de la pression artérielle dans les artères

Inclusions : fonctions de maintien de la pression artérielle; hausse et baisse de la pression artérielle; hypotension, hypertension; hypotension posturale

Exclusions : fonctions du coeur (b410); fonctions des vaisseaux sanguins (b415); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b4200 Hausse de la pression artérielle
fonctions liées à une hausse de la pression artérielle systolique ou diastolique au-dessus de la normale pour l'âge

b4201 Baisse de la pression artérielle
fonctions liées à une baisse de la pression artérielle systolique ou diastolique au-dessous de la normale pour l'âge

b4202 Maintien de la pression artérielle
fonctions liées au maintien d'une pression artérielle adéquate à la suite de changements corporels

b4208 Autres fonctions précisées de la pression artérielle

b4209 Fonctions non précisées de la pression artérielle

b429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire

FONCTIONS DES SYSTÈMES HÉMATOPOÏÉTIQUE ET IMMUNOLOGIQUE (b430-b439)

b430 Fonctions du système hématopoïétique
fonctions de production du sang et fonctions de transport d'oxygène et des métabolites et de coagulation

Inclusions : fonctions de la moelle osseuse; fonctions de la rate associées au sang; fonctions de transport d'oxygène du sang; fonctions de transport des métabolites du sang; coagulation; anémie; hémophilie et autres dysfonctionnements de coagulation

Exclusions : fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429); fonctions du système immunologique (b435); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

- b4300 Production du sang**
fonctions liées à la production du sang et tous ses composants
- b4301 Fonctions de transport d'oxygène du sang**
fonctions liées à la capacité du sang de transporter l'oxygène dans tout le corps
- b4302 Fonctions de transport du métabolite du sang**
fonctions liées à la capacité de transporter les métabolites dans tout le corps
- b4303 Fonctions de coagulation**
fonctions liées à la coagulation du sang comme à l'endroit de la blessure
- b4308 Autres fonctions précisées du système hématopoïétique**
- b4309 Fonctions non précisées du système hématopoïétique**
- b435 Fonctions du système immunologique**
fonctions du corps liées à la protection contre des substances étrangères, y compris les infections causées par des réactions immunitaires spécifiques et non spécifiques
- Inclusions : fonctions d'immunité à médiation cellulaire, fonctions d'immunité à médiation par anticorps; réaction à l'immunisation; fonctions des ganglions lymphatiques et des vaisseaux lymphatiques; réactions à l'hypersensibilité; auto-immunité; réactions allergiques; lymphadénite; lymphoedème*
- Exclusions : fonctions du système hématopoïétique (b430)*
- b4350 Réaction immunitaire**
fonctions de la réaction du corps de sensibilisation à des substances étrangères, y compris les infections
- b43500 Réaction immunitaire spécifique**
fonctions de la réaction du corps de sensibilisation à une substance étrangère spécifique
- b43501 Réaction immunitaire non spécifique**
fonctions de la réaction générale du corps de sensibilisation à des substances étrangères, y compris les infections
- b4351 Réactions à l'hypersensibilité**
fonctions de la réaction du corps de sensibilisation accrue à des substances étrangères, comme dans les sensibilités aux aliments et aux antigènes
- Inclusions : hypersensibilités ou allergies*
- b4352 Fonctions des vaisseaux lymphatiques**
fonctions liées aux canaux vasculaires qui transportent la lymphe
- b4353 Fonctions des ganglions lymphatiques**
fonctions liées aux glandes qui longent les vaisseaux lymphatiques
- b4358 Autres fonctions précisées du système immunologique**

- b4359 Fonctions non précisées du système immunologique**
- b439 Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunologique**
- FONCTIONS DU SYSTÈME RESPIRATOIRE (b440-b449)
- b440 Fonctions respiratoires**
fonctions d'inhalation de l'air dans les poumons, d'échange des gas entre l'air et le sang et d'expiration de l'air
- Inclusions : fonctions de fréquence, du rythme et de la profondeur respiratoires; apnée, respiration irrégulière, respiration paradoxale, emphysème pulmonaire, spasme bronchique*
- Exclusions : fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions additionnelles associées à la respiration (b450); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*
- b4400 Fréquence respiratoire**
fonctions liées au nombre de respirations par minute
- Inclusions : fréquence trop rapide (tachypnée) ou trop lente (bradypnée)*
- b4401 Rythme respiratoire**
fonctions liées à la périodicité et à la régularité de la respiration
- Inclusions : respiration irrégulière*
- b4402 Profondeur de la respiration**
fonctions liées au volume d'expansion des poumons pendant la respiration
- Inclusions : respiration superficielle ou peu profonde*
- b4408 Autres fonctions respiratoires précisées**
- b4409 Fonctions respiratoires non précisées**
- b445 Fonctions des muscles respiratoires**
fonctions des muscles impliqués dans la respiration
- Inclusions : fonctions des muscles respiratoires thoraciques; fonctions du diaphragme; fonctions des muscles respiratoires secondaires*
- Exclusions : fonctions respiratoires (b440); fonctions additionnelles associées à la respiration (b450); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*
- b4450 Fonctions des muscles respiratoires thoraciques**
fonctions des muscles thoraciques impliqués dans la respiration
- b4451 Fonctions du diaphragme**
fonctions du diaphragme lorsqu'impliqué dans la respiration
- b4452 Fonctions des muscles respiratoires secondaires**
fonctions des autres muscles impliqués dans la respiration
- b4458 Autres fonctions précisées des muscles respiratoires**

- b4459 Fonctions non précisées des muscles respiratoires**
- b449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire**
- FONCTIONS ET SENSATIONS ADDITIONNELLES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (b450-b469)
- b450 Fonctions respiratoires additionnelles**
fonctions additionnelles associées à la respiration, telles que la toux, l'éternuement et le bâillement
- Inclusions : fonctions de souffler, siffler, respirer par la bouche*
- Exclusions : fonctions respiratoires (b440); fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*
- b455 Fonctions de tolérance à l'effort**
fonctions associées à la capacité respiratoire et cardio-vasculaire nécessaire pour endurer l'effort physique
- Inclusions : fonctions de capacité aérobique; résistance; endurance physique; fatigabilité*
- Exclusions : fonctions respiratoires (b440); fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions respiratoires additionnelles (b450)*
- b4550 Endurance physique générale**
fonctions liées au niveau général de tolérance à l'exercice physique ou résistance
- b4551 Capacité aérobique**
fonctions liées à la capacité de faire de l'exercice sans s'essouffler
- b4552 Fatigabilité**
fonctions liées à la prédisposition à la fatigue, peu importe le niveau d'effort
- b4558 Autres fonctions précisées de tolérance à l'effort**
- b4559 Fonctions non précisées de tolérance à l'effort**
- b460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires**
sensations telles que sauter un battement du coeur, avoir des palpitations, avoir le souffle court
- Inclusions : sensations d'oppression de la poitrine, sensation de battement irrégulier, dyspnée, respiration de Kussmaul, suffocation, avoir des haut-le-coeur, respiration sifflante*
- Exclusions : sensation de douleur (b275)*
- b469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire**
- b498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunologique et respiratoire**

b499 **Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunologique et respiratoire**

CHAPITRE 5 FONCTIONS DES SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

Ce chapitre traite des fonctions d'ingestion, de digestion et d'élimination de même que des fonctions du métabolisme et des glandes endocrines

FONCTIONS ASSOCIÉES AU SYSTÈME DIGESTIF (b510-b539)

- b510 Fonctions d'ingestion**
fonctions associées à la prise et à la manipulation de solides ou de liquides dans le corps par la bouche
- Inclusions : fonctions de sucer, mastiquer, contrôler les aliments dans la bouche, saliver, avaler, faire un renvoi, régurgiter, cracher et vomir; dysphagie, aspiration des aliments, aérophagie, salivation excessive, baver, salivation insuffisante*
- Exclusions : sensations associées au système digestif (b535)*
- b5100 Sucrer**
fonctions d'absorption des aliments dans la bouche par une force de succion produite par le mouvement des joues, des lèvres et de la langue
- b5101 Mastiquer**
fonctions d'écraser et de travailler les aliments avec les dents
- b5102 Manipulation des aliments dans la bouche**
fonctions de faire bouger les aliments dans la bouche avec les dents et la langue
- b5103 Salivation**
fonctions de production de la salive dans la bouche
- b5104 Avaler**
fonctions de faire passer les aliments et les boissons par l'oesophage dans l'estomac
- Inclusions : dysphagie buccale, pharyngienne ou oesophagienne; déficiences du passage oesophagien*
- b5105 Régurgitation et vomissement**
fonctions de mouvement des aliments ou des liquides dans le sens inverse de l'ingestion, de l'estomac à l'oesophage et de la bouche à l'extérieur
- b5108 Autres fonctions précisées d'ingestion**
- b5109 Fonctions non précisées d'ingestion**
- b515 Fonctions digestives**
fonctions de transport des aliments par le tube digestif, de réduction des aliments et d'absorption des substances nutritives
- Inclusions : fonctions de péristaltisme; production d'enzymes et action dans l'estomac et les intestins; hyperacidité de l'estomac, malabsorption, intolérance alimentaire, hypermobilité des intestins, paralysie intestinale, obstruction intestinale, production réduite de bile*
- Exclusions : fonctions d'ingestion (b510); fonctions d'assimilation (b520); fonctions de défécation (b525); sensations associées au système digestif (b535)*

- b5150** **Transport des aliments par l'estomac et les intestins**
péristaltisme et fonctions connexes qui bougent automatiquement les aliments dans l'estomac et les intestins
- b5151** **Réduction des aliments**
fonctions de réduire mécaniquement les aliments en particules plus petites dans le tube digestif
- b5152** **Absorption des substances nutritives**
fonctions d'entraîner les substances nutritives des aliments et des boissons dans le courant sanguin à partir de l'estomac et des intestins
- b5131** **Tolérance alimentaire**
fonctions du corps d'accepter les aliments et les boissons qui conviennent pour la digestion et de rejeter ceux qui ne conviennent pas
- Inclusions : hypersensibilités comme l'intolérance au gluten*
- b5158** **Autres fonctions digestives précisées**
- b5159** **Fonctions digestives non précisées**
- b520** **Fonctions d'assimilation**
fonctions par lesquelles les substances nutritives sont converties en composantes du corps vivant
- Inclusions : fonctions d'emmagasinement des substances nutritives dans le corps*
- Exclusions : fonctions digestives (b515); fonctions de défécation (b525); fonctions de maintien du poids (b530); fonctions métaboliques générales (b540)*
- b525** **Fonctions de défécation**
fonctions d'élimination des déchets et des aliments non digérés en matières fécales et fonctions connexes
- Inclusions : fonctions d'élimination, consistance des matières fécales, fréquence de la défécation, continence anale, flatulence; constipation, diarrhée, matières fécales liquides, insuffisance du sphincter*
- Exclusions : fonctions digestives (b515); fonctions d'assimilation (b520); sensations associées au système digestif (b535)*
- b5250** **Fonctions d'élimination**
fonctions d'élimination des déchets par le rectum, y compris les fonctions de contraction des muscles abdominaux en le faisant
- b5251** **Consistance des matières fécales**
consistance des matières fécales comme dures, fermes, molles ou liquides
- b5252** **Fréquence de la défécation**
fonctions impliquées dans la fréquence de la défécation
- b5253** **Continence anale**
fonctions impliquées dans le contrôle volontaire de la fonction d'élimination
- b5254** **Flatulence**

fonctions impliquées dans l'expulsion de quantités excessives d'air ou de gaz à partir de l'intestin

b5258 Autres fonctions précisées de défécation

b5259 Fonctions non précisées de défécation

b530 Fonctions de maintien du poids

fonctions de maintien d'un poids corporel approprié, y compris la prise de poids au cours de la période de développement

Inclusions : fonctions de maintien d'un indice de masse corporelle (IMC) acceptable; poids insuffisant, cachexie, amaigrissement, poids excessif, émaciation, obésité primaire et secondaire

Exclusions : fonctions d'assimilation (b520); fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)

b535 Sensations associées au système digestif

sensations telles que nausée, sensation de ballonnement et crampes abdominales

Inclusions : sensations d'avoir l'estomac plein, sensation de boule, spasme de l'estomac, gaz dans l'estomac, brûlures d'estomac

Exclusions : sensation de douleur (b275); fonctions d'ingestion (b510); fonctions digestives (b515); fonctions de défécation (b525)

b5350 Sensation de nausée
sensation de besoin de vomir

b5351 Sensation de ballonnement
sensation de distension de l'estomac ou de l'abdomen

b5352 Sensation de crampe abdominale
sensation de contraction musculaire spasmodique ou douloureuse des muscles lisses du tube digestif

b5358 Autres sensations précisées associées au système digestif

b5359 Sensations non précisées associées au système digestif

b539 Autres fonctions précisées et non précisées associées au système digestif

FONCTIONS ASSOCIÉES AU MÉTABOLISME ET AU SYSTÈME ENDOCRINIEN (b540-b559)

b540 Fonctions métaboliques générales

fonctions de régulation des composantes essentielles du corps, telles que les glucides, les protéines, les graisses, leur conversion et leur transformation en énergie

Inclusions : fonctions du métabolisme, métabolisme basal, métabolisme des glucides, des protéines et des graisses, catabolisme, anabolisme, production d'énergie dans le corps; augmentation ou diminution du métabolisme

Exclusions : fonctions d'assimilation (b520); fonctions de maintien du poids (b530); fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545); fonctions thermorégulatrices (b550); fonctions des glandes endocrines (b555)

- b5400** **Métabolisme basal**
fonctions impliquées dans la consommation d'oxygène du corps à des conditions précises de repos et de température
- Inclusions : élévation ou abaissement du métabolisme basal, comme dans l'hyperthyroïdie et l'hypothyroïdie*
- b5401** **Métabolisme des glucides**
fonctions impliquées dans le processus par lequel les glucides du régime alimentaire sont emmagasinés et transformés en glucose, puis en dioxyde de carbone et en eau
- b5402** **Métabolisme des protéines**
fonctions impliquées dans le processus par lequel les protéines du régime alimentaire sont converties en acides aminés et transformées davantage dans l'organisme
- b5403** **Métabolisme des graisses**
fonctions impliquées dans le processus par lequel les graisses du régime alimentaire sont emmagasinées et transformées dans l'organisme
- b5408** **Autres fonctions métaboliques générales précisées**
- b5409** **Fonctions métaboliques générales non précisées**
- b545** **Fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**
fonctions de régulation de l'eau, des minéraux et des électrolytes dans le corps
- Inclusions : fonctions d'équilibre hydrique, équilibre des minéraux tels que le calcium, le zinc, le fer et équilibre des électrolytes tels que le sodium et le potassium; rétention d'eau, déshydratation, hypercalcémie, hypocalcémie, carence en fer, hypernatrémie, hyponatrémie, hyperkalémie, hypokalémie*
- Exclusions : fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)*
- b5450** **Équilibre hydrique**
fonctions impliquées dans le niveau ou la quantité d'eau dans le corps
- b54500** **Rétention d'eau**
fonctions impliquées dans la conservation de l'excédent d'eau dans le corps
- b54501** **Déshydratation**
fonctions impliquées dans le processus d'insuffisance d'eau dans le corps
- b54502** **Maintien de l'équilibre hydrique**
fonctions impliquées dans le maintien de la quantité optimale d'eau dans le corps
- b54508** **Autre équilibre hydrique précisé**
- b54509** **Équilibre hydrique non précisé**

- b5451** **Équilibre minéral**
fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasinage, l'utilisation et l'excrétion des minéraux dans le corps
- b5452** **Équilibre électrolytique**
fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasinage, l'utilisation et l'excrétion des électrolytes dans le corps
- b5458** **Autres fonctions précisées d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**
- b5459** **Fonctions non précisées d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**
- b550** **Fonctions thermorégulatrices**
fonctions de régulation de la température corporelle
- Inclusions : fonctions de maintien de la température corporelle; hypothermie, hyperthermie*
- Exclusions : fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)*
- b5500** **Température corporelle**
température centrale du corps
- b5501** **Maintien de la température corporelle**
fonctions impliquées dans le maintien de la température corporelle optimale au gré des changements de température de l'environnement
- Inclusions : tolérance à la chaleur ou au froid*
- b5508** **Autres fonctions thermorégulatrices précisées**
- b5509** **Fonctions thermorégulatrices non précisées**
- b555** **Fonctions des glandes endocrines**
fonctions de production et de régulation des niveaux hormonaux dans le corps, y compris les changements cycliques
- Inclusions : fonctions d'équilibre hormonal; hypopituitarisme, hyperpituitarisme, hyperthyroïdisme, hypothyroïdisme, hyperadrénalisme, hypoadrénalisme, hyperparathyroïdisme, hypoparathyroïdisme, hypergonadisme, hypogonadisme*
- Exclusions : fonctions métaboliques générales (b540); fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545); fonctions thermorégulatrices (b550); fonctions sexuelles (b640); fonctions menstruelles (b650)*
- b559** **Autres fonctions précisées et non précisées associées au métabolisme et au système endocrinien**
- b598** **Autres fonctions précisées des systèmes digestif, métabolique et endocrinien**
- b599** **Fonctions non précisées des systèmes digestif, métabolique et endocrinien**

CHAPITRE 6 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES

Ce chapitre traite des fonctions urinaires et reproductives, y compris les fonctions sexuelles et procréatives

FONCTIONS URINAIRES (b610-b639)

- b610 Fonctions urinaires excrétoires**
fonctions de filtration et de collecte de l'urine
- Inclusions : fonctions de filtration urinaire, de collecte de l'urine; insuffisance rénale, anurie, oligurie, hydronéphrose, vessie hypotonique, obstruction urétérale*
- Exclusions : fonctions urinaires (b620)*
- b6100 Filtration de l'urine**
fonctions de filtration de l'urine par les reins
- b6101 Collecte de l'urine**
fonctions de collecte et d'emmagasinage de l'urine par les uretères et la vessie
- b6108 Autres fonctions urinaires excrétoires précisées**
- b6109 Fonctions urinaires excrétoires non précisées**
- b620 Fonctions urinaires**
fonctions d'élimination de l'urine de la vessie
- Inclusions : fonctions urinaires, fréquence urinaire, continence vésicale; incontinence urinaire d'effort, incontinence par besoin impérieux, incontinence réflexe, incontinence par regorgement, incontinence continue, miction goutte à goutte, vessie automatique, polyurie, rétention urinaire, miction impérieuse*
- Exclusions : fonctions urinaires excrétoires (b610); sensations associées aux fonctions urinaires (b630)*
- b6200 Miction**
fonctions de vider la vessie
- Inclusions : rétention urinaire*
- b6201 Fréquence urinaire**
fonctions du nombre de fois où la miction se produit
- b6202 Continence vésicale**
fonctions de contrôle de la miction
- Inclusions : incontinence urinaire d'effort, par besoin impérieux, réflexe, continue et mixte*
- b6208 Autres fonctions urinaires précisées**
- b6209 Fonctions urinaires non précisées**
- b630 Sensations associées aux fonctions urinaires**
sensations telles que brûlures pendant l'urination et sentiment d'urgence

Inclusions : sensations de vidage incomplet de l'urine, sensation de débordement de la vessie

Exclusions : sensations de douleur (b275); fonctions urinaires (b620)

b639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

FONCTIONS GÉNITALES ET REPRODUCTIVES (b640-b679)

b640 Fonctions sexuelles

fonctions mentales et physiques associées à l'acte sexuel, y compris les stages d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution

Inclusions : fonctions associées à l'intérêt sexuel, la performance, l'érection pénienne, l'érection clitoridienne, la lubrification vaginale, l'éjaculation, l'orgasme; l'impuissance, la frigidité, le vaginisme, l'éjaculation prématurée, le maintien de l'érection, l'éjaculation retardée

Exclusions : fonctions de procréation (b660); sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670)

b6400 Fonctions de la phase d'excitation sexuelle

fonctions d'intérêt sexuel et d'excitation

b6401 Fonctions de la phase de préparation sexuelle

fonctions d'entreprendre des relations sexuelles

b6402 Fonctions de la phase orgasmique

fonctions d'atteindre l'orgasme

b6403 Fonctions de la phase de résolution sexuelle

fonctions de satisfaction après l'orgasme et de la relaxation qui l'accompagne

b6408 Autres fonctions sexuelles précisées

b6409 Fonctions sexuelles non précisées

b650 Fonctions des menstruations

fonctions associées au cycle menstruel, y compris la régularité des menstruations et l'écoulement des liquides menstruels

Inclusions : fonctions de régularité et d'intervalle des menstruations, l'importance de l'écoulement menstruel, l'établissement de la menstruation, la ménopause; la tension prémenstruelle, l'aménorrhée primaire et secondaire, la ménorragie, la polyménorrhée, les menstruations rétrogrades

Exclusions : fonctions sexuelles (b640); fonctions de procréation (b660); sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670); sensation de douleur (b275)

b6500 Régularité du cycle menstruel

fonctions impliquées dans la régularité du cycle menstruel

Inclusions : menstruations trop fréquentes ou pas assez fréquentes

b6501 Intervalle entre les menstruations

période entre deux cycles menstruels

- b6502** **Importance de l'écoulement menstruel**
fonctions impliquées dans la quantité du flux menstruel
- Inclusions : flux menstruel trop faible (hypoménorrhée); flux menstruel trop abondant (ménorragie, hyperménorrhée)*
- b6508** **Autres fonctions précisées des menstruations**
- b6509** **Fonctions non précisées des menstruations**
- b660** **Fonctions de procréation**
fonctions associées à la fertilité, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement
- Inclusions : fonctions de fertilité de l'homme et de la femme, les grossesses multiples; la subfertilité, la stérilité, l'azoospermie, l'oligozoospermie, les avortements spontanés, les grossesses ectopiques, les fausses couches, les petits foetus, l'hydroamnios, les accouchements prématurés, les accouchements tardifs, la galactorrhée, l'agalactorrhée, l'alactation*
- Exclusions : fonctions sexuelles (b640); fonctions des menstruations (b650)*
- b6600** **Fonctions associées à la fertilité**
fonctions associées à la capacité de produire des gamètes pour la procréation
- Inclusions : subfertilité, stérilité*
- Exclusions : fonctions sexuelles (b640)*
- b6601** **Fonctions associées à la grossesse**
fonctions impliquées dans le fait de devenir enceinte et d'être enceinte
- b6602** **Fonctions associées à l'accouchement**
fonctions impliquées durant l'accouchement
- b6603** **Allaitement**
fonctions impliquées dans la production de lait et de le mettre à la disposition de l'enfant
- b6608** **Autres fonctions précisées de procréation**
- b6609** **Fonctions non précisées de procréation**
- b670** **Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives**
sensations telles que l'inconfort pendant les relations sexuelles et pendant le cycle menstruel
- Inclusions : sensations de dyspareunie, de dysménorrhée, de bouffées de chaleur pendant la ménopause, de sueurs nocturnes pendant la ménopause*
- Exclusions : sensation de douleur (b275); sensations associées aux fonctions urinaires (b630); fonctions sexuelles (b640); fonctions des menstruations (b650); fonctions de procréation (b660)*
- b6700** **Inconfort associé aux relations sexuelles**

sensations associées à l'excitation sexuelle, à la préparation, aux relations sexuelles, à l'orgasme et à la résolution

- b6701** **Inconfort associé au cycle menstruel**
sensations impliquées dans les menstruations, y compris les phases prémenstruelles et postmenstruelles
- b6702** **Inconfort associé à la cessation du cycle menstruel**
sensations associées à la ménopause
- Inclusions : bouffées de chaleur et sueurs nocturnes pendant la ménopause*
- b6708** **Autres sensations précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b6709** **Sensations non précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b679** **Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées**
- b698** **Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées**
- b699** **Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées**

CHAPITRE 7 FONCTIONS NEURO-MUSCULOSQUELETTIQUES ET RELIÉES AU MOUVEMENT

Ce chapitre traite des fonctions du mouvement et de la mobilité, y compris les fonctions des articulations, des os, des réflexes et des muscles

FONCTIONS DES ARTICULATIONS ET DES OS (b710-b729)

- b710 Fonctions de mobilité des articulations**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement d'une articulation
- Inclusions : fonctions de mobilité d'une seule ou de plusieurs articulations, des articulations de la colonne vertébrale, de l'épaule, du coude, du poignet, de la hanche, du genou, de la cheville, des petites articulations des mains et des pieds; mobilité générale des articulations; hypermobilité des articulations, articulations bloquées, épaule bloquée, arthrite*
- Exclusions : fonction de stabilité des articulations (b715); fonction de contrôle des mouvements volontaires (b760)*
- b7100 Mobilité d'une seule articulation**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement d'une articulation
- b7101 Mobilité de plusieurs articulations**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement de plus d'une articulation
- b7102 Mobilité générale des articulations**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement des articulations dans tout le corps
- b7108 Autres fonctions précisées de mobilité des articulations**
- b7109 Fonctions non précisées de mobilité des articulations**
- b715 Fonctions de stabilité des articulations**
fonctions de maintien de l'intégrité structurelle des articulations
- Inclusions : fonctions de stabilité d'une seule articulation, de plusieurs articulations et des articulations en général; articulation de l'épaule instable, luxation d'une articulation, luxation de l'épaule et de la hanche*
- Exclusions : fonctions de mobilité des articulations (b710)*
- b7150 Stabilité d'une seule articulation**
fonctions de maintien de l'intégrité structurelle d'une articulation
- b7151 Stabilité de plusieurs articulations**
fonctions de maintien de l'intégrité structurelle de plus d'une articulation
- b7152 Stabilité générale des articulations**
fonctions de maintien de l'intégrité structurelle des articulations dans tout le corps
- b7158 Autres fonctions précisées de stabilité des articulations**
- b7159 Fonctions non précisées de stabilité des articulations**

- b720 Fonctions de mobilité des os**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement de groupes d'os spécifiques, soit les os scapulaires, pelviens, carpiens et tarsiens
- Inclusions : omoplate bloquée et pelvis bloqué*
- Exclusions : fonctions de mobilité des articulations (b710)*
- b7200 Mobilité de l'omoplate**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement de l'omoplate
- Inclusions : protraction, rétraction, rotation latérale, rotation médiale de l'omoplate*
- b7201 Mobilité du bassin**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement du bassin
- Inclusions : rotation du bassin*
- b7202 Mobilité des os carpiens**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement des os carpiens
- b7203 Mobilité des os tarsiens**
fonctions d'amplitude et de facilité de mouvement des os tarsiens
- b729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os**

FONCTIONS DES MUSCLES (b730-b749)

- b730 Fonctions de puissance musculaire**
fonctions associées à la force générée par la contraction d'un muscle ou de groupes de muscles
- Inclusions : fonctions associées à la puissance de muscles et de groupes de muscles précis, y compris la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains, des muscles d'un membre, d'un côté du corps, de la moitié inférieure du corps, de tous les membres, du tronc, et de tous les muscles du corps; parésie musculaire, paralysie musculaire, monoplégie, hémip légie, paraplégie, quadriplégie, mutisme akinétique*
- Exclusions : fonctions de tonus musculaire (b735); fonctions d'endurance musculaire (b740); fonctions des muscles de l'oeil (b215)*
- b7300 Puissance des muscles isolés et des groupes de muscles**
fonctions associées à la force générée par la contraction de muscles et de groupes de muscles spécifiques et isolés
- Inclusions : faiblesse des petits muscles des pieds et des mains*
- b7301 Puissance des muscles d'un membre**
fonctions associées à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles d'un bras ou d'une jambe
- Inclusions : comme dans la monoparésie et la monoplégie*
- b7302 Puissance des muscles d'un côté du corps**
fonctions associées à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés du côté gauche ou droit du corps
- Inclusions : comme dans l'hémi parésie et l'hémip légie*
- b7303 Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps**
fonctions associées à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés dans la moitié inférieure du corps
- Inclusions : comme dans la paraparésie et la paraplégie*
- b7304 Puissance des muscles de tous les membres**
fonctions associées à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles des quatre membres
- Inclusions : comme dans la quadri parésie et la quadriplégie*
- b7305 Puissance des muscles du tronc**
fonctions associées à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles du tronc
- b7306 Puissance de tous les muscles du corps**
fonctions associées à la force générée par la contraction de tous les muscles et groupes de muscles du corps
- Inclusions : comme dans le mutisme akinétique*
- b7308 Autres fonctions précisées de puissance musculaire**

b7309 Fonctions non précisées de puissance musculaire**b735 Fonctions de tonus musculaire**

fonctions associées à la tension présente dans les muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : fonctions associées à la tension de muscles isolés et de groupes de muscles, des muscles d'un membre, d'un côté du corps, de la moitié inférieure du corps, des muscles de tous les membres, du tronc et de tous les muscles du corps; hypotonie, hypertonie, spasticité musculaire

Exclusions : fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions d'endurance musculaire (b740)

b7350 Tonus de muscles isolés et de groupes de muscles

fonctions associées à la tension présente dans les muscles isolés et les groupes de muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : comme dans les dystonies focales, p. ex., torticollis

b7351 Tonus des muscles d'un membre

fonctions associées à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos d'un bras ou d'une jambe et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : comme dans la monoparésie et la monoplégie

b7352 Tonus des muscles d'un côté du corps

fonctions associées à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du côté droit ou gauche du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : comme dans l'hémi-parésie et l'hémiplégie

b7353 Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps

fonctions associées à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de la moitié inférieure du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : comme dans la paraparésie et la paraplégie

b7354 Tonus des muscles de tous les membres

fonctions associées à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos des quatre membres et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : comme dans la quadriparésie et la quadriplégie

b7355 Tonus des muscles du tronc

fonctions associées à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du tronc et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

b7356 Tonus de tous les muscles du corps

fonctions associées à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de tout le corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs

Inclusions : comme dans les dystonies généralisées et la maladie de Parkinson ou la parésie généralisée et la paralysie

- b7358** **Autres fonctions précisées de tonus musculaire**
- b7359** **Fonctions non précisées de tonus musculaire**
- b740** **Fonctions d'endurance musculaire**
fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire pour la période de temps requise
- Inclusions : fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire pour des muscles isolés et des groupes de muscles, et tous les muscles du corps; myasthénie*
- Exclusions : fonctions de tolérance à l'effort (b455); fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions de tonus musculaire (b735)*
- b7400** **Endurance de muscles isolés**
fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire de muscles isolés pour la période de temps requise
- b7401** **Endurance des groupes de muscles**
fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire de groupes muscles isolés pour la période de temps requise
- Inclusions : comme dans la monoparésie, la monoplégie, l'hémi-parésie et l'hémiplégie, la paraparésie et la paraplégie*
- b7402** **Endurance de tous les muscles du corps**
fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire de tous les muscles du corps pour la période de temps requise
- Inclusions : comme dans la quadriparésie, la quadriplégie, la parésie généralisée et la paralysie*
- b7408** **Autres fonctions précisées d'endurance musculaire**
- b7409** **Fonctions non précisées d'endurance musculaire**
- b749** **Autres fonctions musculaires précisées et non précisées**

FONCTIONS MOTRICES (b750-b779)

- b750 Fonctions des réflexes moteurs**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus précis
- Inclusions : fonctions du réflexe moteur d'étirement, du réflexe primaire local des articulations, des réflexes provoqués par des stimulus nocifs et d'autres stimulus extéroceptifs; réflexe de retrait, réflexe bicipital, réflexe stylo-radial, réflexe quadricipital, réflexe rotulien, clonus du pied*
- b7500 Réflexe moteur d'étirement**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par l'étirement
- b7501 Réflexes provoqués par des stimulus nocifs**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus douloureux ou d'autres stimulus nocifs
- Inclusions : réflexe de retrait*
- b7502 Réflexes provoqués par d'autres stimulus extéroceptifs**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par d'autres stimulus externes
- b7508 Autres fonctions précisées des réflexes moteurs**
- b7509 Fonctions non précisées des réflexes moteurs**
- b755 Fonctions de réactions motrices involontaires**
fonctions des contractions involontaires des gros muscles ou de tout le corps provoquées par la position du corps, l'équilibre et des stimulus menaçants
- Inclusions : fonctions de réactions de posture, de réactions de redressement, de réactions de réajustement du corps, de réactions d'équilibre, de réactions de soutien, de réactions de défense*
- Exclusions : fonctions des réflexes moteurs (b750)*
- b760 Fonctions de contrôle des mouvements volontaires**
fonctions associées au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires
- Inclusions : fonctions de contrôle des mouvements volontaires simples, des mouvements volontaires complexes, coordination des mouvements volontaires, fonctions de soutien du bras ou de la jambe, coordination motrice droite-gauche, coordination oculo-manuelle, coordination visuelle-motrice; problèmes de contrôle et de coordination, tels que la dysdiadococinésie*
- Exclusions : fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions des mouvements involontaires (b765); fonctions du type de démarche (b770)*
- b7600 Contrôle des mouvements volontaires simples**
fonctions associées au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires simples ou isolés
- b7601 Contrôle des mouvements volontaires complexes**

- fonctions associées au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires complexes
- b7602** **Coordination des mouvements volontaires**
fonctions associées à la coordination de mouvements volontaires simples et complexes, les mouvements étant exécutés de façon ordonnée
- Inclusions : dysdiadococinésie; coordination droite-gauche; coordination des mouvements dirigés visuellement, comme la coordination oculo-manuelle et la coordination visuelle-motrice*
- b7603** **Fonctions de soutien du bras ou de la jambe**
fonctions associées au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires en supportant du poids sur les bras (coudes ou mains) ou sur les jambes (genoux ou pieds)
- b7608** **Autres fonctions précisées de contrôle des mouvements volontaires**
- b7609** **Fonctions non précisées de contrôle des mouvements volontaires**
- b765** **Fonctions des mouvements involontaires**
fonctions des contractions involontaires non intentionnelles ou semi-intentionnelles d'un muscle ou d'un groupe de muscles
- Inclusions : contractions involontaires des muscles, tremblements, tics, maniérismes, stéréotypies, persévération motrice, chorée, athétose, tics de la voix, mouvements dystoniques, dyskinésie*
- Exclusions : fonctions de contrôle des mouvements volontaires (b760); fonctions du type de démarche (b770)*
- b7650** **Contractions involontaires des muscles**
fonctions des contractions involontaires non intentionnelles ou semi-intentionnelles d'un muscle ou d'un groupe de muscles, tels que ceux qui font partie d'un dysfonctionnement psychologique
- Inclusions : mouvements choréatiques et athétosiques, dyskinésie associée au sommeil*
- b7651** **Tremblement**
fonctions d'alternance contraction-détente d'un groupe de muscles autour d'une articulation, entraînant de l'agitation
- b7652** **Tics et maniérismes**
fonctions de contractions répétitives, quasi délibérées, involontaires d'un groupe de muscles
- Inclusions : tics de la voix, coprolalie, bruxisme*
- b7653** **Stéréotypies et persévération motrice**
fonctions de mouvements spontanés et non intentionnels, p. ex., se bercer d'avant en arrière et incliner la tête ou gigoter
- b7658** **Autres fonctions précisées des mouvements involontaires**
- b7659** **Fonctions non précisées des mouvements involontaires**

- b770 Fonctions du type de démarche**
fonctions des types de mouvements associés à la marche, la course ou d'autres mouvements de tout le corps
- Inclusions : patrons de marche et patrons de course; démarche spasmodique, démarche hélicopode de l'hémiplégie, démarche paraplégique, démarche asymétrique, claudication, patron de démarche rigide*
- Exclusions : fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions de tonus musculaire (b735); fonctions de contrôle des mouvements volontaires (b760); fonctions des mouvements involontaires (b765)*
- b779 Autres fonctions motrices précisées et non précisées**
- b780 Sensations associées aux fonctions des muscles et motrices**
sensations telles que la raideur musculaire, les spasmes musculaires, l'inconfort pendant la marche
- Inclusions : sensations de crispation musculaire, de pesanteur musculaire, de constriction musculaire*
- Exclusions : sensation de douleur (b275)*
- b7800 Sensation de raideur musculaire**
sensation de crispation ou de raideur musculaire
- b7801 Sensation de spasme musculaire**
sensation de contraction involontaire d'un muscle ou d'un groupe de muscles
- b7808 Autres sensations précisées associées aux fonctions des muscles et motrices**
- b7809 Sensations non précisées associées aux fonctions des muscles et motrices**
- b798 Autres fonctions précisées neuro-musculosquelettiques et reliées au mouvement**
- b799 Fonctions neuro-musculosquelettiques et reliées au mouvement non précisées**

CHAPITRE 8 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES STRUCTURES ASSOCIÉES

Ce chapitre traite des fonctions de la peau, des ongles, des cheveux et des poils

FONCTIONS DE LA PEAU (b810-b849)

- b810 Fonctions protectrices de la peau**
fonctions de la peau pour protéger le corps contre les menaces physiques, chimiques et biologiques
- Inclusions : fonctions de protéger contre le soleil et d'autres radiations, photosensibilité, pigmentation, qualité de la peau, fonction isolante de la peau, formation de callosités, durcissement; peau éraflée, ulcères, escarres de décubitus, amaigrissement de la peau*
- Exclusions : fonctions réparatrices de la peau (b820); autres fonctions de la peau (b830)*
- b820 Fonctions réparatrices de la peau**
fonctions de la peau pour réparer les déchirures et autres dommages à la peau
- Inclusions : fonctions de formation de croûtes, de guérison, de cicatrisation; contusions, formation de chéloïdes*
- Exclusions : fonctions protectrices de la peau (b810); autres fonctions de la peau (b830)*
- b830 Autres fonctions de la peau**
fonctions de la peau autres que protectrices et réparatrices
- Inclusions : fonctions de sudorification, fonctions glandulaires de la peau, odeur corporelle*
- Exclusions : fonctions protectrices de la peau (b810); fonctions réparatrices de la peau (b820)*
- b840 Sensations associées à la peau**
sensations associées à la peau, telles que la démangeaison, la sensation de brûlure, le picotement
- Inclusions : sensation d'avoir des picotements, sensation de ramper*
- Exclusions : sensation de douleur (b275)*
- b849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau**

FONCTIONS DES CHEVEUX, DES POILS ET DES ONGLES (b850-b869)

- b850 Fonctions des cheveux et des poils**
fonctions des cheveux et des poils, telles que la protection et l'apparence
- Inclusions : fonctions de pousse des cheveux et des poils, pigmentation des cheveux et des poils, siège de la pilosité, perte de cheveux et de poils, alopécie*
- b860 Fonctions des ongles**
fonctions des ongles, telles que la protection, le grattement et l'apparence
- Inclusions : pousse et pigmentation des ongles, qualité des ongles*
- b869 Autres fonctions précisées et non précisées des cheveux, des poils et des ongles**

b898 **Autres fonctions précisées de la peau et des structures associées**

b899 **Fonctions non précisées de la peau et des structures associées**

STRUCTURE CORPORELLE

Définition : « Structures corporelles » désigne les parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composantes. « Déficiences » désigne des problèmes dans la fonction ou la structure corporelle tels qu'un écart ou une perte importante.

Premier qualificateur

Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Deuxième qualificateur

À développer pour indiquer le siège.

Schéma suggéré :

- 0 = plus d'un siège
- 1 = droite
- 2 = gauche
- 3 = des deux côtés
- 4 = avant
- 5 = arrière
- 6 = proximal
- 7 = distal
- 8 = non précisé
- 9 = sans objet

CHAPITRE 1 STRUCTURE DU SYSTÈME NERVEUX

- s110** **Structure du cerveau**
 - s1100** **Structure du cortex cérébral**
 - s11000** **Lobe frontal**
 - s11001** **Lobe temporal**
 - s11002** **Lobe pariétal**
 - s11003** **Lobe occipital**
 - s11008** **Autre structure précisée du cortex cérébral**
 - s11009** **Structure non précisée du cortex cérébral**
 - s1101** **Structure du mésencéphale**
 - s1102** **Structure du diencéphale**
 - s1103** **Noyaux gris centraux et structures connexes**
 - s1104** **Structure du tronc cérébral**
 - s11040** **Medulla oblongata**
 - s11041** **Pont**
 - s11048** **Autre structure précisée du tronc cérébral**
 - s11049** **Structure non précisée du tronc cérébral**
 - s1105** **Structure des nerfs crâniens**
 - s1108** **Autre structure précisée du cerveau**
 - s1109** **Structure non précisée du cerveau**
- s120** **Structure de la moelle épinière et structures connexes**
 - s1200** **Structure de la moelle épinière**
 - s12000** **Région cervicale**
 - s12001** **Région dorsale**
 - s12002** **Région lombaire**
 - s12003** **Cauda equina**
 - s12008** **Autre structure précisée de la moelle épinière**
 - s12009** **Structure non précisée de la moelle épinière**

s1201	Nerfs rachidiens
s1208	Autres structures précisées de la moelle épinière et des structures connexes
s1209	Structures non précisées de la moelle épinière et des structures connexes
s130	Structure des méninges
s140	Structure du système nerveux végétatif
s150	Structure du système parasympathique
s198	Autre structure précisée du système nerveux
s199	Structure non précisée du système nerveux

CHAPITRE 2 OEIL, OREILLE ET STRUCTURES CONNEXES

- s210** **Structure de l'orbite**
- s220** **Structure du globe oculaire**
 - s2200** **Conjonctivite, sclère, choroïde**
 - s2201** **Cornée**
 - s2202** **Iris**
 - s2203** **Rétine**
 - s2204** **Cristallin**
 - s2205** **Corps vitré**
 - s2208** **Autre structure précisée du globe oculaire**
 - s2209** **Structure non précisée du globe oculaire**
- s230** **Structures entourant l'oeil**
 - s2300** **Glandes lacrymales et structures connexes**
 - s2301** **Paupière**
 - s2302** **Sourcil**
 - s2303** **Muscles oculomoteurs**
 - s2308** **Autres structures précisées entourant l'oeil**
 - s2309** **Structures non précisées entourant l'oeil**
- s240** **Structure de l'oreille externe**
- s250** **Structure de l'oreille moyenne**
 - s2500** **Membrane du tympan**
 - s2501** **Trompe d'Eustache**
 - s2502** **Osselets**
 - s2508** **Autre structure précisée de l'oreille moyenne**
 - s2509** **Structure non précisée de l'oreille moyenne**
- s260** **Structure de l'oreille interne**
 - s2600** **Cochlée**
 - s2601** **Vestibule**

s2602	Canaux semi-circulaires
s2603	Conduit auditif interne
s2608	Autre structure précisée de l'oreille interne
s2609	Structure non précisée de l'oreille interne
s298	Oeil, oreille et structures connexes, autres et précisées
s299	Oeil, oreille et structures connexes, non précisées

CHAPITRE 3 STRUCTURES LIÉES À LA VOIX ET À LA PAROLE

- s310** **Structure du nez**
 - s3100** **Nez externe**
 - s3101** **Cloison des fosses nasales**
 - s3102** **Fosses nasales**
 - s3108** **Autre structure précisées du nez**
 - s3109** **Structure non précisée du nez**

- s320** **Structure de la bouche**
 - s3200** **Dents**
 - s3201** **Gencives**
 - s3202** **Structure du palais**
 - s32020** **Palais dur**
 - s32021** **Palais mou**
 - s3203** **Langue**
 - s3204** **Structure de la lèvre**
 - s32040** **Lèvre supérieure**
 - s32041** **Lèvre inférieure**
 - s3208** **Autre structure précisée de la bouche**
 - s3209** **Structure non précisée de la bouche**

- s330** **Structure du pharynx**
 - s3300** **Pharynx nasal**
 - s3301** **Pharynx buccal**
 - s3308** **Autre structure précisée du pharynx**
 - s3309** **Structure non précisée du pharynx**

- s340** **Structure du larynx**
 - s3400** **Cordes vocales**
 - s3408** **Autre structure précisée du larynx**
 - s3409** **Structure non précisée du larynx**

s398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole

s399 Structures non précisées liées à la voix et à la parole

CHAPITRE 4 STRUCTURE DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, IMMUNOLOGIQUE ET RESPIRATOIRE

- s410** **Structure du système cardio-vasculaire**
 - s4100** **Coeur**
 - s41000** **Oreillettes**
 - s41001** **Ventricules**
 - s41008** **Autre structure précisée du coeur**
 - s41009** **Structure non précisée du coeur**
 - s4101** **Artères**
 - s4102** **Veines**
 - s4103** **Capillaires**
 - s4108** **Autre structure précisée du système cardio-vasculaire**
 - s4109** **Structure non précisée du système cardio-vasculaire**
- s420** **Structure du système immunitaire**
 - s4200** **Vaisseaux lymphatiques**
 - s4201** **Ganglions lymphatiques**
 - s4202** **Thymus**
 - s4203** **Rate**
 - s4204** **Moelle osseuse**
 - s4208** **Autre structure précisée du système immunitaire**
 - s4209** **Structure non précisée du système immunitaire**
- s430** **Structure du système respiratoire**
 - s4300** **Trachée**
 - s4301** **Poumons**
 - s43010** **Arbre bronchique**
 - s43011** **Alvéoles**
 - s43018** **Autre structure précisée du poumon**
 - s43019** **Structure non précisée du poumon**
 - s4302** **Cage thoracique**

- s4303** **Muscles respiratoires**
 - s43030** **Muscles intercostaux**
 - s43031** **Diaphragme**
 - s43038** **Autres muscles respiratoires précisés**
 - s43039** **Muscles respiratoires non précisés**
- s4308** **Autre structure précisée du système respiratoire**
- s4309** **Structure non précisée du système respiratoire**
- s498** **Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunologique et respiratoire**
- s499** **Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunologique et respiratoire**

CHAPITRE 5 STRUCTURES LIÉES AU SYSTÈME DIGESTIF, AU MÉTABOLISME ET AU SYSTÈME ENDOCRINIEN

- s510** **Structure des glandes salivaires**
- s520** **Structure de l'oesophage**
- s530** **Structure de l'estomac**
- s540** **Structure de l'intestin**
 - s5400** **Intestin grêle**
 - s5401** **Gros intestin**
 - s5408** **Autre structure précisée de l'intestin**
 - s5409** **Structure non précisée de l'intestin**
- s550** **Structure du pancréas**
- s560** **Structure du foie**
- s570** **Structure de la vésicule et des canaux biliaires**
- s580** **Structure des glandes endocrines**
 - s5800** **Hypophyse**
 - s5801** **Glande thyroïde**
 - s5802** **Glande parathyroïde**
 - s5803** **Glande surrénale**
 - s5808** **Autre structure précisée des glandes endocrines**
 - s5809** **Structure non précisée des glandes endocrines**
- s598** **Autres structures précisées liées au système digestif, au métabolisme et au système endocrinien**
- s599** **Structures non précisées liées au système digestif, au métabolisme et au système endocrinien**

CHAPITRE 6 STRUCTURES LIÉES À L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE

s610	Structure du système urinaire
s6100	Rein
s6101	Uretères
s6102	Vessie
s6103	Urètre
s6108	Autres structures précisées du système urinaire
s6109	Structures non précisées du système urinaire
s620	Structure du plancher pelvien
s630	Structure de l'appareil reproducteur
s6300	Ovaires
s6301	Utérus
s63010	Corps de l'utérus
s63011	Col de l'utérus
s63012	Trompes de Fallope
s63018	Autres structures précisées de l'utérus
s63019	Structures non précisées de l'utérus
s6302	Seins et mamelons
s6303	Vagin et organes génitaux externes
s63030	Clitoris
s63031	Grandes lèvres
s63032	Petites lèvres
s6304	Testicules
s6305	Pénis
s63050	Gland du pénis
s63051	Corps du pénis
s63058	Autres structures précisées du pénis
s63059	Structures non précisées du pénis

s6306	Prostate
s6308	Autres structures précisées de l'appareil reproducteur
s6309	Structures non précisées de l'appareil reproducteur
s698	Autres structures précisées liées à l'appareil génito-urinaire
s699	Structures non précisées liées à l'appareil génito-urinaire

CHAPITRE 7 STRUCTURES LIÉES AU MOUVEMENT

- s710** **Structure de la région de la tête et du cou**
 - s7100** **Os du crâne**
 - s7101** **Os de la face**
 - s7102** **Os de la région du cou**
 - s7103** **Articulations de la région de la tête et du cou**
 - s7104** **Muscles de la région de la tête et du cou**
 - s7105** **Ligaments et fascia de la région de la tête et du cou**
 - s7108** **Autres structures précisées de la région de la tête et du cou**
 - s7109** **Structures non précisées de la région de la tête et du cou**

- s720** **Structure de la région des épaules**
 - s7200** **Os de la région des épaules**
 - s7201** **Articulations de la région des épaules**
 - s7202** **Muscles de la région des épaules**
 - s7203** **Ligaments et fascia de la région des épaules**
 - s7208** **Autres structures précisées de la région des épaules**
 - s7209** **Structures non précisées de la région des épaules**

- s730** **Structure du membre supérieur**
 - s7300** **Bras**
 - s73000** **Os du bras**
 - s73001** **Articulation du coude**
 - s73002** **Muscles du bras**
 - s73003** **Ligaments et fascia du bras**
 - s73008** **Autre structure précisée du bras**
 - s73009** **Structure non précisée du bras**
 - s7301** **Avant-bras**
 - s73010** **Os de l'avant-bras**
 - s73011** **Articulation du poignet**

s73012	Muscles de l'avant-bras
s73013	Ligaments et fascia de l'avant-bras
s73018	Autre structure précisée de l'avant-bras
s73019	Structure non précisée de l'avant-bras
s7302	Main
s73020	Os de la main
s73021	Articulations de la main et des doigts
s73022	Muscles de la main
s73023	Ligaments et fascia de la main
s73028	Autre structure précisée de la main
s73029	Structure non précisée de la main
s740	Structure de la région pelvienne
s7400	Os de la région pelvienne
s7401	Articulations de la région pelvienne
s7402	Muscles de la région pelvienne
s7403	Ligaments et fascia de la région pelvienne
s7408	Autres structures précisées de la région pelvienne
s7409	Structures non précisées de la région pelvienne
s750	Structure du membre inférieur
s7500	Cuisse
s75000	Os de la cuisse
s75001	Articulation de la hanche
s75002	Muscles de la cuisse
s75003	Ligaments et fascia de la cuisse
s75008	Autres structures précisées de la cuisse
s75009	Structures non précisées de la cuisse
s7501	Jambe inférieure
s75010	Os de la jambe inférieure

s75011	Articulation du genou
s75012	Muscles de la jambe inférieure
s75013	Ligaments et fascia de la jambe inférieure
s75018	Autres structures précisées de la jambe inférieure
s75019	Structures non précisées de la jambe inférieure
s7502	Cheville et pied
s75020	Os de la cheville et du pied
s75021	Articulation de la cheville et articulations du pied et des orteils
s75022	Muscles de la cheville et du pied
s75023	Ligaments et fascia de la cheville et du pied
s75028	Autres structures précisées de la cheville et du pied
s75029	Structures non précisées de la cheville et du pied
s760	Structure du tronc
s7600	Colonne vertébrale
s76000	Colonne cervicale
s76001	Colonne thoracique
s76002	Colonne lombaire
s76003	Colonne sacrée
s76004	Coccyx
s7601	Muscles du tronc
s7602	Ligaments et fascia du tronc
s7608	Autres structures précisées du tronc
s7609	Structures non précisées du tronc
s770	Structure musculosquelettique additionnelle liée au mouvement
s7700	Os
s7701	Articulations
s7702	Muscles
s7703	Ligaments extra-articulaires, fascia, aponévrose extra-musculaire, reticanulum, cloisons, bourses séreuses, non précisée

- s7708** **Autres structures musculosquelettiques additionnelles précisées liées au mouvement**
- s7709** **Structures musculosquelettiques additionnelles non précisées liées au mouvement**
- s798** **Autres structures précisées liées au mouvement**
- s799** **Structures non précisées liées au mouvement**

CHAPITRE 8 PEAU ET STRUCTURES CONNEXES

- s810** **Structure des aires de la peau**
 - s8100** **Peau de la région de la tête et du cou**
 - s8101** **Peau de la région des épaules**
 - s8102** **Peau du membre supérieur**
 - s8103** **Peau de la région pelvienne**
 - s8104** **Peau du membre inférieur**
 - s8105** **Peau du tronc et du dos**
 - s8108** **Autre structure précisée des aires de la peau**
 - s8109** **Structure non précisée des aires de la peau**

- s820** **Structure des glandes cutanées**
 - s8200** **Glandes sudoripares**
 - s8201** **Glandes sébacées**
 - s8208** **Autre structure précisée des glandes cutanées**
 - s8209** **Structure non précisée des glandes cutanées**

- s830** **Structure des ongles**
 - s8300** **Ongles de la main**
 - s8301** **Ongles d'orteil**
 - s8308** **Autre structure précisée des ongles**
 - s8309** **Structure non précisée des ongles**

- s840** **Structure des cheveux et des poils**
- s898** **Autre peau et structures connexes précisées**
- s899** **Peau et structures connexes non précisées**

ACTIVITÉS

Définition : « Activité » désigne l'exécution d'une tâche ou d'une action par un individu.
« Limitations d'activité » désigne les difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'exécution d'activités.

Premier qualificateur

Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer le degré de difficulté que représente la réalisation de l'activité.

xxx.0	AUCUNE difficulté	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Difficulté LÉGÈRE	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	Difficulté MODÉRÉE	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Difficulté GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Difficulté ENTIÈRE	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Si l'on utilise uniquement le premier qualificateur, on évalue le niveau de difficulté sans le recours à des aides techniques ou à une aide personnelle. Si l'on utilise le premier qualificateur ainsi que le deuxième, on évalue le niveau de difficulté avec le recours à des aides techniques ou à une aide personnelle.

Deuxième qualificateur

Aide

0 = aucune aide requise

1 = aide non personnelle (notamment appareils fonctionnels, adaptations, prothèses, fauteuil roulant, canne et autres formes d'aide matérielle)

2 = aide personnelle (la tâche est accomplie avec l'« aide » d'une autre personne, l'« aide » comprend la supervision, les indications et l'aide physique)

3 = aide technique et personnelle requise

9 = niveau d'aide inconnu

CHAPITRE 1 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET D'APPLICATION DES CONNAISSANCES

Ce chapitre traite des activités de base et complexes requises pour apprendre, appliquer les connaissances qui sont apprises, penser, résoudre des problèmes et prendre des décisions

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (a110-a139)

- a110** **Activités sensorielles réfléchies**
actions d'utiliser les sens de base du corps intentionnellement ou dans un certain but, par exemple l'apprentissage ou l'expérience
- Inclusions : activités de regarder, écouter, observer, goûter, sentir, sentir par le toucher*
- a1100** **Activité de regarder**
actions de concentrer sur des stimulus visuels intentionnellement ou dans un certain but, par exemple apprendre et expérimenter
- a1101** **Activité d'écouter**
Actions de concentrer sur des stimulus auditifs intentionnellement ou dans un certain but, comme apprendre et expérimenter
- a1108** **Autres activités sensorielles réfléchies précisées**
- a1109** **Activités sensorielles réfléchies non précisées**
- a115** **Activités d'apprentissage de base**
activités élémentaires requises pour l'acquisition de connaissances et d'aptitudes
- Inclusions : activités de porter attention, copier, imiter, se souvenir, répéter, pratiquer*
- a1150** **Porter attention**
actions élémentaires de concentrer les sens de base du corps en tant que composante de l'apprentissage
- a1151** **Imiter**
actions élémentaires d'imiter une ou plusieurs activités en tant que composante de l'apprentissage
- a1152** **Se souvenir**
actions élémentaires de se souvenir des connaissances ou des expériences acquises antérieurement en tant que composante de l'apprentissage
- a1153** **Répéter**
actions élémentaires de répéter une séquence d'activités physiques ou mentales en tant que composante de l'apprentissage
- a1158** **Autres activités précisées d'apprentissage de base**
- a1159** **Activités non précisées d'apprentissage de base**
- a120** **Activités d'apprendre à lire**
actions de base requises pour développer l'habileté de lire dans une langue
- Inclusions : activités de développer la capacité de reconnaître les caractères et l'alphabet et prononcer les mots et les passages plus longs pour en tirer la signification*
- a125** **Activités d'apprendre à écrire**

actions de base requises pour développer l'habileté de produire des symboles qui sont utilisés pour représenter des sons et des mots ou des phrases dans une langue afin de communiquer un message

a130 **Activités d'apprendre à calculer**
actions de base requises pour développer l'habileté de manipuler les chiffres et effectuer des opérations mathématiques simples et complexes

a135 **Activités d'acquérir des compétences**
actions de bases requises pour acquérir et développer l'habileté dans une compétence ou une série de tâches

Inclusions : activités de comprendre la nature d'une compétence, entreprendre l'acquisition d'une compétence et poursuivre jusqu'au bout l'acquisition d'une compétence

a1350 **Comprendre la nature d'une compétence**
actions de base de centrer son attention et comprendre les éléments nécessaires pour entreprendre et terminer l'acquisition d'une compétence précise

a1351 **Entreprendre l'acquisition d'une compétence**
effectuer les actions de bases requises pour commencer l'acquisition d'une compétence et prendre les mesures préparatoires nécessaires

a1352 **Poursuivre jusqu'au bout l'acquisition d'une compétence**
actions de base de réaliser les étapes nécessaires pour terminer l'acquisition d'une compétence

Inclusions : actions de comprendre l'ordre des étapes de l'acquisition d'une compétence, apprendre en copiant ou en répétant les étapes requises, mettre au point l'échéancier des éléments constituant une compétence, coordonner les étapes requises pour entreprendre et terminer l'acquisition d'une compétence

a1358 **Autres activités précisées d'acquérir des compétences**

a1359 **Activités non précisées d'acquérir des compétences**

a139 **Autres activités d'apprentissage précisées et non précisées**

ACTIVITÉS D'APPLICATION DES CONNAISSANCES (a140-a159)

a140 **Activités de penser**
actions et tâches mentales de formuler et manipuler des idées, des concepts et des images

Inclusions : activités de pensée orientée vers un but : pensée logique, pensée critique, réfléchir, considérer; et pensée non orientée vers un but : créer des images mentales, imaginer, ruminer, méditer, envisager, réfléchir, spéculer

Exclusions : activités d'apprentissage de base (a115), activités de résolution de problèmes (a145), activités de prise de décision (a150)

a145 **Activités de résolution de problèmes**
actions et tâches mentales et autres d'identifier et analyser des problèmes, identifier des solutions et évaluer les effets possibles de ces solutions

Inclusions : activités de définir un problème, identifier les étapes pour résoudre le problème, distinguer les options, peser les solutions et considérer les conséquences possibles de chaque solution

Exclusions : activités de penser (a140), activités de prise de décision (a150)

- a1450** **Identifier un problème**
actions et tâches de localiser, préciser et déterminer la complexité d'un problème, d'un dilemme, d'un conflit ou d'une autre situation demandant une solution
- a1451** **Analyser un problème**
actions et tâches de déterminer les composantes d'un problème ou séparer les étapes nécessaires à la résolution d'un problème, d'un conflit ou d'un dilemme et les examiner individuellement et d'un oeil critique
- a1452** **Identifier une solution au problème**
actions et tâches d'identifier des solutions possibles à un problème, un dilemme ou un autre conflit et choisir la meilleure solution
- a1453** **Évaluer les effets possibles d'une solution**
actions et tâches d'identifier ou prévoir et évaluer les conséquences ou les résultats d'une solution à un problème, un dilemme ou un conflit
- a1458** **Autres activités précisées de résolution de problèmes**
- a1459** **Activités non précisées de résolution de problèmes**
- a150** **Activités de prise de décision**
actions et tâches mentales et autres de faire un choix parmi des options, lui donner suite et en évaluer les effets
- Inclusions : activités de choisir, porter des jugements, choisir des options, mettre les décisions en pratique, exécuter les décisions, évaluer les conséquences des décisions*
- Exclusions : activités de penser (a140); activités de résolution de problèmes (a145)*
- a1500** **Prendre une décision**
actions de mettre fin à une incertitude en faisant un choix parmi des options ou des actions proposées; confirmer la décision de façon définitive
- a1501** **Donner suite à une décision**
actions de donner suite aux décisions; exécuter les décisions en prenant action
- a1502** **Évaluer les effets d'une décision**
actions et tâches d'identifier et évaluer les conséquences ou les résultats d'une décision
- a1508** **Autres activités précisées de prise de décision**
- a1509** **Activités non précisées de prise de décision**
- a159** **Autres activités précisées et non précisées d'application des connaissances**
- a198** **Autres activités précisées d'apprentissage et d'application des connaissances**

a199 Activités non précisées d'apprentissage et d'application des connaissances

CHAPITRE 2 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Ce chapitre traite des activités de comprendre et produire des messages parlés ou écrits, ou des messages en langage gestuel, de même que des activités de conversation et d'utilisation des appareils de communication

ACTIVITÉS DE COMPRENDRE DES MESSAGES (a210-a229)

- a210 Activités de comprendre les messages parlés**
actions de comprendre les significations littérales et implicites des messages en langage parlé
- Inclusions : activités de comprendre les mots, les phrases et les passages plus longs en langage tel qu'il est parlé, comprendre des messages reproduits électroniquement, tels que les signaux vocaux numérisés, comprendre des messages simples et complexes, comprendre l'humour, le sarcasme, les significations figurées ou symboliques, comprendre les significations implicites dans le contexte*
- a2100 Comprendre la signification littérale d'un message parlé**
actions de comprendre les significations d'usage et ordinaires des mots, des phrases et des passages plus longs du langage parlé
- a2101 Comprendre la signification implicite d'un message parlé**
actions de comprendre les significations insinuées, suggérées ou cachées des mots, des phrases et des passages plus longs du langage parlé
- a2108 Autres activités précisées de comprendre les messages parlés**
- a2109 Activités non précisées de comprendre les messages parlés**
- a215 Activités de comprendre les messages en langage gestuel**
actions de comprendre les significations littérales et implicites des messages en langage gestuel
- Inclusions : activités de comprendre les messages en langage ASL et d'autres langages gestuels, comprendre les messages reproduits électroniquement en langage gestuel, comprendre des messages simples et complexes, comprendre l'humour, le sarcasme, les significations figurées et symboliques, comprendre les significations implicites dans le contexte*
- a2150 Comprendre la signification littérale du langage gestuel**
actions de comprendre les significations d'usage et ordinaires des signes, des phrases et des passages plus longs en langage gestuel tel que le langage ASL
- a2151 Comprendre la signification implicite du langage gestuel**
actions de comprendre les significations insinuées, suggérées ou cachées des signes, des phrases et des passages plus longs en langage gestuel tel que le langage ASL
- a2158 Autres activités précisées de comprendre les messages en langage gestuel**
- a2159 Activités non précisées de comprendre les messages en langage gestuel**
- a220 Activités de comprendre les messages non verbaux**
actions de comprendre les significations littérales ou implicites des messages transmis par les gestes, les symboles et les dessins

Inclusions : activités de comprendre le langage corporel, le sourire, le froncement de sourcils, les pleurs, les gémissements, les soupirs, les cris, et comprendre les panneaux d'arrêt, les panneaux routiers, les symboles de mise en garde, la notation musicale, les dessins et les photographies

- a2200 Comprendre les gestes corporels**
actions de comprendre la signification représentée par les expressions faciales, les mouvements ou les signes de la main, les postures du corps et d'autres formes de langage corporel de même que les vocalisations et les sons tels que les gémissements, les cris et les pleurs
- a2201 Comprendre les signes et les symboles généraux**
actions de comprendre la signification représentée par les signes et les symboles publics tels que les panneaux routiers, les symboles de mise en garde, les notations (p. ex., musicales, mathématiques et scientifiques) et les icônes
- a2202 Comprendre les dessins et les photographies**
actions de comprendre la signification représentée par les dessins (p. ex., les dessins au trait, le graphisme, les peintures, les représentations à trois dimensions), les graphiques, les diagrammes et les photographies
- a2208 Autres activités précisées de comprendre les messages non verbaux**
- a2209 Activités non précisées de comprendre les messages non verbaux**
- a225 Activités de comprendre les messages écrits (lire)**
actions de comprendre les significations littérales et implicites des messages transmis en langage écrit
- Inclusions : activités de lire, comprendre les mots, les phrases et le matériel écrit plus long, lire en braille, lire du matériel écrit à la main, des messages tapés sur papier et d'autres surfaces telles que des écrans d'ordinateurs, comprendre des messages simples et complexes, l'humour, le sarcasme, les significations figurées ou symboliques, comprendre les significations implicites dans le contexte*
- a2250 Comprendre la signification littérale des messages écrits**
actions de comprendre la signification d'usage et ordinaire transmise par le matériel écrit
- a2251 Comprendre la signification implicite des messages écrits**
actions de comprendre les significations suggérées ou cachées transmises par le matériel écrit
- a2252 Comprendre les messages sous une autre forme écrite**
actions de comprendre les significations d'usage et ordinaire, de même que celles suggérées ou cachées, transmises par le matériel écrit sous une autre forme, telle que le braille ou les symboles Bliss
- a2258 Autres activités précisées de comprendre les messages écrits**
- a2259 Activités non précisées de comprendre les messages écrits**
- a229 Autres activités précisées et non précisées de comprendre des messages**

ACTIVITÉS DE PRODUIRE DES MESSAGES (a230-a249)

- a230** **Activités de produire des messages parlés (parler)**
actions de produire des messages parlés comportant des significations littérales et implicites
- Inclusions : activités de parler, produire des mots, des phrases et des passages plus longs en langage parlé, produire des messages simples et complexes, produire de l'humour, du sarcasme, des significations figurées ou symboliques dans la langue, produire des significations implicites dans le contexte*
- a2300** **Produire des messages parlés comportant des significations littérales**
actions de dire des mots, des phrases ou des passages plus longs et de leur donner une significations d'usage ou ordinaire
- a2301** **Produire des messages parlés comportant des significations implicites**
actions de dire des mots, des phrases ou des passages plus longs et de leur donner une signification implicite, suggestive ou figurée
- a2308** **Autres activités précisées de produire des messages parlés**
- a2309** **Activités non précisées de produire des messages parlés**
- a235** **Activités de produire des messages en langage gestuel**
actions de produire des messages en langage gestuel comportant des significations littérales et implicites
- Inclusions : activités de communiquer des messages en langage ASL ou d'autres formes de langage gestuel, produire des messages simples et complexes, produire de l'humour, du sarcasme, des significations figurées ou symboliques dans le langage, produire des significations implicites dans le langage*
- a2350** **Produire des messages en langage gestuel comportant des significations littérales**
actions de produire, au moyen du langage gestuel, des signes, des phrases et des passages plus longs et de leur donner une signification d'usage ou ordinaire
- a2351** **Produire des messages en langage gestuel comportant des significations implicites**
actions de produire, au moyen du langage gestuel, des signes, des phrases et des passages plus longs et de leur donner une signification implicite, suggestive ou figurée
- a2358** **Autres activités précisées de produire des messages en langage gestuel**
- a2359** **Activités non précisées de produire des messages en langage gestuel**
- a240** **Activités de produire des messages non verbaux**
actions d'utiliser les gestes, les symboles et les dessins pour communiquer des messages
- Inclusions : activités d'utiliser le langage corporel, le sourire, le froncement de sourcils, les pleurs, les gémissements, les soupirs, les cris pour communiquer des significations implicites, utiliser les signes ou d'autres symboles, la notation musicale, les dessins et les photographies*
- a2400** **Produire des gestes corporels**

actions de communiquer une signification au moyen de mouvements du corps, tels que les gestes du visage (p. ex., sourire, froncer les sourcils, grimacer), les mouvements des bras et des mains et la posture

- a2401 Produire des signes et des symboles**
actions de communiquer une signification en utilisant des signes et des symboles (p. ex., icônes, symboles Bliss, symboles scientifiques et mathématiques) et des systèmes de notation symbolique tels que la notation musicale
- a2402 Produire des dessins et des photographies**
actions de communiquer une signification en dessinant, en peignant, en faisant des croquis, des diagrammes ou des images ou en utilisant des photographies
- a2408 Autres activités précisées de produire des messages non verbaux**
- a2409 Activités non précisées de produire des messages non verbaux**
- a245 Activités de produire des messages écrits (écrire)**
actions de produire les significations littérales et implicites de messages qui sont transmis en langage écrit
- Inclusions : activités d'écrire, produire des mots, des phrases et du matériel écrit plus long, écrire en braille, écrire à la main, écrire des messages tapés sur papier et d'autres surfaces telles que des écrans d'ordinateurs, écrire des messages simples et complexes, communiquer l'humour, le sarcasme, les significations figurées ou symboliques, produire les significations implicites dans le contexte*
- a2450 Produire des messages écrits comportant une signification littérale**
actions d'écrire des mots, des phrases ou des passages plus longs avec l'intention de communiquer une signification d'usage ou ordinaire
- a2451 Produire des messages écrits comportant une signification implicite**
actions d'écrire des mots, des phrases ou des passages plus longs avec l'intention de communiquer une signification implicite, suggestive ou figurée
- a2458 Autres activités précisées de produire des messages écrits**
- a2459 Activités non précisées de produire des messages écrits**
- a249 Autres activités précisées et non précisées de produire des messages**

ACTIVITÉS DE CONVERSATION ET D'UTILISATION DES APPAREILS ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION (a250-a259)

- a250 Activités de conversation**
actions d'échanger des messages de façon dynamique et interactive entre deux individus ou plus
- Inclusions : activités d'engager, entretenir et influencer une conversation, bavarder, converser, débattre, discuter, tenir des conversations face à face, discuter avec plusieurs personnes*
- a2500 Engager une conversation**
actions de faire des remarques préliminaires appropriées à un individu, conçues pour donner lieu à un échange communicatif interactif et dynamique, par la parole, l'écriture ou d'autres moyens ou combinaisons de moyens

- a2501 Entretien une conversation**
actions de tenir une conversation avec un individu grâce aux réponses et aux réactions adéquates et prendre son tour au bon moment dans l'échange, par la parole, l'écriture, d'autres moyens ou combinaisons de moyens
- a2502 Influencer et diriger une conversation**
actions d'interrompre de façon appropriée et donner les incitations appropriées pendant la conversation avec un individu, par la parole, l'écriture, d'autres moyens ou combinaisons de moyens
- a2503 Mettre fin à une conversation**
actions de faire les remarques appropriées pour mettre fin à une conversation avec un individu, par la parole, l'écriture, d'autres moyens ou combinaisons de moyens
- a2504 Activités de conversation avec plusieurs personnes**
actions d'engager, d'entretenir, d'influencer et de mettre fin à une conversation avec plus qu'un individu, par la parole, l'écriture, d'autres moyens ou combinaisons de moyens
- a2508 Autres activités précisées de conversation**
- a2509 Activités non précisées de conversation**
- a255 Activités d'utiliser les appareils et les techniques de communication**
activités d'utiliser des appareils, des techniques et d'autres technologies dans le but de communiquer
- Inclusions : activités d'utiliser le téléphone, le télégraphe et d'autres appareils de télécommunication, les télécopieurs pour malentendants, les ordinateurs, le synthétiseur de parole, l'électrolarynx, les machines à écrire, les machines à écrire en braille*
- a2550 Utiliser des appareils de télécommunication**
actions et tâches impliquées dans l'utilisation du téléphone et d'autres appareils, tels que le télécopieur ou le télex, comme moyen de communication
- a2551 Utiliser des machines à écrire**
actions et tâches impliquées dans l'utilisation d'appareils pour écrire, tels que les machines à écrire, les ordinateurs et les machines à écrire en braille
- a2552 Utiliser des techniques de communication**
actions et tâches impliquées dans l'utilisation de techniques pour communiquer, telles que la lecture sur les lèvres
- a2558 Autres activités précisées d'utiliser les appareils et les techniques de communication**
- a2559 Activités non précisées d'utiliser les appareils et les techniques de communication**
- a259 Autres activités précisées et non précisées de conversation et d'utilisation des appareils et des techniques de communication**
- a298 Autres activités de communication précisées**

a299 **Activités de communication non précisées**

CHAPITRE 3 ACTIVITÉS LIÉES AU MOUVEMENT

Ce chapitre traite des activités de bouger le corps, changer la position du corps, aller d'un endroit à l'autre, et porter, bouger et manipuler des objets

ACTIVITÉS DE MAINTENIR ET CHANGER LA POSITION DU CORPS (a310-a339)**a310 Activités de maintenir la position du corps**

actions de demeurer dans la même position, selon les besoins

Inclusions : activités de demeurer allongé, debout, incliné, agenouillé, accroupi ou assis

a3100 Demeurer allongé

actions de rester allonger sur n'importe quelle surface pour un certain temps, selon les besoins

Inclusions : activités de rester sur le ventre, sur le dos ou sur le côté

a3101 Demeurer accroupi

actions de demeurer accroupi pour un certain temps, selon les besoins

a3102 Demeurer debout

actions de demeurer debout sur n'importe quelle surface pour un certain temps, selon les besoins

Inclusions : activités de demeurer debout sur une surface inclinée, glissante ou dure

a3103 Demeurer assis

actions de demeurer assis sur n'importe quel type de siège ou sur le sol pour un certain temps, selon les besoins

Inclusions : activités de demeurer assis les jambes allongées ou croisées, et les pieds appuyés ou non appuyés

Exclusions : demeurer accroupi (a3101)

a3108 Autres activités précisées de maintenir la position du corps**a3109 Activités non précisées de maintenir la position du corps****a320 Activités de changer la position du corps**

actions de prendre et de quitter une position et passer d'une position à une autre

Inclusions : activités de passer de la position allongée à la position debout, de la position à genoux à la position debout, de la position accroupie à la position à genoux, déplacer le poids du corps

Exclusions : activités de se transférer (a330)

a3200 Changer la position du corps lorsqu'on est allongé

actions de changer la position du corps, de passer de la position allongée à n'importe quelle autre position (p. ex., se mettre debout ou s'asseoir), sur n'importe quelle surface

a3201 Changer la position du corps lorsqu'on est debout

actions de changer la position du corps, de passer de la position debout à n'importe quelle position (p. ex., s'allonger ou s'asseoir), sur n'importe quelle surface

a3202 **Changer la position du corps lorsqu'on est assis**
actions de changer la position du corps, à partir de la position assise à n'importe quelle autre position (p. ex., se mettre debout ou s'allonger), sur n'importe quelle surface

Exclusions : activités de se transférer (a330); activités de marcher (a410)

a3208 **Autres activités précisées de changer la position du corps**

a3209 **Activités non précisées de changer la position du corps**

a330 **Activités de se transférer**
actions de bouger d'une surface à une autre

Inclusions : activités de glisser sur un siège ou un banc, aller d'un lit à une chaise, d'un lit à un autre, d'un fauteuil roulant à un lit, d'un siège de toilette à un fauteuil roulant, d'un fauteuil roulant à un siège d'auto

Exclusions : autres activités de se déplacer (a420)

a3300 **Se transférer en position assise**
actions de passer en position assise d'un siège à un autre siège au même niveau ou à un niveau différent

Inclusions : activités de passer d'une chaise à un autre siège, tel qu'un siège de toilette; passer d'un fauteuil roulant à un siège d'auto

Exclusions : activités de changer la position du corps (a320)

a3301 **Se transférer en position allongée**
actions de passer d'une position allongée à une autre au même niveau ou à un niveau différent

Inclusions : activités d'aller d'un lit à un autre

Exclusions : activités de changer la position du corps (a320)

a3308 **Autres activités précisées de se transférer**

a3309 **Activités non précisées de se transférer**

a339 **Autres activités précisées et non précisées de maintenir et changer la position du corps**

ACTIVITÉS DE PORTER, DÉPLACER ET MANIPULER DES OBJETS (a340-a379)

a340 **Activités de soulever et porter**
actions coordonnées de lever un objet et activités de prendre un objet d'un endroit à un autre

Inclusions : activités de soulever des petits ou des gros objets, les déposer, activités de porter dans les mains, les bras, sur les épaules, la tête, le dos et la hanche

- a3400 Soulever**
actions coordonnées de lever un ou plusieurs objets afin de la faire passer d'un niveau moins élevé à un niveau plus élevé
- a3401 Porter dans les mains**
actions coordonnées de prendre ou de transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les mains
- a3402 Porter dans les bras**
actions coordonnées de prendre ou de transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les bras et les mains
- a3403 Porter sur les épaules, la hanche et le dos**
actions coordonnées de prendre ou de transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les épaules, la hanche ou le dos, ou une combinaison de ces parties du corps
- a3404 Porter sur la tête**
actions coordonnées de prendre ou de transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre sur la tête
- a3405 Déposer**
actions coordonnées d'utiliser les mains, les bras ou d'autres parties du corps pour poser un ou plusieurs objets sur une surface ou à un endroit
- a3408 Autres activités précisées de soulever et porter**
- a3409 Activités non précisées de soulever et porter**
- a350 Activités de déplacer des objets avec les membres inférieurs**
actions coordonnées visant à déplacer des objets en utilisant les jambes et les pieds
- Inclusions : activités de donner des coups de pied, actionner des pédales*
- a3500 Pousser avec les membres inférieurs**
actions coordonnées d'utiliser les jambes et les pieds pour exercer un effort sur un ou plusieurs objets afin de les éloigner de soi
- a3501 Donner des coups de pied**
actions coordonnées d'utiliser les jambes et les pieds pour propulser un ou plusieurs objets en direction opposée à soi
- a3508 Autres activités précisées de déplacer des objets avec les membres inférieurs**
- a3509 Activités non précisées de déplacer des objets avec les membres inférieurs**
- a360 Activités de motricité fine**
actions coordonnées de manier des objets, les ramasser, les manipuler et les lâcher en utilisant une main, les doigts et le pouce
- Inclusions : activités de ramasser et manipuler des pièces de monnaie et autres petits objets, saisir avec les doigts et le pouce, tourner les pages d'un livre, jouer des instruments de musique*

Exclusions : activités de soulever et porter (a340)

- a3600** **Ramasser**
actions coordonnées de soulever ou prendre un ou plusieurs objets avec les mains et les doigts
- a3601** **Saisir**
actions coordonnées d'utiliser une ou les deux mains pour saisir et tenir fermement un ou plusieurs objets, tels qu'un outil ou une poignée de porte
- a3602** **Manipuler**
actions coordonnées d'utiliser les doigts et les mains pour contrôler, diriger ou guider un ou plusieurs objets
- a3603** **Lâcher**
actions coordonnées d'utiliser les doigts et les mains pour lâcher un ou plusieurs objets, les laisser tomber ou les changer de position
- a3608** **Autres activités précisées de motricité fine**
- a3609** **Activités non précisées de motricité fine**
- a370** **Activités d'utilisation des mains et des bras**
actions coordonnées visant à déplacer les objets ou les manipuler en utilisant les mains et les bras

Inclusions : activités de tirer ou pousser des objets, tourner des boutons ou des poignées, lancer, attraper, manipuler des récipients, des poignées, des serrures, des interrupteurs, des boutons, des bouchons et des douilles

Exclusions : activités de motricité fine (a360)

- a3700** **Tirer**
actions coordonnées d'utiliser les doigts, les mains et les bras pour attirer un ou plusieurs objets à soi ou les déplacer d'un endroit à l'autre
- a3701** **Pousser**
actions coordonnées d'utiliser les doigts, les mains et les bras pour faire pivoter, tourner ou plier un ou plusieurs objets, comme dans l'utilisation d'outils ou d'ustensiles
- a3703** **Lancer**
actions coordonnées d'utiliser les doigts, les mains et les bras pour lever un ou plusieurs objets et les projeter dans les airs avec une certaine force, par exemple lancer une balle
- a3704** **Attraper**
actions coordonnées d'utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir un objet en mouvement en vue de l'arrêter et le retenir
- a3708** **Autres activités précisées d'utilisation des mains et des bras**
- a3709** **Activités non précisées d'utilisation des mains et des bras**
- a379** **Autres activités précisées et non précisées de porter, déplacer et manipuler des objets**

a398 Autres activités précisées liées au mouvement

a399 Activités non précisées liées au mouvement

CHAPITRE 4 ACTIVITÉS DE SE DÉPLACER

Ce chapitre traite des activités de se déplacer en marchant, courant, grim pant, etc., avec ou sans moyen de transport, pour des distances courtes, moyennes et longues, à l'intérieur et à l'extérieur

MARCHE ET ACTIVITÉS CONNEXES (a410-a439)**a410 Activités de marcher**

actions coordonnées d'avancer à pied, pas à pas, de manière qu'au moins un des pieds soit toujours au sol

Inclusions : activités de se promener nonchalamment, flâner, marcher des distances courtes, moyennes ou longues, vers l'avant, vers l'arrière, vers le côté, marcher sur une surface inclinée, lisse, rude, en mouvement, mouillée, boueuse, glacée et d'autres types de surfaces, autour d'obstacles en mouvement ou immobiles, marcher à l'aide d'une canne, d'un déambulateur, de prothèses ou d'orthèses

Exclusions : activités de se transférer (a330); autres activités de se déplacer (a420)

a4100 Marcher des distances courtes

actions coordonnées d'avancer à pied, pas à pas, de manière qu'au moins un des pieds soit toujours au sol pour des distances courtes (p. ex., moins d'un kilomètre)

Inclusions : activités de premiers pas d'un jeune enfant; circuler autour des pièces, dans les couloirs et à l'intérieur d'un immeuble; marcher dans les quartiers et vers d'autres quartiers, marcher des distances courtes dans les villages et les villes

a4101 Marcher des distances longues

actions coordonnées d'avancer à pied, pas à pas, de manière qu'au moins un des pieds soit toujours au sol pour des distances longues (p. ex., plus d'un kilomètre)

Inclusions : marcher dans les villages et les villes; marcher entre les villages et les villes; marcher dans la campagne ou des espaces découverts

a4102 Marcher sur différentes surfaces

actions coordonnées de marcher où les surfaces changent, par exemple, sur un terrain incliné puis uni

Inclusions : activités de marcher sur l'herbe, le gravier et d'autres surfaces meubles; marcher sur la glace et la neige; marcher sur des tapis; marcher sur des surfaces en mouvement, par exemple sur un bateau, un train ou un pont suspendu

a4103 Marcher autour des obstacles

actions coordonnées de marcher de la façon nécessaire pour contourner les objets, les personnes, les animaux et les véhicules en mouvement ou immobiles

Inclusions : activités de circuler dans une foule de personnes ou une bande d'animaux; circuler dans un magasin ou un marché; circuler dans le trafic en tant que piéton; traverser les rues ou des endroits encombrés

a4108 Autres activités précisées de marcher**a4109 Activités non précisées de marcher**

- a420** **Activités diverses de se déplacer**
actions coordonnées de déplacer tout le corps d'un endroit à l'autre par d'autres moyens que la marche
- Inclusions : activités de ramper, grimper, courir, jogger, sauter, sautiller, gambader, nager, avec ou sans l'aide de prothèses et d'orthèses; ramper, courir, sauter et sautiller sur différentes surfaces; courir autour des obstacles, tels que des objets, des personnes, des animaux et des véhicules immobiles*
- Exclusions : activités de se transférer (a330); activités de marcher (a410)*
- a4200** **Ramper**
actions coordonnées de déplacer tout le corps face contre terre d'un endroit à un autre sur les mains, ou les mains et les bras, et les genoux
- Inclusions : activités de ramper du jeune enfant*
- a4201** **Grimper**
actions coordonnées de bouger tout le corps vers le haut ou vers le bas, par-dessus des surfaces ou des objets, par exemple des marches, des rochers, des échelles ou des escaliers
- Inclusions : activités de monter ou descendre un escalier; monter sur une bordure de trottoir ou une marche; grimper le matériel de terrains de jeux, comme les structures, les glissoires ou d'autres appareils; grimper aux arbres, aux échelles de corde, aux poteaux ou à d'autres objets*
- a4202** **Courir**
actions coordonnées de se mouvoir en faisant des pas rapides; les deux pieds peuvent être dans le vide en même temps
- Inclusions : activités de faire du jogging, courir à différentes vitesses*
- a4203** **Sauter et activités connexes**
activités coordonnées de quitter le sol en pliant puis en étendant les jambes et activités connexes, telles que sauter sur un pied, sauter à cloche-pied, sautiller et sauter ou plonger dans l'eau
- a4204** **Nager**
actions coordonnées de faire avancer le corps dans l'eau au moyen de mouvements des membres, sans prendre appui sur le sol
- a4208** **Autres activités diverses précisées de se déplacer**
- a4209** **Activités diverses non précisées de se déplacer**
- a430** **Activités de se déplacer au moyen d'équipement**
actions et tâches de déplacer tout le corps d'un endroit à un autre en utilisant de l'équipement, y compris les aides techniques
- Inclusions : activités de se déplacer au moyen d'un fauteuil roulant, skier, patiner, pratiquer la planche à roulettes, faire de la plongée autonome, pratiquer le parapente; activités de se déplacer avec de l'équipement sur différentes surfaces et autour des obstacles, par exemple se déplacer en fauteuil roulant dans la circulation*

Exclusions : activités de se transférer (a330), activités de marcher (a410), activités diverses de se déplacer (a420), activités d'utiliser un moyen de transport en tant que passager (a440), activités d'utiliser un moyen de transport en tant que conducteur (a450)

a439 Autres activités précisées et non précisées de marche et activités connexes

ACTIVITÉS DE SE DÉPLACER PAR UN MOYEN DE TRANSPORT (a440-a459)

a440 Activités d'utiliser un moyen de transport en tant que passager
actions coordonnées et tâches d'utiliser un moyen de transport de quelque type que ce soit, telles qu'exécutées par l'individu transporté

Inclusions : activités nécessaires pour être transporté en tant que passager dans des véhicules à propulsion humaine, telles qu'une bicyclette, un pousse-pousse, un mini-bus, un animal ou un véhicule à propulsion animale tel qu'une voiture, ou un véhicule privé ou public tel qu'une automobile, un taxi, un autobus, un train, un tram, un avion, un métro, un bateau

Exclusions : activités de se déplacer au moyen d'équipement (a430), activités d'utiliser un moyen de transport en tant que conducteur (a450)

a4400 Utiliser un moyen de transport à propulsion humaine en tant que passager
actions coordonnées et tâches d'être transporté en tant que passager par un moyen de transport propulsé par une ou plusieurs personnes

Inclusions : activités d'être transporté en tant que passager sur une bicyclette, dans un pousse-pousse ou une chaloupe à rames

a4401 Utiliser un moyen de transport motorisé individuel en tant que passager
actions coordonnées et tâches requises pour être transporté comme passager dans un véhicule motorisé individuel, sur la terre, l'eau ou dans les airs

Inclusions : activités d'être un passager dans une automobile, un taxi, un avion privé ou une embarcation à moteur

a4402 Utiliser le transport en commun en tant que passager
actions coordonnées et tâches d'être transporté comme passager dans un véhicule motorisé conçu pour le transport en commun, sur la terre, l'eau ou dans les airs

Inclusions : activités d'être un passager dans un autobus, un train, un métro, un avion ou d'autres moyens de transport en commun; actions requises pour prendre avantage du transport en commun, y compris obtenir des billets, trouver l'autobus ou le métro, monter dans l'autobus ou le métro; déterminer quand on a atteint la destination voulue; traverser les aéroports, les terminus d'autobus et les gares

a4408 Autres activités précisées d'utiliser un moyen de transport en tant que passager

a4409 Activités non précisées d'utiliser un moyen de transport en tant que passager

a450 Activités d'utiliser un moyen de transport en tant que conducteur

effectuer les actions coordonnées et les tâches requises pour utiliser, en tant que conducteur, un moyen de transport de quelque type que ce soit, à propulsion humaine ou animale ou motorisé

Inclusions : activités de conduire un véhicule à propulsion humaine; conduire un véhicule motorisé tel qu'une automobile, un fourgon, un bateau ou un avion; conduire des véhicules à propulsion animale; monter des animaux comme moyens de transport

Exclusions : activités de se déplacer au moyen d'équipement (a430), activités d'utiliser un moyen de transport en tant que passager (a440)

- a4500 Conduire un moyen de transport à propulsion humaine**
effectuer les actions coordonnées et les tâches requises pour utiliser, en tant que conducteur, un véhicule à propulsion humaine, tel qu'une bicyclette, un tricycle ou une chaloupe à rames
- a4501 Conduire des véhicules motorisés**
effectuer toutes les actions coordonnées et les tâches requises pour utiliser, en tant que conducteur, un véhicule avec un moteur, tel qu'une automobile, une motocyclette, une embarcation à moteur ou un avion
- Inclusions : conduire une automobile ou un camion; piloter une embarcation à moteur ou un autre véhicule motorisé conçu pour l'eau; piloter un avion, y compris un planeur; réagir aux situations où il y a de la circulation et obéir aux règlements de la circulation et autres règlements routiers; évaluer une situation où il y a de la circulation en tant que conducteur*
- a4502 Conduire des véhicules à propulsion animale**
effectuer les actions coordonnées et les tâches requises pour utiliser, en tant que conducteur, un véhicule à propulsion animale, tel qu'une charrette ou une voiture tirée par des chevaux
- a4503 Monter des animaux comme moyens de transport**
effectuer les actions coordonnées et les tâches requises pour monter un animal à titre de conducteur
- Inclusions : monter un cheval, un boeuf, un chameau, un éléphant ou un autre animal*
- a4508 Autres activités précisées d'utiliser un moyen de transport en tant que conducteur**
- a4509 Activités non précisées d'utiliser un moyen de transport en tant que conducteur**
- a459 Autres activités précisées et non précisées de se déplacer par un moyen de transport**
- a498 Autres activités précisées de se déplacer**
- a499 Activités non précisées de se déplacer**

CHAPITRE 5 ACTIVITÉS D'ENTRETIEN PERSONNEL

Ce chapitre traite des activités de base de s'occuper de soi, en se lavant et en se séchant, s'occuper de son corps et des parties de son corps, s'habiller, manger et boire, et prendre soin de sa santé

- a510 Activités de se laver et de se sécher**
actions coordonnées et tâches de laver et sécher tout son corps, ou des parties du corps, en utilisant de l'eau et les produits ou les méthodes appropriées
- Inclusions : activités de prendre un bain, une douche, se laver les mains, les pieds, le visage, les cheveux, les organes génitaux, sécher avec une serviette de toilette ou un séchoir, sécher les cheveux*
- Exclusions : activités de soigner les parties du corps (a520), activités liées à l'excrétion (a530)*
- a5100 Se laver des parties du corps**
actions coordonnées d'appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances de nettoyage à des parties du corps afin de les laver
- Inclusions : se laver les mains, le visage, les pieds, les cheveux, les dents et les ongles*
- a5101 Se laver tout le corps en prenant un bain**
actions coordonnées d'appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances de nettoyage à tout le corps afin de se laver en prenant un bain ou une douche
- Inclusions : prendre un bain ou une douche*
- a5102 Se sécher**
actions coordonnées d'utiliser une serviette ou d'autres moyens pour sécher une ou des parties du corps ou tout le corps après s'être lavé
- a5108 Autres activités précisées de se laver et de se sécher**
- a5109 Activités non précisées de se laver et de se sécher**
- a520 Activités de prendre soin des parties de son corps**
actions et tâches de prendre soin des parties de son corps, telles que la peau, le visage, les dents, le cuir chevelu, les ongles, qui ont besoin de plus qu'un lavage et un séchage
- Inclusions : activités de se raser, se couper les cheveux, se tailler les ongles, coiffer ses cheveux, appliquer des lotions pour la peau et le cuir chevelu, se maquiller, se brosser les dents, passer la soie dentaire, nettoyer ses dentiers, se nettoyer les oreilles et le nez, les organes génitaux*
- Exclusions : activités de se laver et de se sécher (a510); activités liées à l'excrétion (a530)*
- a5200 Activités de prendre soin de sa peau**
actions et tâches requises pour prendre soin de sa peau, par exemple enlever les callosités ou les cors, utiliser des lotions hydratantes ou des cosmétiques
- Inclusions : activités de prendre soin de la peau des mains et des pieds; prendre soin de la peau du visage*
- a5201 Activités de prendre soin de ses dents**

- actions et tâches requises pour l'hygiène dentaire, par exemple se brosser les dents, passer la soie dentaire et prendre soins de ses prothèses et orthèses dentaires
- a5202** **Activités de prendre soin de ses cheveux**
actions et tâches requises pour prendre soin de ses cheveux, par exemple les peigner, les brosser, les coiffer ou les friser
- Inclusions : activités de prendre soin de ses cheveux pour des raisons de santé et d'apparence*
- a5203** **Activités de prendre soin de sa barbe**
actions et tâches requises pour prendre soin des poils sur son visage, par exemple raser, tailler, peigner ou brosser sa barbe et sa moustache
- a5204** **Activités de prendre soin de ses ongles de mains**
actions et tâches de nettoyer, tailler ou polir ses ongles de mains
- a5205** **Activités de prendre soin de ses ongles de pieds**
actions et tâches de nettoyer, tailler ou polir ses ongles de pieds
- a5208** **Autres activités précisées de prendre soin des parties de son corps**
- a5209** **Activités non précisées de prendre soin des parties de son corps**
- a530** **Activités liées à l'excrétion**
actions coordonnées de planifier et d'exécuter des activités liées à l'excrétion (miction et défécation) et se nettoyer par la suite
- Inclusions : activités d'apprentissage de la propreté, indiquer ses besoins, assurer la régulation des besoins liés à l'excrétion, trouver un endroit approprié, uriner et déféquer, se nettoyer après l'excrétion, ajuster ses vêtements avant et après l'excrétion; activités de planifier et excrétion par stomate*
- Exclusions : activités de se laver et de se sécher (a510); activités de prendre soin des parties de son corps (a520)*
- a5300** **Assurer la régulation des besoins liés à l'excrétion**
actions coordonnées de planifier et exécuter des activités liées à l'excrétion en fonction d'un horaire et prévoir ses besoins
- Inclusions : activités d'apprentissage de la propreté chez les enfants; gérer les restrictions de la miction et de la défécation causées par des déficiences des fonctions de la vessie et des intestins*
- a5301** **Activités liées à la miction**
actions coordonnées requises pour gérer la miction
- Inclusions : activités d'indiquer ses besoins; se mettre dans la position qui convient; choisir un endroit approprié et s'y rendre; ajuster ses vêtements avant et après la miction, se nettoyer*
- a5302** **Activités liées à la défécation**
actions coordonnées requises pour gérer la défécation

Inclusions : activités d'indiquer ses besoins; se mettre dans la position qui convient; choisir un endroit approprié et s'y rendre; ajuster ses vêtements avant et après la défécation, se nettoyer

- a5308** **Autres activités précisées liées à l'excrétion**
- a5309** **Activités non précisées liées à l'excrétion**
- a540** **Activités liées aux menstruations**
actions coordonnées de planifier et de s'occuper de ses menstruations
- Inclusions : activités de prévoir ses menstruations, se servir de serviettes hygiéniques*
- Exclusions : activités de se laver et de se sécher (a510); activités de prendre soin des parties de son corps (a520)*
- a550** **Activités de s'habiller**
actions coordonnées de mettre et retirer des vêtements et des chaussures dans l'ordre et en fonction du contexte social et du temps qu'il fait
- Inclusions : activités de mettre, ajuster et retirer des chemises, des jupes, des blouses, des pantalons, des sous-vêtements, des saris, des kimonos, des collants, des chapeaux, des gants, des manteaux, des souliers, des bottes, des sandales, des pantoufles*
- a5500** **Activités de mettre ou de retirer des vêtements**
actions coordonnées de mettre et de retirer des vêtements sur diverses parties du corps
- Inclusions : activités de mettre ou de retirer des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; mettre ou retirer des gants et des coiffures*
- a5501** **Activités de mettre ou de retirer des chaussures**
actions coordonnées requises pour mettre et retirer des bas et des chaussures
- a5502** **Activités de s'habiller en tant que tâche composée**
actions coordonnées requises pour s'habiller dans le bon ordre, attacher les vêtements et s'assurer qu'ils sont du bon côté
- Inclusions : activités de manipuler des attaches, telles que des fermetures à glissière, des crochets, des épingles et des attaches Velcro*
- a5503** **S'habiller en fonction du contexte social**
actions coordonnées et tâches requises pour se conformer à des conventions et des codes vestimentaires
- a5508** **Autres activités précisées de s'habiller**
- a5509** **Activités non précisées de s'habiller**
- a560** **Activités de manger**
actions coordonnées de préparer des aliments qui ont été servis, les porter à la bouche, les consommer, de façon culturellement acceptable

Inclusions : activités de couper ou rompre les aliments en morceaux, ouvrir des bouteilles et des boîtes de conserve, se servir d'instruments pour manger, prendre des repas, des goûters, des déjeuners

Exclusions : activités de boire (a570)

a570**Activités de boire**

actions coordonnées de préparer des boissons qui ont été servies, les porter à la bouche, les consommer, de façon culturellement acceptable

Inclusions : activités de mélanger, brasser et verser des liquides pour boire, ouvrir des bouteilles et des boîtes de conserve, boire avec une paille ou de l'eau courante telle que l'eau du robinet ou l'eau de source, allaitement

Exclusions : activités de manger (a560)

a580**Activités de prendre soin de sa santé**

actions coordonnées et tâches d'assurer son confort physique, son bien-être physique et mental

Inclusions : conserver un régime alimentaire équilibré et un niveau approprié d'activité physique, se garder au chaud ou au froid, éviter les dangers pour la santé, adopter des pratiques sexuelles sans danger telles que l'utilisation du condom, se faire vacciner, avoir des examens médicaux régulièrement

a5800**Activités d'assurer son confort physique**

actions coordonnées et tâches de prendre soin de soi en étant conscient qu'on doit veiller à ce que son corps soit dans une position confortable, ne pas avoir trop chaud ou trop froid et avoir un éclairage convenable

a5801**Activités liées au régime alimentaire et à la condition physique**

actions et tâches coordonnées de prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en choisissant et en consommant des aliments nutritifs et en maintenant une bonne condition physique

a5802**Activités d'entretenir sa santé**

actions coordonnées et tâches de prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en faisant ce qu'il faut pour prendre soin de sa santé, à la fois pour réagir aux risques pour la santé et pour prévenir une mauvaise santé

Inclusions : actions de rechercher de l'aide professionnelle pour s'occuper de sa santé; suivre les conseils du médecin et d'autres professionnels; éviter les dangers pour la santé, y compris les blessures physiques, les maladies transmissibles, la consommation de drogues et les maladies transmises sexuellement

a5808**Autres activités précisées de prendre soin de sa santé****a5809****Activités non précisées de prendre soin de sa santé****a598****Autres activités précisées d'entretien personnel****a599****Activités non précisées d'entretien personnel**

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DOMESTIQUES

Ce chapitre traite des activités domestiques et quotidiennes d'acquérir un endroit pour vivre, des aliments, des vêtements et d'autres produits de première nécessité, des activités ménagères de nettoyer et de réparer, de s'occuper de ses biens et d'aider les autres dans leurs activités quotidiennes

ACTIVITÉS D'ACQUÉRIR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (a610-a629)**a610 Activités d'acquérir un endroit pour vivre**

actions et tâches accomplies par un individu pour acquérir un endroit pour vivre, par exemple choisir, meubler et arranger un endroit convenant à ses besoins

Inclusions : activités de trouver un endroit permanent pour vivre, acheter ou louer une maison, un appartement ou une autre habitation; bâtir un endroit pour vivre, tel qu'une hutte; organiser les installations et l'ameublement de son habitation, arranger l'ameublement; décorer; activités de trouver un endroit temporaire pour vivre qui soit convenable

Exclusions : activités d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne (a620); activités de s'occuper de ses biens (a650)

a6100 Trouver un endroit pour vivre

actions et tâches accomplies par un individu pour trouver et choisir un endroit pour vivre, convenant à ses besoins

Inclusions : activités de déterminer où l'on veut vivre et ce que l'on peut se permettre; chercher une maison; visiter et inspecter des endroits potentiels pour vivre

a6101 Se procurer un endroit pour vivre

actions et tâches accomplies par un individu, une fois qu'un endroit pour vivre convenable a été trouvé et choisi, pour l'acquérir, ou bâtir un endroit pour vivre

Inclusions : actions de déterminer comment acquérir l'endroit pour vivre; arranger l'achat d'une maison; arranger la construction d'une maison; organiser la construction d'une maison

a6102 Meubler et aménager son lieu d'habitation

actions et tâches accomplies par un individu pour choisir et acquérir le contenu de son endroit pour vivre et le disposer convenablement

Inclusions : activités de trouver et d'acheter des meubles, des installations et d'autres accessoires pour la maison; planifier et organiser la disposition des meubles

a6108 Autres activités précisées d'acquérir un endroit pour vivre**a6109 Activités non précisées d'acquérir un endroit pour vivre****a620 Activités d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne**

actions et tâches de choisir, se procurer, transporter et ranger tous les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne

Inclusions : activités de choisir, se procurer, transporter et ranger des aliments, des boissons, des vêtements, des produits de nettoyage, du combustible, des articles ménagers, des ustensiles, des batteries de cuisine, des assiettes, des appareils

électroménagers, des outils; et se procurer des services publics et d'autres services ménagers

Exclusions : activités d'acquérir un endroit pour vivre (a610)

- a6200 Choisir les produits essentiels à la vie quotidienne**
actions et tâches de choisir tous les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne
- Inclusions : activités de choisir des aliments et d'autres produits de première nécessité dans un magasin ou un marché; comparer la qualité et le prix des articles requis*
- a6201 Magasiner pour les produits essentiels à la vie quotidienne**
actions et tâches de se procurer des produits et des services nécessaires à la vie quotidienne
- Inclusions : activités de magasiner; payer les biens choisis; se procurer du combustible et de l'eau*
- a6202 Transporter les produits essentiels à la vie quotidienne**
actions et tâches de transporter les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne que l'on s'est procurés
- a6203 Ranger les produits essentiels à la vie quotidienne**
actions et tâches de ranger les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne que l'on s'est procurés et que l'on a apporté à l'endroit où ils seront consommés
- Inclusions : activités de préparer les aliments pour la conservation, par exemple en faisant des conserves, en salant ou en réfrigérant; garder les aliments frais et hors de la portée des animaux*
- a6208 Autres activités précisées d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne**
- a6209 Activités non précisées d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne**
- a629 Autres activités précisées et non précisées d'acquérir les produits de première nécessité**

ACTIVITÉS MÉNAGÈRES (a630-a649)

- a630 Activités pour la préparation des repas**
actions et tâches accomplies par un individu pour organiser, planifier, préparer et servir les aliments et les boissons pour soi et les autres et nettoyer les endroits de la maison où l'on prépare les aliments et où l'on mange
- Inclusions : activités de dresser un menu; choisir des aliments et des boissons comestibles; rassembler les ingrédients pour préparer les repas; préparer les aliments et les boissons pour la cuisson; cuire à la chaleur et préparer des aliments froids et des boissons froides; les faire cuire, frire, les cuire à la vapeur ou au four à micro-ondes; servir les aliments; laver les casseroles, les poêlons, les assiettes et les autres instruments servant à manger et à cuisiner; nettoyer la cuisine et les endroits où l'on prépare les aliments et les boissons; nettoyer les endroits où l'on sert les aliments et les boissons*

Exclusions : activités de manger (a560); activités de boire (a570); activités d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne (a620); activités de faire le ménage (a640); activités de s'occuper de ses biens (a650); activités d'aider les autres (a660)

- a6300 Organiser les repas**
actions et tâches accomplies par un individu pour organiser et planifier les repas pour lui-même et les autres
- Inclusions : activités de dresser un menu; déterminer les ingrédients nécessaires et les rassembler; moment et séquence des repas et du service des plats*
- a6301 Préparer les aliments et les boissons**
actions et tâches accomplies par un individu pour préparer les repas pour lui-même et les autres, avec ou sans appareils de cuisson
- Inclusions : activités de transformer les ingrédients alimentaires en les pelant, les tranchant, les mélangeant, les pétrissant, les brassant; cuire à la chaleur (p. ex., faire cuire, frire, bouillir); préparer les liquides pour la consommation; utiliser et faire fonctionner des batteurs à main ou électriques, des cuisinières et d'autres appareils de cuisson*
- Exclusions : utiliser des appareils électroménagers (a6402)*
- a6302 Servir les repas**
actions et tâches accomplies par un individu pour servir les repas préparés pour lui-même et les autres
- Inclusions : activités de présenter les aliments de façon appropriée pour l'occasion et la culture; mettre la table; présenter les aliments dans la séquence voulue*
- a6303 Nettoyer après les repas**
actions et tâches accomplies par un individu afin de nettoyer après que le repas ait été consommé
- Inclusions : activités de laver la vaisselle et les ustensiles de cuisson; ranger la vaisselle, les casseroles et les poêlons propres; laver la table et le plancher autour de l'endroit où l'on mange*
- a6308 Autres activités précisées pour la préparation des repas**
- a6309 Activités non précisées pour la préparation des repas**
- a640 Activités de faire le ménage**
actions et tâches accomplies par un individu pour le nettoyage quotidien et l'arrangement de l'endroit où l'on vit, son contenu et tous les effets personnels, y compris les vêtements, avec ou sans appareils électroménagers
- Inclusions : activités de balayer, passer la vadrouille, laver les comptoirs, les murs et autres surfaces, rassembler et éliminer les ordures ménagères; ranger les pièces, épousseter; rassembler, laver, sécher, plier et repasser les vêtements; nettoyer les chaussures; utiliser des balais, des brosses et des aspirateurs; utiliser des laveuses, des sècheuses et des fers à repasser*

Exclusions : activités d'acquérir un endroit pour vivre (a610); activités d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne (a620); activités pour la préparation des repas (a630); activités de s'occuper de ses biens (a650); activités d'aider les autres (a660)

a6400 Laver et sécher les vêtements
actions et tâches accomplies par un individu dans le cadre des activités quotidiennes de laver et sécher les vêtements pour lui-même et pour les autres, sans appareils électroménagers

Inclusions : activités de laver les vêtements à la main; étendre les vêtements pour qu'ils sèchent à l'air

a6401 Nettoyer le lieu où l'on vit
actions et tâches accomplies par un individu dans le cadre des activités quotidiennes de nettoyer les pièces et autres endroits du lieu où l'on vit, pour lui-même et pour les autres, sans appareils électroménagers

Inclusions : activités de ranger et épousseter; balayer, passer le torchon, passer la vadrouille sur les planchers; nettoyer les fenêtres et les murs; nettoyer les salles de bains et les toilettes; nettoyer le mobilier

a6402 Utiliser des appareils électroménagers
actions et tâches impliquées dans l'utilisation appropriée de tous les types d'appareils électroménagers dans le cadre d'activités ménagères telles que le nettoyage

Inclusions : activités d'utiliser et de faire fonctionner des appareils électroménagers de nettoyage pour laver et sécher les vêtements; utiliser des aspirateurs

Exclusions : préparer les aliments et les boissons (a6301); fabriquer et réparer des vêtements (a6500)

a6403 Éliminer les ordures
actions et tâches de rassembler et éliminer les ordures ménagères

Inclusions : activités de rassembler les ordures et les déchets autour de la maison; préparer les ordures en vue de leur élimination; utiliser les appareils d'élimination des ordures; brûler les ordures

a6408 Autres activités précisées de faire le ménage

a6409 Activités non précisées de faire le ménage

a649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

ACTIVITÉS DE S'OCCUPER DE SES BIENS ET D'AIDER LES AUTRES (a650-a669)

a650 Activités de s'occuper de ses biens
actions et tâches accomplies par un individu pour entretenir, fabriquer et réparer ses biens personnels, y compris les vêtements, la maison et son contenu, les véhicules et les aides techniques, et prendre soin des plantes et des animaux

Inclusions : activités de fabriquer et réparer des vêtements, apporter des vêtements chez le tailleur, peindre ou tapisser des pièces, refaire le toit de la maison, réparer des meubles, réparer la plomberie, assurer le bon fonctionnement des véhicules, entretenir

les aides techniques; toiletter et nourrir les animaux de compagnie et domestiques; arroser les plantes

Exclusions : activités d'acquérir un endroit pour vivre (a610); activités d'acquérir les produits essentiels à la vie quotidienne (a620); activités de faire le ménage (a640); activités d'aider les autres (a660)

a6500 Fabriquer et réparer des vêtements

actions et tâches accomplies par un individu pour fabriquer et réparer des vêtements, pour lui-même et les autres

Inclusions : activités de coudre, fabriquer ou repriser des vêtements; recoudre des boutons et des attaches; repasser les vêtements; réparer et polir les chaussures

Exclusions : utiliser des appareils électroménagers (a6402)

a6501 Entretenir le lieu d'habitation et le mobilier

actions et tâches accomplies par un individu pour réparer et prendre soin du lieu d'habitation, son extérieur, son intérieur et son contenu

Inclusions : activités de peindre à l'extérieur et à l'intérieur; réparer des accessoires et des meubles; utiliser les outils nécessaires pour réparer le lieu d'habitation et son contenu

a6502 Entretenir des appareils ménagers

actions et tâches accomplies par un individu pour réparer et s'occuper de tous les appareils ménagers, pour la cuisson, le nettoyage et la réparation

Inclusions : activités de huiler, nettoyer et réparer les appareils de cuisson, les appareils ménagers de nettoyage, et les appareils pour réparer les vêtements et d'autres articles ménagers; entretenir et réparer les outils pour l'usage ménager

a6503 Entretenir les véhicules

actions et tâches accomplies par un individu pour réparer et s'occuper des véhicules personnels motorisés et non motorisés

Inclusions : activités de réparer et d'entretenir des bicyclettes, des charrettes, des automobiles, des bateaux et d'autres véhicules personnels

a6504 Entretenir des aides techniques

actions et tâches accomplies par un individu pour réparer et s'occuper d'aides techniques

Inclusions : entretenir et réparer des prothèses, des orthèses et des outils spécialisés pour l'entretien ménager et l'entretien personnel; entretenir et réparer des appareils de mobilité personnelle tels que des cannes, des déambulateurs, des fauteuils roulants et des scooters; entretenir des appareils de communication et de récréation

a6505 Soigner les plantes intérieures et extérieures

actions et tâches accomplies par un individu pour soigner les plantes à l'intérieur et à l'extérieur de la maison

Inclusions : activités de planter, arroser et nourrir les plantes; jardiner; soigner les plantes et les aliments cultivés aux fins d'utilisation personnelle

a6506**Soigner les animaux**

actions et tâches accomplies par un individu pour soigner les animaux de compagnie et domestiques

Inclusions : activités de nourrir et d'entretenir les animaux gardés aux fins de consommation ou d'utilisation personnelle; soigner et nourrir les animaux de compagnie; nettoyer, toiletter les animaux de compagnie et leur faire faire de l'exercice; surveiller la santé des animaux domestiques ou de compagnie; planifier les soins des animaux domestiques ou de compagnie pendant son absence

a6508**Autres activités précisées de s'occuper de ses biens****a6509****Activités non précisées de s'occuper de ses biens****a660****Activités d'aider les autres**

actions et tâches accomplies par un individu dans le but d'aider les membres du ménage et les autres dans leurs activités d'apprentissage, de communication, d'entretien personnel, de mouvement et de se déplacer, les activités domestiques et les activités interpersonnelles effectuées dans la maison ou à l'extérieur

Inclusions : activités d'aider les autres à apprendre à lire, communiquer des messages, se laver, aller à la toilette, s'habiller, manger, dans leurs activités domestiques, se déplacer autour de la maison, se transférer d'un endroit à l'autre, marcher, utiliser les moyens de transport, se faire des amis et les garder, organiser la routine quotidienne

a6600**Aider les autres avec les mouvements et l'entretien personnel**

actions et tâches accomplies par un individu afin d'aider les membres du ménage et les autres à se déplacer autour de l'endroit où l'on vit et à effectuer des activités d'entretien personnel

Inclusions : activités d'aider les autres à transférer et à se mouvoir dans la maison; prendre soin des enfants ou des membres du ménage qui sont malades ou éprouvent des difficultés avec les activités de base d'entretien personnel; aider les autres à manger, prendre un bain et s'habiller; aider les autres à aller à la toilette

a6601**Aider les autres à se déplacer**

actions et tâches accomplies par un individu afin d'aider les membres du ménage et les autres à se déplacer à l'extérieur de la maison

Inclusions : activités d'aider à la mobilité des membres du ménage ou des autres; transporter les autres dans le quartier, la ville, à l'école, à son lieu de travail ou autre destination

a6602**Aider les autres dans les activités de communication et interpersonnelles**

actions et tâches accomplies par un individu afin d'aider les membres du ménage et les autres avec leurs activités de communication et d'interaction interpersonnelle

Inclusions : activités d'aider les membres du ménage à parler, écrire ou lire; aider les autres à développer des activités interpersonnelles de base et complexes; aider les autres à engager, entretenir ou mettre fin à des relations

- a6608** **Autres activités précisées d'aider les autres**
- a6609** **Activités non précisées d'aider les autres**
- a669** **Autres activités précisées et non précisées de s'occuper de ses biens et aider les autres**
- a698** **Autres activités domestiques précisées**
- a699** **Activités domestiques non précisées**

CHAPITRE 7 ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES

Ce chapitre traite des activités de base et complexes d'interagir avec les personnes, étrangers, amis, parents, membres de la famille, amants et amoureux, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société

ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES GÉNÉRALES (a710-a729)

- a710** **Activités interpersonnelles de base**
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin d'interagir avec les personnes d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société
- Inclusions : activités de manifester du respect et d'y réagir, apprécier, répondre aux besoins des autres, manifester son appréciation et faire preuve de tolérance; formuler et répondre à des critiques; réagir à des indices sociaux et utiliser le contact physique approprié*
- a7100** **Manifester du respect et de la chaleur**
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin de manifester du respect et de la chaleur envers ceux avec qui il interagit, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société
- Inclusions : activités de montrer de la considération et de l'estime, lorsqu'il y a lieu; manifester de la chaleur grâce à son comportement et aux conversations avec les autres; être capable de faire face aux émotions d'autrui*
- a7101** **Manifester son appréciation**
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin de manifester son appréciation envers ceux avec qui il interagit, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société
- Inclusions : activités d'exprimer sa satisfaction et sa gratitude*
- a7102** **Faire preuve de tolérance dans ses relations**
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin de faire preuve de tolérance dans ses relations avec les individus avec qui il interagit, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société
- Inclusions : activités de comprendre et d'accepter divers comportements dans le contexte et réagir de façon à indiquer la tolérance et l'acceptation; comprendre lorsque la tolérance est inopportune et réagir en conséquence*
- a7103** **Répondre aux critiques**
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin de répondre aux critiques de ceux avec qui il interagit, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société
- Inclusions : activités de faire face aux divergences d'opinion et aux désaccords implicites et explicites exprimés par les autres; formuler des commentaires et des critiques aux autres*
- a7104** **Réagir à des indices sociaux**
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin de répondre adéquatement aux indices sociaux de ceux avec qui il interagit, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société

Inclusions : activités de comprendre et de réagir de façon appropriée aux signaux et aux indices qui se manifestent dans l'interaction sociale

a7105 Utiliser le contact physique approprié
actions de base coordonnées et comportements qu'un individu doit accomplir afin d'utiliser le contact physique avec ceux avec qui il interagit d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société

Inclusions : activités d'adapter le contact physique au contexte social; reconnaître les situations où le contact est approprié ou ne l'est pas

a7108 Autres activités interpersonnelles de base précisées

a7109 Activités interpersonnelles de base non précisées

a720 Activités interpersonnelles complexes
actions et comportements complexes ou multiples qu'un individu doit accomplir afin d'entretenir, régulariser et gérer les interactions avec les autres personnes, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société

Inclusions : activités de maintenir une distance sociale, régulariser ses émotions et ses impulsions, régulariser l'agressivité verbale et physique; agir de façon indépendante dans les interactions sociales; agir conformément aux règles et aux conventions sociales

a7200 Maintenir une distance sociale
actions et comportements complexes ou multiples qu'un individu doit accomplir afin de maintenir une distance sociale avec ceux avec qui il interagit, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société

Inclusions : activités d'être conscient de la distance sociale coutumière qui est culturellement appropriée et s'y conformer; réagir aux distances requises entre les personnes afin de respecter le rang, la classe ou le statut, d'une manière culturellement appropriée

a7201 Régulariser ses émotions et ses impulsions pour les interactions
actions et comportements multiples ou complexes qu'un individu doit accomplir afin de contrôler et exprimer ses émotions et ses impulsions dans ses interactions avec les autres, d'une manière appropriée du point de vue du contexte et de la société

Inclusions : activités d'être conscient des conventions sociales régissant l'expression des émotions et des impulsions et d'y réagir en conséquence; éviter de roter, cracher ou uriner en public

a7202 Régulariser l'agressivité verbale
actions et comportements complexes ou multiples qu'un individu doit accomplir afin de contrôler le niveau d'agressivité dans la façon dont il parle et ce qu'il dit dans les interactions avec les autres

Inclusions : activités de surveiller et contrôler l'agressivité manifestée verbalement, compte tenu des attentes culturelles et contextuelles

a7203 Régulariser l'agressivité physique
actions et comportements complexes ou multiples qu'un individu doit accomplir afin de contrôler le niveau d'agressivité dans la façon et le moment où il agit dans ses interaction avec les autres

Inclusions : activités de surveiller et contrôler son agressivité telle qu'elle se manifeste dans son comportement physique; régulariser son comportement manifeste de façon appropriée du point de vue du contexte et de la société

a7204 Agir de façon indépendante dans les interactions sociales
actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin de démontrer des niveaux d'autonomie et d'indépendance dans ses interactions avec les autres qui soient appropriés du point de vue du contexte et de la société

Inclusions : activités de se défendre adéquatement ou ne pas compter sur l'appui des autres; établir un équilibre entre la vie privée et les relations sociales

a7205 Interagir en fonction des règles et des conventions sociales
actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin de démontrer la conformité avec les règles et les conventions sociales explicites ou implicites qui régissent les interactions avec les autres

a7206 Interagir de façon appropriée par rapport à sa propre position sociale
actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin de démontrer la conformité avec les conventions sociales régissant sa classe, son rôle, sa position ou autre statut social dans ses interactions avec les autres

Inclusions : activités de reconnaître ses supérieurs, ses subalternes et ses pairs et d'y réagir adéquatement

a7208 Autres activités interpersonnelles complexes précisées

a7209 Activités interpersonnelles complexes non précisées

a729 Autres activités interpersonnelles générales précisées et non précisées

ACTIVITÉS INTERPERSONNELLES PARTICULIÈRES (a730-a769)

a730 Activités d'engager une interaction
actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin d'engager des interactions avec les autres ou établir des relations à court ou à long terme, le cas échéant

Inclusions : activités d'interagir avec les étrangers, se présenter, trouver et établir des amitiés et des relations professionnelles, commencer une relation pouvant devenir permanente, romantique ou intime

a740 Activités d'entretenir une interaction
actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin d'entretenir des interactions ou des relations à court ou à long terme, suivant le cas

Inclusions : activités de maintenir le contact avec des amis et des parents, être conscient des besoins de l'autre personne dans la relation amicale, familiale, romantique ou intime, et y répondre, partager les avantages et les fardeaux, être disponible pour l'autre personne

a7400 Activités d'entretenir une interaction à court terme

actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin d'entretenir des interactions ou des relations pour de courtes périodes de temps

Inclusions : activités d'être conscient des besoins des autres dans les interactions ou les relations temporaires, et y répondre; connaître les conventions sociales des relations à court terme et s'y conformer, par exemple dans les interactions avec des pairs dans des contextes informels, des fournisseurs de services, des petits camarades, des collègues, des voisins ou des étrangers

a7401

Activités d'entretenir une interaction à long terme

actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir afin d'entretenir des interactions ou des relations pour de longues périodes de temps ou pour une durée indéterminée

Inclusions : activités de maintenir le contact avec des amis et des parents proches, être conscient des besoins de l'autre personne dans la relation amicale, familiale, romantique ou intime, et y répondre, partager les avantages et les fardeaux, être disponible pour l'autre personne; entretenir des relations culturellement appropriées avec des professeurs, des condisciples, des collègues (compagnons de travail, supérieurs, subalternes), des collègues professionnels et des fournisseurs de services avec qui un individu entretient une relation à long terme ou continue

a750

Activités de mettre fin à des interactions

actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir pour mettre fin à des interactions ou des relations intimes qui ont duré une courte ou une longue période de temps

a7500

Activités de mettre fin à une interaction à court terme

actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir pour mettre fin à des interactions ou des relations intimes qui ont duré une courte période de temps ou ont été intermittentes

Inclusions : activités de mettre fin à des relations ou des interactions temporaires, par exemple celles avec des pairs dans des contextes informels, des fournisseurs de services, des petits camarades, des collègues, des voisins ou des étrangers

a7501

Activités de mettre fin à une interaction à long terme

actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu doit accomplir pour mettre fin à des interactions ou des relations intimes qui ont duré une longue période de temps ou ont été continues

Inclusions : activités de mettre fin aux relations avec des amis de longue date et des parents, des personnes impliquées dans des relations romantiques ou intimes ou des professeurs, des condisciples, des collègues (compagnons de travail, supérieurs et subalternes), des collègues professionnels et des fournisseurs de services avec qui un individu entretient une relation à long terme ou continue

a760

Activités de susciter une intimité physique

actions complexes et coordonnées qu'un individu accomplit afin de susciter des expressions physiques d'affection et de désir et d'y réagir, et avoir des rapports sexuels

Inclusions : activités sexuelles du prélude, faire l'amour; planifier et régulariser l'activité sexuelle

Exclusions : activités de prendre soin de sa santé (a580)—adopter des pratiques sexuelles sans danger

- a7600** **Susciter une intimité physique ou y réagir**
actions et comportements complexes et coordonnés qu'un individu accomplit afin de susciter un rapport sexuel et d'autres manifestations physiques d'affection ou de désir, ou d'y réagir
- a7601** **Avoir des relations sexuelles consensuelles**
actions complexes et coordonnées qu'un individu accomplit afin de réagir aux manifestations physiques d'affection et de désir et avoir des rapports sexuels
- a7602** **Entretenir des relations sexuelles intimes**
actions complexes et coordonnées qu'un individu accomplit afin de continuer et entretenir une relation intime mutuellement satisfaisante avec une autre personne dans le cas où la relation a une composante sexuelle
- a7608** **Autres activités précisées de susciter une intimité physique**
- a7609** **Activités non précisées de susciter une intimité physique**
- a769** **Autres activités interpersonnelles particulières précisées et non précisées**
- a798** **Autres activités interpersonnelles précisées**
- a799** **Activités interpersonnelles non précisées**

CHAPITRE 8 ACCOMPLIR DES TÂCHES ET ACTIVITÉS MAJEURES DE LA VIE

Ce chapitre traite des exigences générales et globales requises pour accomplir tout type de tâche ou ensemble de tâches, et de l'ensemble de toutes les activités particulières requises pour fonctionner dans les situations majeures de la vie, telles que le travail, l'éducation et les loisirs

ACTIVITÉS DE TÂCHES GÉNÉRALES ET EXIGENCES D'ACCOMPLISSEMENT (a810-a839)

- a810** **Activités d'accomplir une tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir qui sont liées aux composantes mentales et physiques de l'accomplissement global des tâches, par exemple commencer une tâche, organiser le temps et le matériel pour l'accomplissement d'une tâche, effectuer et terminer une tâche
- Inclusions : activités de commencer une tâche; contrôler le rythme de l'accomplissement d'une tâche; organiser le matériel pour une tâche; gérer les distractions lors de l'accomplissement d'une tâche; accomplir des tâches de façon indépendante; accomplir des tâches en groupe ou seul*
- Exclusions : activités d'acquérir des compétences (a135); activités de résolution de problèmes (a145); activités de prise de décision (a150); activités d'accomplir des tâches multiples (a815); activités d'organiser la routine quotidienne (a820); activités de maintenir l'accomplissement de la tâche (a825); activités de fonctionner dans les situations majeures de la vie (a840-a879)*
- a8100** **Commencer une tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de comprendre les éléments nécessaires à une tâche, exécuter les activités préparatoires, quelles qu'elles soient, et commencer la tâche
- a8101** **Organiser le temps et le matériel pour une tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de fixer le temps et le lieu pour l'accomplissement d'une tâche et obtenir le matériel requis pour exécuter et terminer une tâche
- a8102** **Exécuter une tâche à un rythme approprié**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de gérer, diriger ou exécuter une tâche au rythme de progrès requis
- a8103** **Terminer une tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de finir une tâche et arrêter de la faire
- a8104** **Accomplir une tâche de façon indépendante**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de commencer, exécuter et terminer une tâche seul et sans l'aide des autres
- a8105** **Accomplir une tâche en groupe**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de commencer, exécuter et terminer une tâche avec d'autres personnes qui sont également impliquées dans certaines des étapes ou toutes les étapes de la tâche, en travaillant ensemble
- a8106** **Gérer une tâche demandant de la créativité ou de l'ingéniosité**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de commencer, exécuter et terminer une tâche qui demande une habileté spéciale ou une approche ou méthode nouvelle

- a8108** **Autres activités précisées d'accomplir une tâche**
- a8109** **Activités non précisées d'accomplir une tâche**
- a815** **Activités d'accomplir des tâches multiples**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir qui sont liées aux composantes mentales et physiques des tâches multiples, intégrées ou complexes qui doivent être accomplies dans l'ordre ou simultanément
- Inclusions : activités de commencer des tâches multiples ou complexes; planifier des tâches multiples ou complexes; gérer les distractions lors de l'accomplissement de tâches multiples ou complexes; rythme de l'accomplissement des tâches; organiser le temps et le matériel pour des tâches complexes; exécuter des tâches complexes dans l'ordre adéquat; apporter des ajustements ou des corrections à l'ordre prévu des activités; gérer des tâches multiples ou complexes demandant de la créativité ou de l'ingéniosité; accomplir des tâches complexes de façon indépendante; accomplir des tâches complexes dans un groupe*
- Exclusions : activités d'acquérir des compétences (a135); activités de résolution de problèmes (a145); activités de prise de décision (a150); activités d'accomplir une tâche (a810); activités d'organiser la routine quotidienne (a820); activités de maintenir l'accomplissement de la tâche (a825); activités de fonctionner dans les situations majeures de la vie (a840-a879)*
- a8150** **Commencer des tâches multiples**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de comprendre les éléments nécessaires à des tâches multiples, intégrées ou complexes, exécuter les activités préparatoires, quelles qu'elles soient, et commencer les tâches multiples
- a8151** **Organiser le temps et le matériel pour des tâches multiples**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de fixer le temps et le lieu pour l'accomplissement de tâches multiples, intégrées ou complexes et obtenir le matériel requis pour exécuter et terminer les tâches
- a8152** **Exécuter des tâches multiples à un rythme approprié**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de gérer, diriger ou exécuter des tâches multiples, intégrées ou complexes au rythme de progrès requis
- a8153** **Terminer des tâches multiples**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de finir des tâches multiples, intégrées ou complexes et arrêter de les faire
- a8154** **Accomplir des tâches multiples de façon indépendante**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de commencer, exécuter et terminer des tâches multiples, intégrées ou complexes seul et sans l'aide des autres
- a8155** **Accomplir des tâches multiples en groupe**
actions coordonnées simples et multiples qu'un individu doit accomplir afin de commencer, exécuter et terminer des tâches multiples, intégrées ou complexes avec d'autres personnes qui sont également impliquées dans certaines des étapes ou toutes les étapes de la tâche, en travaillant ensemble

- a8156** **Gérer des tâches multiples demandant de la créativité ou de l'ingéniosité**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de commencer, exécuter et terminer des tâches multiples, intégrées ou complexes qui demandent une habileté spéciale ou une approche ou méthode nouvelle
- a8158** **Autres activités précisées d'accomplir des tâches multiples**
- a8159** **Activités non précisées d'accomplir des tâches multiples**
- a820** **Activités d'organiser la routine quotidienne**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de planifier, gérer et répondre aux exigences de la routine quotidienne
- Inclusions : activités de conserver et suivre un horaire quotidien; planifier du temps pour les activités quotidiennes; gérer son niveau d'activité pendant la journée; organiser sa journée; respecter des rendez-vous*
- Exclusions : activités de résolution de problèmes (a145); activités de prise de décision (a150); activités d'accomplir une tâche (a810); activités d'accomplir des tâches multiples (a815); activités de maintenir l'accomplissement de la tâche (a825); activités de faire face au stress et aux autres demandes psychologiques (a830); activités de fonctionner dans les situations majeures de la vie (a840-a879)*
- a8200** **Planifier la routine quotidienne**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de planifier les exigences de la routine quotidienne
- Inclusions : activités d'organiser les événements de la journée; aménager l'horaire; prévoir les exigences en matière de temps pour les événements et les tâches pendant la journée ou la semaine*
- a8201** **Gérer le temps pour la routine quotidienne**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de gérer les exigences en matière de temps et d'énergie de la routine quotidienne
- Inclusions : activités de suivre l'organisation planifiée des événements de la journée; s'occuper de l'aménagement de l'horaire; organiser le temps en fonction des exigences prévues en matière de temps pour les événements et les tâches requises pendant la journée ou la semaine*
- a8202** **Terminer la routine quotidienne**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de terminer la routine quotidienne
- Inclusions : activités d'apporter des ajustements ou des corrections à l'ordre prévu de la routine pour faire face aux événements inattendus; terminer la routine de la journée*
- a8203** **Gérer son propre niveau d'activité**
actions et comportement qu'un individu doit accomplir afin d'organiser les demandes en matière d'énergie et de temps des activités requises dans le cadre de la routine quotidienne
- Inclusions : activités de régler son rythme au cours de la journée; prévoir les demandes de tâches et gérer la façon d'y faire face*

- a8208** **Autres activités précisées d'organiser la routine quotidienne**
- a8209** **Activités non précisées d'organiser la routine quotidienne**
- a825** **Activités de maintenir l'accomplissement de la tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de réussir à soutenir l'endurance physique et mentale lors de l'accomplissement de tâches simples et complexes, y compris les tâches répétitives, monotones ou prolongées
- Inclusions : activités de soutenir les exigences physiques des tâches répétitives ou prolongées; soutenir les exigences mentales des tâches répétitives ou prolongées*
- Exclusions : activités d'accomplir une tâche (a810); activités d'accomplir des tâches multiples (a815); activités de faire face au stress et aux autres demandes psychologiques (a830); activités de fonctionner dans les situations majeures de la vie (a840-a879)*
- a8250** **Soutenir les exigences physiques de l'accomplissement d'une tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de soutenir les niveaux d'endurance physique pour réussir à accomplir des tâches simples et complexes, y compris les tâches répétitives, monotones ou prolongées
- Inclusions : activités de maintenir des tâches sédentaires ou en position debout*
- a8251** **Soutenir les exigences psychologiques de l'accomplissement d'une tâche**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de soutenir l'endurance psychologique pour réussir à accomplir des tâches simples et complexes, y compris les tâches répétitives, monotones ou prolongées
- a8258** **Autres activités précisées de maintenir l'accomplissement de la tâche**
- a8259** **Activités non précisées de maintenir l'accomplissement de la tâche**
- a830** **Activités de faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir pour réussir à gérer et contrôler les demandes psychologiques de l'accomplissement d'une tâche comportant des responsabilités importantes et impliquant du stress, des distractions et des crises
- Inclusions : activités de faire face aux responsabilités associées à une tâche; affronter la tension, les contraintes, le stress et le danger ou la difficulté qui se présentent lors de l'accomplissement d'une tâche; affronter plusieurs demandes ou des demandes excessives; affronter les conflits*
- Exclusions : activités d'accomplir une tâche (a810); activités d'accomplir des tâches multiples (a815); activités de maintenir l'accomplissement de la tâche (a825); activités de réagir à des situations inhabituelles (a870); activités de fonctionner dans les situations majeures de la vie (a840-a879)*
- a8300** **Faire face aux responsabilités**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir pour réussir à gérer les responsabilités de l'accomplissement d'une tâche et évaluer les exigences de ces responsabilités
- a8301** **Faire face au stress**

actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir pour réussir à affronter la pression et le stress associés à l'accomplissement d'une tâche

- a8302** **Faire face à une crise**
actions coordonnées simples et complexes qu'un individu doit accomplir pour réussir à affronter des points tournants décisifs dans une situation ou des moments de danger aigu ou de difficulté associés à l'accomplissement d'une tâche
- a8308** **Autres activités précisées de faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**
- a8309** **Activités non précisées de faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**

a839 **Autres tâches et exigences générales précisées et non précisées**

ACTIVITÉS DE FONCTIONNER DANS LES SITUATIONS MAJEURES DE LA VIE (a840-a879)

- a840** **Activités de fonctionner au travail**
actions, comportements et tâches simples et complexes qu'un individu doit accomplir au travail, telles que les actions et les tâches d'accepter un emploi, suivre des directives, travailler seul ou en groupe, être présent, superviser et être supervisé, de même que les tâches complexes d'obtenir, garder et quitter un emploi

Inclusions : activités d'accepter une tâche liée au travail; suivre des directives au travail; organiser son temps pour terminer les tâches de travail; travailler avec ses collègues, au besoin; se présenter au travail à l'heure et régulièrement, au besoin; superviser le travail effectué par des subalternes ou réagir correctement à la supervision de son travail par ses supérieurs; chercher et trouver un emploi; garder un emploi et faire des progrès; quitter un emploi de façon appropriée

Exclusions : activités de tâches générales et exigences d'accomplissement (a810-a839)

- a8400** **Activités générales de travail**
actions, comportements et tâches simples et complexes nécessaires pour terminer des tâches liées au travail et habiletés dont un individu a besoin pour fonctionner au travail
- Inclusions : activités d'accepter une tâche liée au travail; suivre des directives au travail; organiser son temps pour terminer les tâches de travail; travailler de façon indépendante et autonome*
- a8401** **Activités de travailler en groupe**
actions, comportements et tâches simples et complexes nécessaires pour travailler avec des collègues, au besoin
- a8402** **Se présenter au travail**
actions, comportements et tâches simples et complexes nécessaires pour se présenter au travail à l'heure et régulièrement, au besoin
- a8403** **Activités de supervision au travail**
actions, comportements et tâches simples et complexes qui sont nécessaires pour superviser, examiner ou passer en revue le travail effectué par des subalternes ou réagir correctement à la supervision de son travail par ses supérieurs

Inclusions : activités de contrôler et appuyer le travail d'autres personnes; exercer un contrôle et une supervision de façon appropriée; réagir correctement aux instructions, commentaires ou critiques venant d'un supérieur; modifier son rendement au travail à la lumière des instructions, commentaires ou critiques

a8404 Activités liées à l'acquisition, la conversation d'un emploi et la cessation des fonctions

actions, comportements, tâches simples et complexes qui sont nécessaires pour chercher et trouver un emploi, le garder et faire des progrès, et quitter un emploi de façon appropriée

Inclusions : activités de préparer un curriculum vitae; communiquer avec des employeurs et préparer des entrevues; contrôler son propre rendement; donner sa démission

a8408 Autres activités précisées de fonctionner au travail

a8409 Activités non précisées de fonctionner au travail

a845 Activités de fonctionner à l'école

actions, comportements et tâches simples et complexes qu'un individu doit accomplir afin de fonctionner à l'école, au collège, à l'université, un institut technique ou tout type de milieu d'enseignement, par exemple accomplir des tâches liées à l'école, travailler en groupe, se présenter comme prévu et réagir correctement à la supervision

Inclusions : activités d'accepter une tâche ou une exigence scolaire; suivre des directives; organiser son temps pour terminer les tâches ou les projets scolaires; travailler de façon indépendante et autonome; travailler avec d'autres élèves ou étudiants, au besoin; se présenter au travail avec d'autres élèves ou étudiants, au besoin; réagir à la supervision et aux instructions de son professeur ou autre personnel scolaire

Exclusions : Activités de tâches générales et exigences d'accomplissement (a810-a839)

a8450 Activités scolaires générales

actions, comportements et tâches simples et complexes qui sont nécessaires pour terminer des tâches liées à l'école et habiletés dont un individu a besoin pour fonctionner à l'école ou dans tout type de milieu d'enseignement

Inclusions : activités d'accepter une tâche ou une exigence scolaire; suivre des directives; organiser son temps pour terminer les tâches ou les projets scolaires; travailler de façon indépendante et autonome

a8451 Activités de travailler en groupe à l'école

actions, comportements et tâches simples et complexes qui sont nécessaires pour travailler avec d'autres élèves ou étudiants, au besoin

a8452 Se présenter à l'école

actions, comportements et tâches simples et complexes qui sont nécessaires pour se présenter à l'école à l'heure avec les autres élèves ou étudiants, au besoin

a8453 Activités d'être supervisé à l'école

actions, comportements et tâches simples et complexes qui sont nécessaires pour réagir correctement à la surveillance, à l'inspection, aux critiques, aux commentaires et aux instructions provenant de son professeur ou autre personnel scolaire

Inclusions : activités de réagir de façon appropriée aux instructions, commentaires ou critiques d'un professeur; modifier son rendement à l'école à la lumière des instructions, commentaires ou critiques

a8458 Autres activités précisées de fonctionner à l'école

a8459 Activités non précisées de fonctionner à l'école

a850 Activités d'utiliser l'argent et les finances

actions et tâches qu'un individu doit pouvoir accomplir afin d'effectuer des transactions économiques de base et complexes, par exemple planifier et faire un budget, avoir recours aux banques et autres services financiers et exécuter des transactions financières complexes

Inclusions : activités d'utiliser l'argent; faire un budget et planifier ses dépenses; avoir recours aux banques et autres services financiers

Exclusions : activités de tâches générales et exigences d'accomplissement (a810-a839)

a8500 Faire un budget

actions et tâches simples et complexes nécessaires pour qu'un individu planifie ses ressources économiques ou fasse un budget

Inclusions : activités de travailler avec le concept de l'argent; allouer les ressources économiques pour soi, la famille ou les autres; organiser ses dépenses à la lumière d'un budget

a8501 Avoir recours aux banques et effectuer des transactions financières

actions et tâches simples et complexes nécessaires pour qu'un individu puisse avoir recours aux banques et institutions connexes et effectuer des transactions financières

Inclusions : activités de trouver et choisir une banque ou autre institution; ouvrir un compte; utiliser des chèques et autres transactions financières

a8502 Exécuter des transactions financières complexes

actions et tâches simples et complexes nécessaires pour qu'un individu exécute des transactions économiques complexes impliquant de l'argent, des actions, des obligations, des biens immobiliers, des hypothèques, de l'assurance et autres formes d'échange économique

Inclusions : activités de planifier et organiser les questions économiques en vue de transactions complexes; comprendre la Bourse et le marché obligataire; acheter et vendre des actifs

a8508 Autres activités précisées d'utiliser l'argent et les finances

a8509 Activités non précisées d'utiliser l'argent et les finances

a855 Activités pour l'accomplissement dans la récréation

actions, comportements et tâches simples et complexes qu'un individu doit accomplir dans toutes les formes de récréation ou de loisir, par exemples les jeux, les sports, les passe-temps, les activités artistiques et les voyages de plaisance

Inclusions : activités de jouer des jeux intérieurs et extérieurs; activités sportives; activités artistiques et culturelles pour les loisirs, activités touristiques

Exclusions : activités de tâches générales et exigences d'accomplissement (a810-a839)

- a8550** **Jouer**
actions, comportements et tâches simples et complexes dont un individu a besoin pour jouer, seul ou en groupe, à l'intérieur ou à l'extérieur
- a8551** **Activités sportives**
actions, comportements et tâches simples et complexes dont un individu a besoin pour prendre part à des événements sportifs organisés, seul ou en équipes, à l'intérieur ou à l'extérieur
- a8552** **Activités liées aux passes-temps artistiques**
actions, comportements et tâches simples et complexes dont un individu a besoin pour pratiquer des passe-temps, de l'artisanat et des passe-temps artistiques pour la récréation et le loisir, en groupe ou individuellement
- a8553** **Activités liées aux voyages de plaisance**
actions, comportements et tâches simples et complexes dont un individu a besoin pour prendre part à des activités touristiques et de voyage pour la récréation et le loisir, en groupe ou individuellement
- a8558** **Autres activités précisées pour l'accomplissement dans la récréation**
- a8559** **Activités non précisées pour l'accomplissement dans la récréation**
- a860** **Activités religieuses ou spirituelles**
actions, comportements et tâches simples et complexes nécessaires pour qu'un individu puisse accomplir des activités religieuses ou spirituelles, en groupe ou individuellement
- Inclusions : activités de prier seul; se présenter dans des lieux de culte; suivre des lignes directrices religieuses ou spirituelles dans sa vie quotidienne*
- Exclusions : activités de tâches générales et exigences d'accomplissement (a810-a839)*
- a865** **Activités de réagir à des situations inhabituelles**
actions, comportements et tâches simples et complexes nécessaires pour répondre à des situations inhabituelles, extrêmes ou dangereuses provoquées par des événements naturels ou créés par l'homme, par exemple des conditions climatiques extrêmes ou la température, des crises, des guerres ou des conflits
- Inclusions : activités de réagir à des conditions climatiques extrêmes, telles que des orages, des conditions extrêmes en ce qui concerne la température, l'humidité ou la qualité de l'air; activités de réagir à des catastrophes naturelles, telles que des inondations, des sécheresses et des tremblements de terre; activités de réagir à des catastrophes créées par l'homme, telles que la violence, la guerre, des épidémies, des catastrophes environnementales*
- Exclusions : activités de tâches générales et exigences d'accomplissement (a810-a839)*
- a879** **Autres activités précisées et non précisées de fonctionner dans les situations majeures de la vie**
- a898** **Autres activités précisées d'accomplir des tâches et activités majeures de la vie**

a899

Activités non précisées d'accomplir des tâches et activités majeures de la vie

PARTICIPATION

Définition : « Participation » désigne l'implication d'un individu dans des situations de la vie par rapport aux problèmes de santé, aux fonctions et à la structurelle corporelle, aux activités et aux facteurs contextuels. « Restrictions de la participation » désigne les problèmes qu'un individu peut éprouver dans la nature ou la portée de l'implication dans des situations de la vie.

Premier qualificateur

Qualificateur uniforme avec l'échelle négative utilisé pour indiquer le degré de restriction dans la participation. Les *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés* de l'ONU sont le point de référence.

xxx.0	AUCUNE restriction	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Restriction LÉGÈRE	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	Restriction MODÉRÉE	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Difficulté GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Restriction ENTIÈRE	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Deuxième qualificateur

À développer, possiblement pour indiquer la satisfaction subjective.

CHAPITRE 1 PARTICIPATION À L'ENTRETIEN PERSONNEL

Ce chapitre traite des nécessités de base de la vie – l'entretien des soins personnels, de la nutrition et de la santé. Les restrictions dans ce domaines surviennent lorsque les facteurs environnementaux créent des obstacles aux soins personnels, à la nutrition et à la santé de la personne

- p110** **Participation aux soins personnels**
implication dans la propreté du corps et des parties du corps, y compris les cheveux, les ongles, la peau et les dents; accès à un dispositif propre et hygiénique d'élimination des matières organiques, y compris l'urine, les matières fécales et l'écoulement menstruel; et maintien de l'apparence personnelle, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources en matière de soins personnels
- Inclusions : avoir accès aux soins des pieds et aux soins particuliers de la peau (par exemple, soin des escarres); contrôler adéquatement les fonctions de l'intestin et de la vessie, se plier aux contraintes d'une stomie et d'une colostomie; mise, maquillage, accessoires et bijoux appropriés; avoir accès à une toilette ou une salle de bains; avoir de l'eau et des produits de nettoyage adéquats*
- p1100** **Participation à la propreté personnelle**
implication dans la propreté du corps et des parties du corps, y compris les cheveux, les ongles, la peau et les dents; accès à un dispositif propre et hygiénique d'élimination des matières organiques, y compris l'urine, les matières fécales et l'écoulement menstruel, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources en matière de soins personnels
- p1101** **Participation à l'apparence personnelle**
implication dans l'entretien de l'apparence personnelle, en fonction de ce qui est attendu, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources en matière de soins personnels
- p1108** **Autre participation précisée aux soins personnels**
- p1109** **Participation non précisée aux soins personnels**
- p120** **Participation à la nutrition**
implication dans la nutrition saine et adaptée à la culture, incluant les aliments et les boissons, et avoir les moyens d'acquérir, entreposer, préparer et consommer des aliments et des boissons, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources nutritionnelles
- Inclusions : accès à l'obtention, l'entreposage, la préparation, la présentation et la consommation des aliments et des liquides, y compris faire un choix; accès aux vitamines et autres suppléments alimentaires; accès à des méthodes d'alimentation spécialisées telles que l'alimentation orale et par sonde et l'hydratation intraveineuse, l'allaitement et l'alimentation parentérale*
- Exclusions : participation à la santé (p140); participation à la nutrition pour les autres (p540)*
- p1200** **Participation à l'obtention d'aliments et de boissons**
implication dans l'obtention d'aliments sains et de boisson saines et adaptés à la culture, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité de ces ressources
- p1201** **Participation à la préparation des aliments et des boissons**

implication dans la préparation et l'entreposage adaptés à la culture des aliments et des boissons, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources appropriées pour la préparation des aliments et des boissons

p1202 **Participation à la consommation des aliments et des boissons**
implication dans la consommation des aliments sains et des boissons saines et adaptés à la culture , en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources nutritionnelles

p1208 **Autre participation précisée à la nutrition**

p1209 **Participation non précisée à la nutrition**

p130 **Participation aux nécessités de la vie pour soi-même**
implication dans les articles d'usage personnel quotidien adaptés à la culture, y compris les vêtements et les chaussures, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité de ces nécessités de la vie

Inclusions : accès à l'obtention, l'entreposage, l'entretien des vêtements et des chaussures; accès aux articles d'usage personnel quotidien; accès à des chaussures modifiées

Exclusions : participation à la nutrition (p120); participation à la gestion de la maison et des biens (p520)

p140 **Participation à la santé**
implication dans les soins de santé et les services de santé officiels et non officiels, à la fois pour la promotion d'une bonne santé et pour la prévention et le soin d'une mauvaise santé et des blessures, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des services et des ressources de santé

Inclusions : accès aux conseils non officiels et aux connaissances traditionnelles de la santé; accès aux services prénatals, à l'immunisation, et aux programmes contre le tabagisme, de nutrition, de conditionnement physique, de gestion du stress et de modifications du comportement, et utilisation de ces programmes; disponibilité des soins de santé appropriés, y compris les soins primaires, secondaires et tertiaires, les soins infirmiers, les services thérapeutiques et de réadaptation

Exclusions : participation à l'entretien de la santé pour les autres (p550)

p1400 **Participation à la santé par des moyens non officiels**
implications dans des soins de santé non officiels, à la fois pour la promotion d'une bonne santé et la prévention et le soin d'une mauvaise santé et des blessures, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des services et des ressources des soins de santé non officiels

p1401 **Participation aux services de promotion de la santé**
implication dans les services de santé pour la promotion d'une bonne santé, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des services et des ressources de promotion de la santé

p1402 **Participation aux services pour la prévention d'une mauvaise santé**
implication dans les services de santé pour la prévention d'une mauvaise santé et des blessures, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des services et des ressources de santé appropriés

- p1403** **Participation aux services de santé**
implication dans les soins et les services de santé primaires, secondaires et tertiaires, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des services et des ressources de santé
- p1408** **Autre participation précisée à la santé**
- p1409** **Participation non précisée à la santé**
- p198** **Autre participation précisée à l'entretien personnel**
- p199** **Participation non précisée à l'entretien personnel**

CHAPITRE 2 PARTICIPATION À LA MOBILITÉ

Ce chapitre traite des déplacements d'une personne dans son domicile, son environnement immédiat et l'environnement plus éloigné. Compte tenu du degré de fonctionnement corporel et de l'activité, les restrictions dans la participation à la mobilité sont causées par les caractéristiques de l'environnement physique et social de la personne qui rendent ses déplacements difficiles

- p210** **Participation à la mobilité à l'intérieur du domicile**
implication dans la mobilité à l'intérieur de son domicile, mouvement à l'intérieur d'une pièce ou dans tout le domicile ou l'endroit où l'on habite, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources ou aménagements favorisant la mobilité
- Inclusions : avoir accès à la mobilité à l'intérieur de toute sa résidence et à tous les niveaux, ou sur un balcon, dans la cour, sur la véranda ou dans le jardin; avoir un domicile accessible ou adapté; pouvoir se déplacer dans la maison selon ses désirs*
- p220** **Participation à la mobilité à l'intérieur d'immeubles autres que le domicile**
implication dans la mobilité à l'intérieur d'immeubles autres que sa résidence, y compris les maisons d'autres personnes, des bureaux et autres édifices privés, des immeubles communautaires et publics et des espaces clos, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des aménagements favorisant la mobilité
- Inclusions : avoir accès à la mobilité dans toutes les parties d'immeubles ou d'espaces clos; accès aux rampes, escaliers, élévateurs et escaliers roulants et leur utilisation; être capable de se déplacer dans les immeubles publics et privés*
- p230** **Participation à la mobilité à l'extérieur du domicile et autres immeubles**
implication dans la mobilité à l'extérieur de son domicile et autres immeubles sans avoir recours au transport privé, commercial ou public, y compris marcher, courir et d'autres moyens de locomotion, à l'extérieur des immeubles, pour des distances courtes et longues, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de mobilité appropriés
- Inclusions : avoir accès à la mobilité dans les rues du voisinage, de la ville ou du village, et dans des endroits plus éloignés (sans avoir recours au transport privé, commercial ou public); disponibilité des bateaux de trottoir, accès et autres modifications environnementales; être capable de se déplacer à l'extérieur selon ses désirs et l'endroit où l'on veut se rendre*
- Exclusions : participation à la mobilité avec moyen de transport (p240)*
- p2300** **Participation à la mobilité près du domicile**
implication dans la mobilité près de son domicile, sans avoir recours au transport privé, commercial ou public, y compris marcher, courir et d'autres moyens de locomotion, à l'extérieur des immeubles, pour des distances courtes et longues, à l'intérieur de sa ville ou de son village, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de mobilité appropriés
- p2301** **Participation à la mobilité loin de la maison**
implication dans la mobilité à l'extérieur de son domicile et pour toute distance d'éloignement, sans avoir recours au transport privé, commercial ou public, y compris marcher et courir et d'autres moyens de locomotion, à l'extérieur des immeubles, pour des distances courtes et longues, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de mobilité appropriés

- p2308** **Autre participation précisée à la mobilité à l'extérieur du domicile et autres immeubles**
- p2309** **Participation non précisée à la mobilité à l'extérieur du domicile et autres immeubles**
- p240** **Participation à la mobilité avec moyen de transport**
 implication dans la mobilité dans l'environnement plus éloigné au moyen de transport privé, commercial ou public de quelque type que ce soit, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de mobilité appropriés
- Inclusions : avoir accès à la mobilité par moyens de transport privés, par exemple des animaux, des véhicules automoteurs pour le terrain ou l'eau (bicyclettes, tricyles, charettes, chaloupes à rames) et véhicules motorisés pour le terrain, l'eau ou l'air (voitures, scooters, embarcations à moteur, aéronef); être admissible aux règles de droit applicables à la propriété, l'utilisation et la conduite de véhicules privés (permis de conduire, permis de stationnement et autres exigence juridiques); disponibilité de véhicules conçus ou équipés de façon appropriée; ou taxis, bateaux ou avions à utiliser contre paiement; ou moyens de transport publics tels que les autobus, les autocars, les traversiers et les trains; avoir la possibilité d'utiliser des moyens de transport pour se rendre à l'endroit voulu*
- Exclusions : participation à la mobilité et au transport pour les autres (p560)*
- p2400** **Participation à la mobilité avec moyen de transport privé**
 implication dans la mobilité dans l'environnement plus éloigné au moyen de transport privé, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de transport privé appropriés
- p2401** **Participation à la mobilité avec moyen de transport commercial**
 implication dans la mobilité dans l'environnement plus éloigné au moyen de transport privé et utilisé publiquement à des fins commerciales de quelque type que ce soit, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de transport commercial
- p2402** **Participation à la mobilité avec moyen de transport public**
 implication dans la mobilité dans l'environnement plus éloigné au moyen de transport public ou en commun de quelque type que ce soit, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de transport public appropriés
- p2408** **Autre participation précisée à la mobilité avec moyen de transport**
- p2409** **Participation non précisée à la mobilité avec moyen de transport**
- p298** **Autre participation précisée à la mobilité**
- p299** **Participation non précisée à la mobilité**

CHAPITRE 3 PARTICIPATION À L'ÉCHANGE D'INFORMATION

Ce chapitre traite de l'implication dans l'échange d'information sous quelque forme que ce soit. Les restrictions dans ce domaine surviennent lorsque les facteurs environnementaux créent des obstacles au langage parlé, écrit ou autre, de même qu'à l'utilisation des appareils et des technologies de communication

p310 Participation à l'échange parlé d'information

implication dans l'échange d'information par des moyens parlés, incluant à la fois l'expression et la réception d'information, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de communication parlée pertinents

Inclusions : entreprendre la communication avec les autres en vue de l'échange d'information sur les besoins, les sentiments, les croyances, les pensées et les notions abstraites, etc., par des moyens parlés; entreprendre la communication parlée avec ou sans l'aide de technologie spécialisée ou d'un interprète; entreprendre l'acte complet de communication par des moyens parlés, où ce qui est exprimé est compris par tous ceux impliqués dans la communication ou la conversation; avoir l'occasion de s'exprimer et que les autres aient le désir d'écouter

p320 Participation à l'échange écrit d'information

implication dans l'échange d'information au moyen de matériel écrit de quelque type que ce soit, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de communication écrite pertinents

Inclusions : entreprendre la communication avec les autres en vue de l'échange d'information sur les besoins, les sentiments, les croyances, les pensées et les notions abstraites, etc., par des moyens écrits; occasions d'échanger de l'information écrite par des langages naturels, braille ou autre forme d'écriture, de dessin ou de graphique figuratif; échange réussi par des moyens écrits, où ce qui est écrit est compris tel que communiqué; échange réussi d'information écrite par quelque moyen que ce soit (papier ou écran d'ordinateur) avec ou sans l'aide de technologie spécialisée ou l'aide des autres et accès à du matériel écrit spécial, par exemple en gros caractères; avoir l'occasion de s'exprimer par écrit et que les autres aient le désir d'écouter

Exclusion : participation à l'échange non verbal d'information (p340)

p330 Participation à l'échange d'information en langage gestuel

implication dans l'échange d'information au moyen d'un langage gestuel établi et enseigné officiellement, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services pertinents de communication en langage gestuel

Inclusions : entreprendre l'échange d'information sur les besoins, les sentiments, les croyances, les pensées et les notions abstraites, etc., en utilisant un langage gestuel, tel que le langage ASL, à la fois en tant que personne qui exprime et celle qui reçoit, y compris avoir accès à l'interprétation gestuelle et au reportage des nouvelles télévisées en langage gestuel; occasions d'échanger de l'information par un moyen de son choix

p340 Participation à l'échange non verbal d'information

implication dans l'échange d'information par des moyens non verbaux, incluant le mime, l'imitation, le langage corporel, les signes et les symboles publics, les dessins et les photographies, en tant que fonction de l'acceptation par les autres et de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de communication pertinents

Inclusions : avoir accès et des occasions d'échanger de l'information sur les besoins, les sentiments, les croyances, les pensées et les notions abstraites, etc., au moyen de nombres, langage symbolique tel que les symboles Bliss, les symboles, les formes ou les couleurs publiquement reconnus et tels qu'utilisés dans des panneaux d'avertissement,

des panneaux de signalisation et des feux de circulation, et des signes et des symboles servant à indiquer le chemin, dessins, esquisses, diagrammes, peintures, bandes dessinées et photographies; entreprendre l'échange d'information par un moyen de son choix

- p3400** **Participation à l'échange d'information par le langage corporel**
implication dans l'échange d'information par le langage corporel, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de communication pertinents
- p3401** **Participation à l'échange d'information par les symboles publics**
implication dans l'échange d'information par les signes et les symboles publics, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de communication pertinents
- p3402** **Participation à l'échange d'information par les dessins et les photographies**
implication dans l'échange d'information par les dessins et les photographies, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de communication pertinents
- p3408** **Autre participation précisée à l'échange non verbal d'information**
- p3409** **Participation non précisée à l'échange non verbal d'information**
- p350** **Participation à l'échange d'information au moyen d'appareils et de technologies de communication**
implication dans l'échange d'information en ayant accès aux appareils et aux technologies, y compris la télécommunication
- Inclusions : entreprendre l'échange d'information sur les besoins, les sentiments, les croyances, les pensées et les notions abstraites, etc., en ayant accès à des ordinateurs, banques de données, télévision, radio, téléphones, télécopieurs, courrier électronique et l'Internet; accès au sous-titrage codé pour malentendants et autres aménagements*
- p398** **Autre participation précisée à l'échange d'information**
- p399** **Participation non précisée à l'échange d'information**

CHAPITRE 4 PARTICIPATION AUX RELATIONS SOCIALES

Ce chapitre traite des relations que les individus entretiennent avec des membres de la famille, des partenaires intimes, des pairs et des étrangers. Ces relations vont des plus personnelles et intimes aux plus distantes et impersonnelles

- p410 Participation aux relations familiales**
implication dans la création et l'entretien des relations avec la famille et la parenté (relations parent-enfant et enfant-parent; fratrie et autres); et avoir l'occasion de remplir les rôles familiaux, en tant que fonction d'être accepté par les membres de la famille et avoir accès aux ressources et aux services facilitants
- Inclusions : avoir des relations associées à la famille nucléaire, la famille élargie, la famille d'accueil et adoptive et les liens établis par alliance, de même que les parents de famille d'accueil et adoptifs, un tuteur légal, et un frère, une soeur, un cousin ou cousine, un neveu, une nièce, un oncle, une tante, un grand-parent, un petit-enfant, et d'autres relations plus éloignées telles qu'un demi-frère ou une demi-soeur, un petit cousin ou une petite cousine; avoir l'occasion de prendre part aux rôles familiaux de base, par exemple père, mère, soeur et frère*
- Exclusions : participation aux relations intimes (p420)*
- p4100 Participation aux relations parent-enfant**
implication dans la création et l'entretien des relations parent-enfant et avoir l'occasion de remplir les rôles parentaux, en tant que fonction d'être accepté par les enfants et les autres membres de la famille et avoir accès aux ressources et aux services facilitants
- p4101 Participation aux relations enfant-parent**
implication dans l'entretien des relations enfant-parent et avoir l'occasion de remplir le rôle d'enfant, en tant que fonction d'être accepté par les parents et les autres membres de la famille et avoir accès aux ressources et aux services facilitants
- p4102 Participation aux relations entre frères et soeurs**
implication dans l'entretien des relations entre frères et soeurs et avoir l'occasion de remplir les rôles associés à la fratrie, en tant que fonction d'être accepté par les frères ou les soeurs et les autres membres de la famille et avoir accès aux ressources et aux services facilitants
- p4103 Participation aux autres relations familiales**
implication dans l'entretien des relations avec la famille élargie et intergénérationnelle (p. ex., nièces, neveux, cousins et cousines, grands-parents, petits-enfants, tantes, oncles et autres relations avec la famille élargie culturellement reconnues) et avoir l'occasion de remplir ces rôles familiaux, en tant que fonction d'être accepté par les membres de la famille et avoir accès aux ressources et aux services facilitants
- p4108 Autre participation précisée aux relations familiales**
- p4109 Participation non précisée aux relations familiales**

- p420** **Participation aux relations intimes**
implication dans la création et l'entretien de relations entre des individus, tels que l'époux et l'épouse, ou d'autres relations intimes, incluant les relations romantiques, entre conjoints et sexuelles, en tant que fonction d'être accepté par les autres comme possible partenaire intime et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- Inclusions : avoir accès à des relations matrimoniales officielles et non officielles et les réaliser, y compris participer à la création, l'entretien et la dissolution des relations intimes; accès aux relations avec un travailleur du sexe; faire partie de relations romantiques ou sexuelles; être capable de se réaliser par les relations intimes de son choix*
- Exclusions : participation aux relations familiales (p410)*
- p4200** **Participation aux relations romantiques**
implication dans la création et l'entretien de relations romantiques, en tant que fonction d'être accepté par les autres comme possible partenaire intime et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4201** **Participation aux relations entre conjoints**
implication dans la création et l'entretien des relations entre conjoints, en tant que fonction d'être accepté par les autres comme possible partenaire intime et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4202** **Participation aux relations sexuelles**
implication dans la création et l'entretien de relations sexuelles entre des individus, en tant que fonction d'être accepté par les autres comme possible partenaire intime et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4208** **Autres catégories précisées de participation aux relations intimes**
- p4209** **Catégories non précisées de participation aux relations intimes**
- p430** **Participation aux relations sociales informelles**
implication dans la création et l'entretien de relations informelles telles que des amis, des voisins, des connaissances, des cohabitants d'une résidence, des pairs et des étrangers, en tant que fonction d'être accepté par les autres comme partenaire possible dans une relation informelle et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- Inclusions : occasions de camaraderie avec les autres et avoir la chance de bâtir des relations avec des amis, épisodiques ou durables, de même qu'avec les personnes vivant près de soi ou dans la même collectivité; accès aux relations avec des personnes rencontrées par hasard, ou celles qui habitent à proximité dans des pensions de familles, des institutions ou d'autres milieux collectifs; occasions de relations avec des collègues, des condisciples, des petits camarades, des personnes ayant des antécédents ou des professions semblables et des étrangers; avoir la possibilité de se réaliser par des relations informelles*
- p4300** **Participation aux relations avec des amis**
implication dans la création et l'entretien de relations d'amitié, en tant que fonction d'être accepté comme ami possible et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4301** **Participation aux relations avec des voisins**

implication dans la création et l'entretien de relations informelles entre voisins, en tant que fonction d'être accepté comme voisin et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents

- p4302** **Participation aux relations avec des connaissances**
implication dans la création et l'entretien de relations informelles avec des connaissances, en tant que fonction d'être accepté comme connaissance et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4303** **Participation aux relations avec des cohabitants**
implication dans la création et l'entretien de relations informelles avec des cohabitants d'une maison ou d'un autre logement privé ou public, en tant que fonction d'être accepté comme cohabitant dans une relation informelle et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4304** **Participation aux relations avec des pairs**
implication dans la création et l'entretien de relations informelles entre des pairs ayant en commun l'âge, les intérêts ou d'autres caractéristiques, en tant que fonction d'être accepté comme pair et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4305** **Participation aux relations avec des étrangers**
implication dans les contacts et les liens temporaires avec des étrangers dans des buts précis, comme demander des directions ou faire un achat, en tant que fonction d'être accepté comme quelqu'un qui peut être approché ou qui peut approcher et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents
- p4308** **Autre participation précisée aux relations sociales informelles**
- p4309** **Participation non précisée aux relations sociales informelles**

- p440** **Participation aux relations formelles**
implication dans la création et l'entretien de relations spécifiques dans des milieux formels, en tant que fonction d'être accepté dans ce milieu et avoir accès aux ressources et aux services facilitants pertinents

Inclusions : occasions de développer et de cultiver des relations définies socialement ou professionnellement telles que les relations enseignant-étudiant ou élève, fournisseur de services-client, professionnel-client, employeur-employé et associés en affaires; être bien accueilli dans des relations formellement structurées par des rôles professionnels

- p498** **Autre participation précisée aux relations sociales**
- p499** **Participation non précisée aux relations sociales**

CHAPITRE 5 PARTICIPATION À LA VIE DE FAMILLE ET À AIDER LES AUTRES

Ce chapitre traite de la vie à la maison, soit seul, en famille ou autre groupe, et du fait de pourvoir et prendre soin du logement, ses biens et du soin des autres. Les restrictions dans ce domaine sont causées par des attitudes sociales, des politiques sociales qui affectent la disponibilité de logements convenables et des ressources pour prendre soin des autres

- p510** **Participation au logement pour soi et les autres**
implication dans une résidence appropriée pour un individu vivant seul ou avec d'autres, soit avec une famille ou un autre groupe, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de logement
- Inclusions : avoir des occasions de choisir, d'acquérir (achat ou location) une maison, un appartement ou autre forme de résidence; accès aux entreprises d'habitation de l'état ou au logement subventionné; accès aux foyers collectifs; avoir un endroit pour vivre de façon indépendante*
- Exclusions : participation aux transactions économiques complexes (p820); participation à l'autarcie économique (p830)*
- p520** **Participation à la gestion de la maison et des biens**
implication dans la supervision et l'organisation de sa maison, son ameublement et tous les biens dans la maison, y compris les animaux et les plantes, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services pertinents
- Inclusions : avoir des occasions de choisir, acquérir, entretenir et réparer les meubles, les accessoires et les articles ménagers; accès aux biens de première nécessité pour la maison et les membres du ménage; accès à d'autres biens pour la vie à la maison, aux animaux domestiques et de compagnie, aux produits cultivés et aux plantes d'intérieur; occasions de nettoyer ses jouets et sa chambre; décorer et aménager sa chambre et sa maison avec succès et selon ses désirs*
- Exclusions : participation aux nécessités de la vie pour soi-même (p130)*
- p530** **Participation aux soins des autres**
implication dans la prestation de soins pour d'autres personnes, incluant leur propreté et leur hygiène, et provision des nécessités fondamentales de la vie, par exemple aux membres de sa famille, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services pertinents
- Inclusions : s'acquitter de ses responsabilités en fournissant de l'aide aux autres pour le bain, le lavage, les vêtements, les soins de toilette, le soin des cheveux et des parties du corps, aider les autres avec leurs fonctions excrétrices; aider les autres avec la communication et l'apprentissage; avoir des occasions de fournir les nécessités fondamentales de la vie pour les autres; avoir l'occasion de remplir le rôle de la personne qui prend soin des autres*
- Exclusions : participation aux soins personnels (p110); participation à la nutrition (p120); participation à un travail non rémunéré (p740)*
- p540** **Participation à la nutrition pour les autres**
implication dans l'approvisionnement en nourriture et en boissons saines et culturellement appropriées pour d'autres personnes, par exemple les membres de sa famille, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services pertinents

Inclusions : s'acquitter de ses responsabilités en fournissant de la nourriture pour la famille, en préparant la nourriture et en nourrissant les autres, par exemple les personnes âgées, les enfants ou les personnes qui ont besoin d'aide, en allaitant; avoir l'occasion de remplir le rôle de la personne qui fournit les aliments et les boissons pour les autres

Exclusions : participation à la nutrition (p120); participation aux soins des autres (p530); participation à un travail non rémunéré (p740)

p550

Participation à l'entretien de la santé pour les autres

implication dans la prestation de soins de santé ou de services de santé officiels et non officiels, à la fois pour la promotion d'une bonne santé et pour la prévention et les soins d'une mauvaise santé et des blessures pour d'autres personnes, par exemple les membres de sa famille, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services pertinents

Inclusions : s'acquitter de ses responsabilités en administrant les premiers soins ou des médicaments, amener les gens à l'hôpital ou à une clinique, donner des avis informels en matière de soins de santé; avoir l'occasion de remplir le rôle de la personne qui fournit des soins de santé non officiels aux autres

Exclusions : participation à la santé (p140); participation à un travail non rémunéré (p740)

p560

Participation à la mobilité et au transport pour les autres

implication dans l'aide apportée aux autres personnes pour se déplacer et utiliser les moyens de transport, par exemple les membres de sa famille, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services pertinents

Inclusions : s'acquitter de ses responsabilités en aidant les autres à se déplacer dans la maison, en poussant des fauteuils roulants sur la rue, en les conduisant à des rendez-vous, en veillant à ce que les enfants se rendent à l'école, en aidant les autres avec les autobus; avoir l'occasion de remplir le rôle de la personne qui fournit le soutien à la mobilité pour les autres

Exclusions : participation à un travail non rémunéré (p740)

p598

Autre participation précisée à la vie de famille et à aider les autres

p599

Participation non précisée à la vie de famille et à aider les autres

CHAPITRE 6 PARTICIPATION À L'ÉDUCATION

Ce chapitre traite des activités éducatives, à tous les niveaux. Les restrictions de la participation à l'éducation sont causées par les caractéristiques de l'environnement physique et social d'une personne qui rendent difficile, voire impossible, d'avoir l'occasion d'apprendre et de fonctionner dans un milieu éducationnel

p610 **Participation à l'éducation dans des milieux informels**
implication dans l'apprentissage à la maison ou dans un autre milieu non structuré, en tant que fonction à la fois d'être accepté par les autres dans le milieu et de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services éducatifs

Inclusions : avoir des occasions et être capable d'entreprendre l'apprentissage d'une compétence ou de métiers traditionnels dispensé par ses parents, des membres de la famille ou autres; atteinte d'un niveau d'éducation ou d'aptitude dans un milieu informel; avoir accès à l'éducation informelle; faire partie d'une expérience d'éducation informelle; être accepté par les autres élèves ou étudiants en raison d'un programme de sensibilisation à l'incapacité conçu pour les élèves ou les étudiants et les enseignants

p620 **Participation à l'éducation avant le niveau primaire**
implication dans tout programme d'éducation préscolaire visant à préparer l'élève à l'école primaire, en tant que fonction à la fois d'être accepté par les autres dans le milieu et de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services éducatifs

Inclusions : avoir des occasions et être capable de participer à des programmes tels que la stimulation des nourrissons, l'enseignement préscolaire conçu pour les enfants de 0 à 5 ans, l'enseignement en garderie et à la maternelle; participer à tout programme similaire conçu pour faire passer la personne au stade suivant; atteinte d'un niveau d'éducation ou d'aptitude approprié au développement préscolaire et transition aux niveaux d'éducation supérieurs; avoir accès à l'enseignement primaire; faire partie d'une expérience d'éducation primaire

p630 **Participation à l'éducation en milieu scolaire**
implication dans tout programme d'éducation de niveau primaire ou secondaire, en tant que fonction à la fois d'être accepté par les autres dans le milieu et de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services éducatifs

Inclusions : avoir des occasions et être capable de participer à l'enseignement de niveau primaire ou secondaire ou leur équivalent; atteinte d'un niveau d'éducation ou d'aptitude approprié au niveau de développement et transition à des niveaux d'éducation supérieurs ou au marché du travail; avoir accès aux programmes d'éducation de niveau primaire ou secondaire; faire partie d'une expérience d'éducation de niveau primaire ou secondaire

p640 **Participation à la formation technique et professionnelle**
implication dans l'éducation ou la formation en vue de la préparation au marché du travail, en tant que fonction à la fois d'être accepté par les autres dans le milieu et de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services éducatifs

Inclusions : avoir des occasions et être capable de participer à des programmes de formation technique et polytechnique, diplômes et qualifications techniques; atteinte d'un niveau d'aptitude technique et professionnelle et transition à d'autres niveaux d'éducation ou au marché du travail; avoir accès à la formation technique et professionnelle; faire partie d'une expérience de formation technique et professionnelle

p650 **Participation à l'enseignement supérieur**

implication dans des programmes de formation collégiale, universitaire ou professionnelle, en tant que fonction à la fois d'être accepté par les autres dans le milieu et de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services éducatifs

Inclusions : avoir des occasions et être capable d'entreprendre un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, ou des programmes professionnels tels que le droit, la médecine, l'architecture ou le génie; accès à tous les modes d'éducation ou autres processus éducatifs appropriés au programme; obtention d'une éducation supérieure ou de connaissances et d'aptitudes techniques et transition à d'autres niveaux d'éducation ou au marché du travail; avoir accès à l'enseignement supérieur; faire partie d'une expérience d'enseignement supérieur

p698 Autre participation précisée à l'éducation

p699 Participation non précisée à l'éducation

CHAPITRE 7 PARTICIPATION AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI

Ce chapitre traite de la participation à tout type de travail et d'emploi. Les restrictions dans le travail sont causées par les caractéristiques de l'environnement physique et social d'une personne qui rendent difficile, voire impossible, la participation au milieu de travail ou à une autre situation de travail comme cette personne le voudrait.

p710 Participation à la préparation au travail

implication dans des programmes ayant trait à la préparation au travail, y compris les apprentissages, les internats et la formation sur les lieux, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services de préparation à l'emploi

Inclusions : avoir des occasions et être capable d'entreprendre des programmes assurant une formation particulière en cours d'emploi ou qui préparent la personne à un premier emploi ou à un emploi subséquent; avoir des occasions de se préparer au travail; être accepté en formation, en orientation ou en counselling pour la préparation au travail; accès à des programmes visant à donner de l'information sur la création de son propre emploi ou de l'orientation professionnelle; formation en cours d'emploi (apprentissage, internats ou stages d'avocat) ou services de réinsertion professionnelle et de recyclage

Exclusion : participation à la formation technique et professionnelle (p640)

p720 Participation au travail à son compte

implication dans tout travail rémunéré généré par l'individu ou engagé par contrat avec d'autres sans avoir de relations de travail officielles, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de travail à son compte

Inclusions : avoir des occasions de travailler à son compte, par exemple en étant propriétaire de son propre commerce ou magasin, entrepreneur, fermier ou travailleur à commission; être capable d'entreprendre un travail à son compte; avoir des options quant au travail à son compte et les moyens de faire partie de la main-d'oeuvre à son compte; participation au travail pour soi

p730 Participation à un emploi rémunéré

implication dans tous les aspects d'un travail rémunéré, dans un emploi à temps plein ou à temps partiel, y compris l'initiation, la promotion, l'avancement, la cessation d'emploi et la retraite, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de travail rémunéré

Inclusions : avoir des occasions de travailler contre rémunération, par exemple travailler pour un salaire, des gages ou une commission, travailler pour un paiement en argent, travail à temps plein, à temps partiel, travail en usine, travail agricole migratoire, travail de bureau, travail dans la vente et le service; avoir la possibilité de participer à un emploi rémunéré; avoir des options quant aux emplois rémunérés et les moyens de faire partie de la main-d'oeuvre; participation au travail rémunéré

Exclusion : participation au travail à son compte (p720)

p7300 Participation à un emploi rémunéré à temps plein

implication dans tous les aspects d'un travail rémunéré à temps plein, y compris l'initiation, la promotion, l'avancement, la cessation d'emploi et la retraite, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de travail rémunéré à temps plein

- p7301** **Participation à un emploi rémunéré à temps partiel**
implication dans tous les aspects d'un travail rémunéré à temps partiel, y compris l'initiation, la promotion, l'avancement, la cessation d'emploi et la retraite, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de travail rémunéré à temps partiel
- p7308** **Autres catégories précisées de participation à un emploi rémunéré**
- p7309** **Catégories non précisées de participation à un emploi rémunéré**
- p740** **Participation à un travail non rémunéré**
implication dans tous les aspects d'un travail non rémunéré par un employeur, dans un emploi à temps plein ou à temps partiel, y compris l'initiation, la promotion, l'avancement et la cessation d'emploi, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de travail non rémunéré
- Inclusions : avoir des occasions de travail non rémunéré, par exemple le travail bénévole ou le travail pour une oeuvre de bienfaisance; avoir la possibilité de participer à un travail non rémunéré et avoir les moyens de faire partie de la main-d'oeuvre bénévole; participation au travail bénévole ou pour une oeuvre de bienfaisance*
- Exclusion : Chapitre 5 Participation à la vie de famille et à aider les autres*
- p798** **Autre participation précisée au travail et à l'emploi**
- p799** **Participation non précisée au travail et à l'emploi**

CHAPITRE 8 PARTICIPATION À LA VIE ÉCONOMIQUE

Ce chapitre traite de la participation aux transactions économiques et à l'échange des ressources. La façon la plus courante d'être impliqué dans la vie économique est d'avoir de l'argent et de l'utiliser—participer à des transactions monétaires. De même, la participation à la vie économique signifie qu'une personne a la possibilité d'être économiquement indépendante et autarcique. Les restrictions dans ce domaine sont causées par des facteurs environnementaux qui créent des obstacles à la vie économique.

- p810** **Participation à des transactions économiques élémentaires**
implication dans toute forme de transaction économique simple, par exemple acheter, vendre ou troquer des biens et des services, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de participer aux transactions économiques simples
- Inclusions : participation aux transactions économiques d'acheter et de vendre, utiliser l'argent ou troquer, acheter des biens ou des services, épargner de l'argent; être inclus dans la vie économique à titre de participant; avoir des options économiques pour des transactions simples; avoir des occasions d'entreprendre des transactions économiques simples; avoir accès aux moyens d'entreprendre des transactions économiques simples; être reconnu comme faisant partie de l'économie de la nation, pour les transactions simples*
- p820** **Participation à des transactions économiques complexes**
implication dans toute forme de transaction économique complexe qui fait appel à l'échange de capital ou de biens, et la réalisation d'un profit, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances de participer aux transactions économiques complexes
- Inclusions : participation aux transactions économiques complexes de tenir un compte bancaire, gagner des intérêts sur de l'argent ou des biens, faire des transactions d'actions, d'obligations, de valeurs et d'autres débetures, investir, acheter et vendre des terrains ou des propriétés, acheter et vendre dans les marchés à terme de marchandises, faire des transactions en devises étrangères, acheter et vendre des assurances; être inclus dans la vie économique à titre de participant; avoir des options économiques pour des transactions complexes; avoir des occasions d'entreprendre des transactions économiques complexes; avoir accès aux moyens d'entreprendre des transactions économiques complexes; être reconnu comme faisant partie de l'économie de la nation, pour les transactions complexes*
- Exclusions : participation au logement pour soi et les autres (p510); participation à un emploi rémunéré (p730)*
- p830** **Participation à l'auto-suffisance économique**
implication dans les ressources économiques et contrôle de celles-ci, qu'elles soient de source privée ou publique, en vue d'assurer la sécurité économique pour les besoins présents et futurs, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances d'être économiquement indépendant et autonome
- Inclusions : accès à l'argent, aux biens immobiliers, aux investissements de capitaux ou à d'autres transactions économiques complexes; contrôle des ressources d'origine publique telles que de l'argent ou des ressources en nature (systèmes de coupons alimentaires ou autres ou de bon d'échanges pour des services de réadaptation); ressources privées (fortune personnelle, héritages ou argent provenant d'un emploi ou d'autres sources privées); être financièrement auto-suffisant; avoir suffisamment de ressources économiques pour mener une vie convenable; jouir d'une sécurité économique*

- p8300** **Participation au contrôle des ressources économiques personnelles**
implication dans le contrôle des ressources économiques personnelles ou privées, et avoir le contrôle de celles-ci, en vue d'assurer la sécurité économique pour les besoins présents et futurs, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances d'être économiquement indépendant et autonome grâce aux ressources économiques personnelles
- p8301** **Participation à l'accès aux ressources d'origine publique**
implication dans le contrôle des ressources économiques publiques, et avoir le contrôle de celles-ci, en vue d'assurer la sécurité économique pour les besoins présents et futurs, en tant que fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources et des services facilitant ou augmentant les chances d'être économiquement indépendant et autonome grâce aux ressources économiques publiques
- p8308** **Autre participation précisée à l'auto-suffisance économique**
- p8309** **Participation non précisée à l'auto-suffisance économique**
- p898** **Autre participation précisée à la vie économique**
- p899** **Participation non précisée à la vie économique**

CHAPITRE 9 PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET CIVIQUE

Ce chapitre traite de la vie sociale organisée à l'extérieur de la famille, y compris les associations locales ou communautaires, clubs, groupes, religions organisées et la vie politique et civique de son pays. La participation politique a trait au statut social et juridique d'une personne—participation à la citoyenneté. Cela implique les droits et les devoirs d'une personne et les rôles politiques qu'elle peut jouer dans sa société. Les restrictions dans ce domaine se produisent lorsque les facteurs environnementaux créent des obstacles dans une sphère de la vie communautaire, sociale et civique.

p910**Participation à la collectivité**

implication dans tous les aspects de la vie sociale communautaire, les groupes ou associations communautaires, les rôles sociaux communautaires, y compris les associations non officielles et officielles, et les cérémonies non religieuses, en tant que fonction de l'acceptation par les autres dans la vie communautaire ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de prendre part à la vie sociale communautaire

Inclusions : avoir l'occasion de se joindre et d'être inclus dans les associations de toutes sortes : celles formées par des gens ayant des points communs sur le plan des intérêts, des passe-temps, de l'ascendance, de l'ethnie, du sexe ou de l'âge, groupes de personnes âgées et d'adolescents, groupes politiques ou d'autres types de groupes de défense des intérêts ou d'avancement d'objectifs communs; avoir un accès adéquat à des associations officielles telles que des groupes d'avocats, de médecins ou d'autres groupes professionnels, partis politiques, groupes organisés de défense des intérêts, groupes d'intervention caritative, politique et sociale, des organismes caritatifs ou non caritatifs, clubs philanthropiques, associations d'étudiants et d'étudiantes; avoir accès à des cérémonies non religieuses, et y être bien accueilli, telles que des mariages non religieux, des funérailles, des fêtes d'anniversaires, des fêtes de passage à l'âge adulte, de même que des événements publics tels que des carnivals et des festivals, des défilés, des cérémonies nationales ou civiques, des fêtes ethniques; répondre à ses besoins en matière de participation sociale; bénéficier d'une association au niveau communautaire; appartenance entière à la collectivité

Exclusions : participation aux loisirs (p920); participation à la religion et à la spiritualité (p930)

p9100**Participation aux associations non officielles**

implication dans des associations sociales non officielles, en tant que fonction de l'acceptation par les autres dans ces associations de même que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement aux activités et aux événements de ces associations

p9101**Participation aux associations officielles**

implication dans des associations sociales officielles, telles que des organisations professionnelles et autres groupes fermés, en tant que fonction de l'acceptation par les autres dans ces associations ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement aux activités et aux événements des ces associations et organisations

p9102**Participation aux cérémonies**

implication dans des cérémonies non religieuses telles que des mariages ou des cérémonies d'admission, en tant que fonction de l'acceptation par les autres dans ces associations ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer à ces événements

p9108**Autre participation précisée à la collectivité**

p9109 Participation non précisée à la collectivité**p920 Participation aux loisirs**

implication dans les activités de jeux et de loisirs de quelque type que ce soit, y compris les sports, les jeux, les activités artistiques et culturelles, l'artisanat, les passe-temps et le tourisme, en tant que fonction à la fois de l'acceptation par les autres dans ces activités de loisirs ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement à ces pratiques et événements

Inclusions : avoir l'occasion de participer à des événements et des programmes visant le développement de la condition physique ou du talent athlétique, la relaxation, l'amusement ou le divertissement; être bien accueilli dans les jeux; avoir accès à des équipes de sports; avoir accès à des événements culturels, et y être inclus, dans des musées, galeries d'art, cinémas ou théâtres, compétitions artistiques ou autres, artisanat, passe-temps, jouer des instruments de musique, collectionner les timbres, les pièces de monnaie ou les antiquités, tourisme et voyage pour le plaisir

Exclusions : Chapitre 2 Participation à la mobilité (p210-p299); Chapitre 3 Participation à l'échange d'information (p310-p399); Chapitre 4 Participation aux relations sociales (p410-p499); Chapitre 7 Participation au travail et à l'emploi (p710-p799); Chapitre 8 Participation à la vie économique (p810-p899); participation à la collectivité (p910); participation à la religion et la spiritualité (p930)

p9200 Participation au jeu

implication dans le jeu de quelque type que ce soit, par exemple les jeux auxquels les enfants prennent part, en tant que fonction à la fois de l'acceptation par les autres dans les jeux et autres activités de jeu ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement au jeu

p9201 Participation au sport

implication dans le sport de quelque type que ce soit, informel ou organisé, seul ou en groupe, en tant que fonction à la fois de l'acceptation par les autres dans les activités sportives d'équipes ou d'autres groupes et les autres activités de jeu, ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement au jeu

p9202 Participation aux arts et à la culture

implication dans des activités et des événements artistiques et culturels de quelque type que ce soit, en tant que fonction à la fois de l'acceptation par les autres ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement aux activités et aux événements artistiques et culturels

p9203 Participation à l'artisanat

implication dans l'artisanat de quelque type que ce soit, en tant que fonction à la fois de l'acceptation par les autres ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement à l'artisanat

p9204 Participation aux passe-temps

implication dans les passe-temps de quelque type que ce soit, en groupe ou seul, en tant que fonction de l'acceptation par les autres ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement aux passe-temps

- p9205** **Participation à des activités sociales**
implication dans les activités sociales de quelque type que ce soit, par exemple visiter des amis et des parents, ou rencontrer des amis dans des endroits publics ou autres pratiques socialement appropriées et acceptées pour se réunir de façon informelle et amicale, en tant que fonction de l'acceptation par les autres ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement à des activités sociales
- p9208** **Autre participation précisée aux loisirs**
- p9209** **Participation non précisée aux loisirs**
- p930** **Participation à la religion et la spiritualité**
implication dans des activités, organisations et pratiques religieuses ou spirituelles en vue de s'épanouir, de découvrir le sens des choses et de se mettre en contact avec les autres dans le monde ou une puissance divine, en tant que fonction de l'acceptation par les autres membres du groupe religieux ou par la doctrine de la communauté religieuse ou spirituelle ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement à ces activités et ces événements
- Inclusions : avoir l'occasion de se joindre à une vie religieuse ou spirituelle de quelque type que ce soit, et d'y être accepté; méditation et réflexion, lecture et apprentissage des doctrines d'une religion, redéfinition de soi et de son rôle, religions, sectes, cultes et d'autres division théistes et non théistes; se joindre à titre de participant à part entière de des pratiques et des traditions religieuses, des prières en groupe et d'autres activités paroissiales et pastorales; épanouissement de sa vie spirituelle en tant que participant à part entière; être bien accueilli au sein d'une communauté religieuse*
- p9300** **Participation à une religion organisée**
implication dans des cérémonies, activités et événements religieux organisés, en tant que fonction de l'acceptation par les autres membres du groupe religieux ou par la doctrine de la communauté religieuse ou spirituelle ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement à ces activités et ces événements
- p9301** **Participation à la spiritualité**
implication dans des activités et des événements spirituels, en tant que fonction de l'acceptation par les autres membres du groupe spirituel ou par la doctrine de la communauté religieuse ou spirituelle ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de participer pleinement à ces activités et ces événements
- p9308** **Autre participation précisée à la religion et la spiritualité**
- p9309** **Participation non précisée à la religion et la spiritualité**
- p940** **Participation aux droits de la personne**
implication dans les droits de la personne tels que reconnus par les traités, les déclarations, les règles et les conventions internationaux accordés à tous les êtres humains, en tant que fonction de la reconnaissance par les autres membres de la société qu'une personne jouit de ces droits ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de jouir pleinement de ces droits et d'en retirer les avantages

Inclusions : avoir l'occasion de jouir des droits de la personne, y compris le droit à l'égalité et au respect en tant qu'être humain; l'exercice des droits de la personne reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés (1993), le droit à l'autodétermination ou à l'autonomie, le droit de décider de sa destinée, la liberté d'expression et d'association; avoir le rôle et le statut social d'un être humain à part entière avec des droits

Exclusion : participation à la citoyenneté (p950)

p950

Participation à la citoyenneté

implication dans le rôle social, politique et juridique d'un citoyen, et jouir des droits, protections, privilèges et devoirs associés à ce rôle, y compris l'implication dans le processus politique et les droits civiques, les droits, protections et devoirs juridiques, en tant que fonction de la reconnaissance par les autres membres de la société qu'une personne jouit de ces droits et privilèges, et est responsable des mêmes devoirs, ainsi que de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources facilitant ou augmentant les chances de jouir pleinement du fait d'être reconnu à titre de citoyen à part entière et d'en retirer les avantages

Inclusions : avoir l'occasion de jouir de tous les droits et de toutes les libertés associés à la citoyenneté, tels que les droits de liberté d'expression, d'association, de religion, protections contre la perquisition et la saisie excessives, le vote et la participation au domaine politique; avoir les droits, les privilèges et les responsabilités d'un citoyen à part entière, et être reconnu comme tel; avoir le statut d'un citoyen; être un électeur; jouir de la qualité pour agir au niveau politique dans son pays; être inclus à titre de citoyen du pays; être accepté à titre de citoyen; avoir des droits pouvant être exercés légalement, y compris les droits à la propriété et à l'autodétermination; accès aux tribunaux et aux services juridiques; accès au processus politique; être inclus dans la protection contre la discrimination; faire partie du système social, avec tous les droits et les privilèges qui y sont associés; jouir de l'égalité et du respect à titre de membre à part entière de la société

Exclusion : participation aux droits de la personne (p940)

p998

Autre participation précisée à la vie communautaire, sociale et civique

p999

Participation non précisée à la vie communautaire, sociale et civique

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Définition : Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Premier qualificateur

Qualificateur uniforme avec échelles négative et positive utilisées pour indiquer l'ampleur des obstacles et des facilitateurs respectivement.

xxx-0	AUCUN obstacle	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx-1	Obstacles LÉGERS	(léger, faible...)	5-24 %
xxx-2	Obstacles MODÉRÉS	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx-3	Obstacles GRAVES	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx-4	Obstacles ENTIERS	(total...)	96-100 %
Xxx+0	AUCUN facilitateur	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx+1	Facilitateurs LÉGERS	(léger, faible...)	5-24 %
xxx+2	Facilitateurs MODÉRÉS	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx+3	Facilitateurs GRAVES	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx+4	Facilitateurs ENTIERS	(total...)	86-100 %

Si on a recours à un point décimal plutôt qu'à un signe + ou -, on suppose que le qualificateur dénote un obstacle.

xxx.8	non précisé
xxx.9	sans objet

Deuxième qualificateur

À développer.

CHAPITRE 1 PRODUITS ET TECHNOLOGIE

Ce chapitre traite des produits ou des systèmes de produits naturels ou fabriqués par l'homme, de l'équipement et de la technologie dans l'environnement immédiat d'un individu, qui sont cueillis, traités ou manufacturés pour la consommation humaine

- e110 Produits ou substances pour la consommation personnelle**
 Tout objet ou substance naturel ou fabriqué par l'homme qui est cueilli, traité ou manufacturé pour la consommation humaine
- Inclusions : produits tels que les aliments, les médicaments*
- e1100 Aliments**
- e1101 Drogues**
- e1108 Autres produits ou substances précisés pour la consommation personnelle**
- e1109 Produits ou substances non précisés pour la consommation personnelle**
- e115 Produits à usage personnel au quotidien**
 pièces d'équipement, ou systèmes de produits, processus, méthodes et technologie utilisés pour maintenir, augmenter ou améliorer le fonctionnement d'un individu dans la vie quotidienne
- Inclusions : produits tels que vêtements, textiles, meubles, appareils ménagers, produits d'entretien et outils, et aides techniques associées telles que thérapie et appareils de formation, prothèses et orthèses, appareils pour l'entretien ménager, appareils pour manipuler les produits et les biens; produits pour la protection personnelle, tels que systèmes de sécurité et armes; matériel et logiciels informatiques, accessoires et appareils de réalité virtuelle conçus pour faciliter le fonctionnement d'un individu dans la vie quotidienne et le contrôle de son arrangement intérieur (scanneur, systèmes télécommandés, systèmes à commande vocale, minuteurs)*
- Exclusions : produits pour la communication (e135); produits pour la mobilité personnelle et le transport (e140); produits pour l'architecture, les immeubles et la construction (e125); produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi (e150)*
- e1150 Produits généraux à usage personnel**
- e1151 Aides techniques connexes pour la vie quotidienne**
- e1158 Autres produits précisés à usage personnel au quotidien**
- e1159 Produits non précisés à usage personnel au quotidien**
- e120 Actifs**
 produits ou objets d'échange économique, par exemple argent, produits, propriétés et autres objets de valeur qu'un individu possède ou a le droit d'utiliser
- Inclusions : biens matériels et immatériels, argent et autres instruments financiers qui servent de moyen d'échange pour le travail, les capitaux, les produits et les services*
- e125 Produits pour l'architecture, les immeubles et la construction**
 produits qui constituent pour un individu les environnements intérieur et extérieur fabriqués par l'homme et qui sont planifiés, conçus et construits

Inclusions : produits architecturaux intérieurs et extérieurs pour tous les types d'immeubles, dispositifs de soutien (p. ex. rampes), adaptations pour les portes et les fenêtres; éléments de construction d'une maison et d'un commerce (p. ex. ascenseurs, rampes fixes et mobiles, revêtement de plancher et équipement de sécurité)

Exclusions : produits pour la communication (e135), produits pour la mobilité personnelle et le transport (e140), produits pour l'éducation (e145), produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi (e150), produits pour les loisirs et les sports (e155), produits pour la culture et la religion (e160)

- e1250 Produits intérieurs pour l'architecture, les immeubles et la construction**
- e1251 Produits extérieurs pour l'architecture, les immeubles et la construction**
- e1258 Autres produits précisés pour l'architecture, les immeubles et la construction**
- e1259 Produits non précisés pour l'architecture, les immeubles et la construction**

- e130 Produits pour l'aménagement urbain**
 produits qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire

Inclusions : territoires ayant été organisés par des politiques d'aménagement, tels que les espaces ruraux, suburbains et urbains, les parcs, les aires de conservation et les réserves naturelles

Exclusions : services d'aménagement du territoire (e520), systèmes et politiques d'aménagement du territoire (e615)
- e1300 Espaces ruraux**
- e1301 Espaces suburbains**
- e1302 Espaces urbains**
- e1303 Parcs, aires de conservation et réserves naturelles**
- e1308 Autres produits précisés pour l'aménagement du territoire**
- e1309 Produits non précisés pour l'aménagement du territoire**

- e135 Produits pour la communication**
 pièces d'équipement, ou systèmes de produits, processus, méthodes et technologie utilisés pour maintenir, accroître ou améliorer la transmission des messages, de l'information et des signaux par un individu

Inclusions : produits tels que des appareils optiques ou auditifs, matériel d'enregistrement et de réception audio, télévision et équipement vidéo, appareils téléphoniques, systèmes de transmission sonore et appareils de communication face à face et aides techniques associées telles que des appareils visuels spécialisés, appareils électro-optiques, appareils spécialisés pour écrire, appareils pour dessiner ou écrire à la main, systèmes de signalisation et ordinateurs
- e1350 Produits généraux pour la communication**

- e1351 Aides techniques associées pour la communication**
- e1358 Autres produits précisés pour la communication**
- e1359 Produits non précisés pour la communication**
- e140 Produits pour la mobilité personnelle et le transport**
pièces d'équipement, ou systèmes de produits, processus, méthodes et technologie utilisés pour maintenir, accroître ou améliorer la capacité d'un individu à se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur
- Inclusions : produits de transport tels que véhicules motorisés et non motorisés utilisés pour le transport des gens et voies de transport que les gens utilisent pour se déplacer sur la terre, sur l'eau et dans les airs (p. ex., chemins de fer, grandes routes, aéroports, ports, canaux) et aides techniques associées tels que des appareils pour la mobilité personnelle et le transport (p. ex. appareils pour la marche, automobiles et fourgonnettes adaptées, adaptations pour les véhicules, fauteuils roulants, appareils pour se transférer et animaux utilisés pour la mobilité personnelle et le transport)*
- e1400 Produits pour la mobilité intérieure**
- e1401 Produits pour la mobilité et le transport extérieurs**
- e1408 Autres produits précisés pour la mobilité personnelle et le transport**
- e1409 Produits non précisés pour la mobilité personnelle et le transport**
- e145 Produits pour l'éducation**
pièces d'équipement, ou systèmes de produits, processus, méthodes et technologie utilisés pour l'acquisition de connaissances, d'expertise ou d'aptitudes
- Inclusions : produits utilisés pour l'éducation à quelque niveau que ce soit, tels que livres, manuels, jouets éducatifs, matériel et logiciels informatiques (p. ex., CD-ROM), accessoires et appareils de réalité virtuelle conçus pour faciliter le processus éducatif et aides techniques associées*
- Exclusion : produits pour la communication (e135)*
- e1450 Produits généraux pour l'éducation**
- e1451 Aides techniques associées pour l'éducation**
- e1458 Autres produits précisés pour l'éducation**
- e1459 Produits non précisés pour l'éducation**
- e150 Produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
pièces d'équipement, ou systèmes de produits, processus, méthodes et technologie utilisés dans les secteurs des affaires, du travail et de l'industrie pour faciliter l'accomplissement de tâches spécifiques
- Inclusions : produits tels que des outils, machines, équipement de bureau et autres ressources physiques, et aides techniques associées; matériel et logiciels informatiques, accessoires et appareils de réalité virtuelle conçus pour faciliter l'accomplissement de tâches associées au travail pour contrôler l'environnement de travail (p. ex. scanners, systèmes télécommandés, systèmes à commande vocale, minuteurs)*

Exclusions : Produits pour l'architecture, les immeubles et la construction (e125)

- e1500** **Produits généraux pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
- e1501** **Aides techniques associées pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
- e1508** **Autres produits précisés pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
- e1509** **Produits non précisés pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
- e155** **Produits pour les loisirs et les sports**
pièces d'équipement, ou systèmes de produits, processus, méthodes et technologie utilisés pour l'accomplissement et l'amélioration d'activités récréatives
- Inclusions : produits généraux tels que jouets, skis, balles de tennis, pistolets et carabines pour le sport, instruments musicaux et aides techniques associées telles qu'appareils de mobilité modifiés pour les sports, adaptations pour les performances musicales et autres performances artistiques*
- Exclusion : produits à usage personnel au quotidien (e115)*
- e1550** **Produits généraux pour les loisirs et les sports**
- e1551** **Aides techniques associées pour les loisirs et les sports**
- e1558** **Autres produits précisés pour les loisirs et les sports**
- e1559** **Produits non précisés pour les loisirs et les sports**
- e160** **Produits pour la culture et la religion**
objets, uniques ou fabriqués en série, auxquels on donne ou qui prennent une signification symbolique dans le cadre d'une culture ou d'une religion
- Inclusions : objets tels que mât enrubanné, coiffure, masques, crucifix, menorah et tapis de prière*
- e1600** **Produits généraux pour la culture et la religion**
- e1601** **Aides techniques associées pour la culture et la religion**
- e1608** **Autres produits précisés pour la culture et la religion**
- e1609** **Produits non précisés pour la culture et la religion**
- e198** **Autres produits et technologie précisés**
- e199** **Produits et technologie non précisés**

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT NATUREL ET CHANGEMENTS APPORTÉS PAR L'HOMME À L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre traite des éléments animés et inanimés de l'environnement naturel ou physique et des composantes de cet environnement qui ont été modifiées par l'homme, de même que des caractéristiques de la population dans cet environnement.

- e210** **Géographie physique**
caractéristiques des étendues de terrain et des plans d'eau
- Inclusions : caractéristiques de la géographie comprises dans l'orographie (relief, qualité et étendue des terres y compris l'altitude) et l'hydrographie (plans d'eau)*
- e2100** **Orographie**
- e2101** **Hydrographie**
- e2108** **Autres éléments précisés de la géographie physique**
- e2109** **Éléments non précisés de la géographie**
- e215** **Population**
groupes de personnes vivant dans un environnement donné qui partagent le même schéma d'adaptation environnementale, qui sont autorégulateurs et aident à maintenir la stabilité globale d'un écosystème
- Inclusions : caractéristiques de la population ou des changements démographiques, telles que la composition et la variation dans le nombre total d'individus d'une population donnée dans une région, causés par les naissances, les décès et la migration; et densité (nombre de personnes par unité de superficie de terrain)*
- e2150** **Changement démographique**
- e2151** **Densité**
- e2158** **Autres éléments précisés de la population**
- e2159** **Éléments non précisés de la population**
- e220** **Flore et faune**
plantes et animaux
- Exclusion : animaux domestiques (e350)*
- e2200** **Plantes**
- e2201** **Animaux**
- e2208** **Autres plantes et animaux précisés**
- e2209** **Plantes et animaux non précisés**
- e225** **Climat**
caractéristiques et événements météorologiques, température

Inclusions : température, humidité, pression barométrique, changement de saison, précipitations et conditions météorologiques quotidiennes telles que le vent, la pluie ou la neige

Exclusions : événements naturels (e230)

- e2250** **Température**
- e2251** **Humidité**
- e2252** **Pression barométrique**
- e2253** **Précipitations**
- e2254** **Vent**
- e2258** **Autres éléments précisés du climat**
- e2259** **Éléments non précisés du climat**

- e230** **Événements naturels**
 changements géographiques et atmosphériques qui causent une perturbation dans l'environnement physique d'un individu, se produisant régulièrement ou non

Inclusions : tremblements de terre et conditions météorologiques violentes telles que tornades, ouragans, typhons, inondations, feux de forêts, tempête de verglas

- e235** **Événements naturels causés par l'homme**
 modifications ou troubles dans les environnements naturels, causés par l'homme, qui peuvent donner lieu à une perturbation de la vie quotidienne des gens

Inclusions : événements ou conditions liés aux conflits et aux guerres, tels que déplacements de personnes, destruction de l'infrastructure sociale, des maisons et des terrains; désastres environnementaux, tels que pollution de la terre, de l'eau et de l'air, déversements de substances toxiques

- e240** **Lumière**
 rayonnements électromagnétiques qui rendent les choses visibles

Inclusions : lumière solaire et lumière artificielle

- e2400** **Lumière solaire**
- e2401** **Lumière artificielle**
- e2408** **Autres types de lumière précisés**
- e2409** **Types de lumière non précisés**

- e245** **Changements temporels**
 changement temporel naturel, régulier ou prévisible

Inclusions : cycles jour/nuit et changements temporels de saison

- e2450** **Cycles jour/nuit**

- e2451** **Changements temporels de saison**
- e2458** **Autres changements temporels précisés**
- e2459** **Changements temporels non précisés**
- e250** **Son**
phénomène sonore comme une détonation, une sonnerie, un cognement, un sifflement ou un cri, quel qu'en soit le volume, le timbre ou le ton
- Inclusions : niveau sonore et qualité sonore, détonation, sonnerie, cognement, sifflement ou cri, quel qu'en soit le volume, le timbre ou le ton*
- e2500** **Niveau sonore**
- e2501** **Qualité sonore**
- e2508** **Autres éléments sonore précisés**
- e2509** **Éléments sonores non précisés**
- e255** **Vibration**
mouvement de va-et-vient régulier ou irrégulier d'un objet ou d'un individu causé par une perturbation physique
- Inclusions : tremblement, frémissement, mouvements rapides et saccadés des objets, des immeubles ou des personnes causés par un équipement gros ou petit, un aéronef et une explosion*
- Exclusion : événements naturels (e230), tels que vibrations ou tremblements de la terre causés par les tremblements de terre*
- e260** **Qualité de l'air**
caractéristiques de l'atmosphère ou des espaces clos
- Inclusion : qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur, tel qu'affecté par les odeurs, la fumée, l'humidité, par exemple exposition à la fumée secondaire, niveaux d'ozone, et autres caractéristiques de l'atmosphère*
- e2600** **Qualité de l'air à l'intérieur**
- e2601** **Qualité de l'air à l'extérieur**
- e2608** **Autres types précisés de qualité de l'air**
- e2609** **Types non précisés de qualité de l'air**
- e298** **Autres éléments précisés de l'environnement naturel**
- e299** **Éléments non précisés de l'environnement naturel**

CHAPITRE 3 SOUTIEN ET RELATIONS

Ce chapitre traite des personnes ou des animaux qui offrent soutien, nourriture, protection, assistance et relations à d'autres personnes dans leur maison, leur lieu de travail, leur école ou dans le jeu ou dans d'autres aspects de leurs activités quotidiennes

- e310 Famille immédiate**
individus parents par la naissance, par alliance ou par d'autres relations culturellement reconnues en tant que famille immédiate
- Inclusions : conjoints, parents, frères et soeurs, enfants, parents adoptifs et grands-parents*
- Exclusions : famille élargie (e315); dispensateurs de soins personnels et aides domestiques (e340)*
- e315 Famille élargie**
individus parents par la famille, par alliance ou par d'autres relations culturellement reconnues en tant que famille élargie
- Inclusions : tantes, oncles, nièces, neveux*
- Exclusion : famille immédiate (e310)*
- e320 Amis**
individus qui sont des connaissances proches et continues dans des relations caractérisées par la confiance et le soutien mutuel
- e325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la collectivité**
individus qui sont familiers les uns avec les autres en tant que connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la collectivité dans des situations de travail, d'école, de loisirs, au moyen de systèmes de communication tels que le téléphone, le télécopieur pour malentendant, l'Internet, le courrier électronique, ou d'autres aspects de la vie, et qui ont des caractéristiques démographiques communes, par exemple l'âge, le sexe, la religion ou l'ethnie, ou qui partagent les mêmes intérêts
- Inclusions : relations officielles et non officielles découlant du partage d'intérêts ou d'activités*
- Exclusion : associations et services organisationnels (e555)*
- e330 Personnes en situation d'autorité**
individus qui ont la responsabilité de prendre des décisions pour les autres et qui ont une influence ou un pouvoir défini socialement selon leurs rôles sociaux, économiques, culturels ou religieux dans la société
- Inclusions : enseignants, employeurs, superviseurs, chefs religieux, personne chargée de prendre des décisions au nom d'autres personnes, tuteurs, administrateurs*
- e335 Personnes en situation subalterne**
individus dont la vie quotidienne est influencée par des personnes en situation d'autorité au travail, à l'école ou dans d'autres milieux
- Inclusions : par exemple, élèves ou étudiants, travailleurs et membres d'un groupe religieux*
- Exclusion : famille immédiate (e310)*

- e340** **Dispensateurs de soins personnels et aides domestiques**
individus fournissant des services au besoin afin d'appuyer des individus dans leurs activités quotidiennes, l'entretien ou le rendement au travail, l'éducation ou d'autres situations de la vie, services fournis grâce à des fonds publics ou privés ou sur une base volontaire
- Inclusions : fournisseurs de services d'entretien ménager, aides domestiques, assistant au transport et autres besoins, aide rémunérée, bonne d'enfants et autres qui remplissent le rôle de dispensateur de soins principal*
- Exclusions : famille immédiate (e310); connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la collectivité (e325)*
- e345** **Étrangers**
individus qui ne sont pas familiers et pas parents ou ceux qui n'ont pas encore établi une relation ou une association
- Inclusions : personnes inconnues de l'individu avec qui il partage une situation de la vie, par exemple un suppléant, un collègue, un dispensateur de soins*
- e350** **Animaux domestiques**
animaux qui fournissent un soutien physique, émotionnel ou psychologique
- Inclusions : animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux, poissons, etc.); animaux de la ferme et bétail, animaux pour la mobilité personnelle et le transport*
- Exclusion : flore et faune (e220)*
- e398** **Autres types précisés de soutien et de relations**
- e399** **Types non précisés de soutien et de relations**

CHAPITRE 4 ATTITUDES, VALEURS ET CROYANCES

Ce chapitre traite des coutumes, conventions, idéologies, valeurs, normes, attitudes et croyances religieuses et autres qui influencent le comportement et la vie sociale à tous les niveaux, dans les relations interpersonnelles, les associations communautaires, de même que les structures politiques, économiques et juridiques

e410 Attitudes individuelles

opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont des individus particuliers au sujet d'autres individus – et des groupes sociaux, culturels ou subculturels d'individus – ou au sujet d'autres questions, tels que des enjeux sociaux, politiques et économiques, qui influencent le comportement et les actions d'un individu

Inclusions : attitudes individuelles au sujet de la loyauté d'un autre individu (ou groupe d'individus), et sa valeur en tant qu'être humain, qui peuvent donner lieu à des pratiques positives et honorifiques ou à des pratiques négatives et discriminatoires (p. ex., la stigmatisation, les stéréotypes et la marginalisation d'un individu par les autres tels que des collègues, un enseignant ou un membre de la collectivité)

e420 Valeurs individuelles

vues, positions ou croyances que des individus particuliers entretiennent au sujet de l'importance, la signification ou l'évaluation – morale, esthétique, culturelle ou politique – des traits ou des caractéristiques d'individus (ou groupes d'individus), ou plus généralement, au sujet de ce qui a une valeur positive ou négative

Inclusions : valeurs individuelles au sujet de la valeur morale d'autres personnes; valeurs au sujet de la beauté individuelle ou du comportement approprié ou inapproprié; valeurs au sujet de l'importance ou de la signification des situations de la vie (p. ex., travail, école, pratique religieuse, associations communautaires); valeurs au sujet des droits de la personne ou des arrangements politiques (p. ex., démocratie, égalité); valeurs au sujet des arrangements économiques (p. ex., rentabilité, efficacité)

e430 Croyances individuelles

assertions et déclarations générales ou spécifiques au sujet de ce qui est vrai ou faux auxquelles un individu donne son assentiment et qui influencent son comportement et ses actions

Inclusions : croyances individuelles au sujet de la nature humaine et des réalités de la vie; systèmes de croyances au sujet du monde, qu'on puisse les confirmer ou non (p. ex., mythes, théories scientifiques)

e440 Attitudes sociétales

opinions et points de vue généraux ou spécifiques que les membres d'une culture, d'une société ou d'un autre groupe social entretiennent au sujet d'autres individus – et groupes sociaux, culturels ou subculturels – ou au sujet d'autres questions, telles que les enjeux sociaux, politiques et économiques, qui influencent le comportement et les actions d'un groupe ou d'un individu

Inclusions : attitudes sociétales au sujet de la valeur morale, de la loyauté et de la valeur en tant qu'être humain et la manifestation de ces attitudes dans des pratiques positives et honorifiques ou dans des pratiques négatives et discriminatoires (p. ex., la stigmatisation, les stéréotypes et la marginalisation par la société en général)

e450 Valeurs sociétales

vues, positions ou croyances généralement entretenues par les membres d'une culture, d'une société ou d'un autre groupe social au sujet de l'importance, la signification ou l'évaluation – morale, esthétique, culturelle ou politique – des traits ou des

caractéristiques d'individus (ou groupes d'individus), ou plus généralement, au sujet de ce qui a une valeur positive ou négative

Inclusions : valeurs sociétales au sujet de la valeur morale d'autres personnes; valeurs au sujet de la beauté individuelle ou du comportement approprié ou inapproprié; valeurs au sujet de l'importance ou de la signification des situations de la vie (p. ex., travail, école, pratique religieuse, associations communautaires); valeurs au sujet des droits de la personne ou des arrangements politiques (p. ex., démocratie, égalité); valeurs au sujet des arrangements économiques (p. ex., rentabilité, efficacité)

e460

Croyances sociétales

assertions et déclarations générales ou spécifiques au sujet de ce qui est vrai ou faux généralement entretenues par les membres d'une culture, d'une société ou d'un autre groupe social qui influencent les comportements et les actions d'un groupe ou d'un individu

Inclusions : croyances sociétales au sujet de la nature humaine et des réalités de la vie; systèmes de croyances au sujet du monde, qu'on puisse les confirmer ou non (p. ex., mythes, théories scientifiques)

e470

Normes sociales, conventions et idéologies

coutumes, conventions, règlements et systèmes abstraits de valeurs et de croyances normatives (p. ex., idéologies, philosophies) qui se manifestent dans des contextes sociaux et qui affectent ou créent les croyances, les valeurs et les attitudes sociétales et individuelles

Inclusions : normes sociales liées à la morale, l'étiquette et la religion; doctrine religieuse et normes et conventions qui en découlent; normes régissant les rituels et les rassemblements de personnes et conventions de nature non formelle régissant les comportements dans les situations d'urgence

e498

Autres attitudes, valeurs et croyances précisées

e499

Attitudes, valeurs et croyances non précisées

CHAPITRE 5 SERVICES

Ce chapitre traite des programmes structurés, des opérations et des services publics, privés ou bénévoles, établis au niveau local, communautaire, régional, de l'état, provincial, national ou international par des employeurs, des associations, des organisations ou des gouvernements dans le but de répondre aux besoins des individus, et comprend les personnes qui ont accès à ces services, les contrôlent et les fournissent

- e510 Services pour la production de biens de consommation**
services et programmes pour la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, y compris ceux qui fournissent ces services
- Inclusions : services de production et de fabrication pour les produits et la technologie utilisés pour la mobilité, la communication, l'éducation, le transport et la livraison à domicile*
- Exclusions : services de communication (e535); services d'éducation (e580)*
- e515 Services pour l'architecture, les immeubles et la construction**
services et programmes pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, y compris ceux qui fournissent ces services
- Inclusions : services qui mettent en oeuvre et en vigueur les principes de conception, les codes du bâtiment, les règlements et les normes*
- Exclusions : systèmes et politiques pour l'architecture, les immeubles et la construction (e610), par exemple les lois, les règlements et les politiques mis en place pour réglementer et contrôler les programmes et les services*
- e520 Services de planification des espaces ouverts**
services et programmes visant à planifier, créer et entretenir les espaces urbains, ruraux, de loisirs et de conservation, les espaces ouverts commerciaux et de rassemblements (places, marchés à aire ouverte) et les voies de transport pour piétons et véhicules, y compris ceux qui fournissent ces services
- Inclusions : services pour la planification, la conception, le développement et la préservation des espaces ouverts et plus précisément les espaces ruraux, suburbains, urbains et de conservation et la planification des réserves fauniques*
- Exclusions : systèmes et politiques de planification des espaces ouverts (e615), par exemple les règlements, le zonage, les lois de planification; systèmes et politiques pour l'architecture, les immeubles et la construction (e610)*
- e5200 Services de planification des espaces ruraux**
- e5201 Services de planification des espaces suburbains**
- e5202 Services de planification des espaces urbains**
- e5203 Services de planification des parcs, des réserves de conservation et fauniques**
- e5208 Autres services précisés de planification d'aménagement du territoire**
- e5209 Services non précisés de planification d'aménagement du territoire**
- e525 Services de logement**

services et programmes conçus pour situer, fournir et entretenir des maisons ou des abris dans lesquels les gens peuvent vivre, y compris ceux qui fournissent ces services

Exclusions : systèmes et politiques de logement (e620)

e530

Services publics

services et programmes fournissant à l'ensemble de la population l'énergie, le système sanitaire et les services d'urgence, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services d'eau, de combustible, d'électricité et sanitaires, transport des piétons et des véhicules, services essentiels (p. ex. services de réparation d'urgence, services sanitaires pour les consommateurs résidentiels et commerciaux)

Exclusions : systèmes et politiques juridiques (e645), tels que les services d'urgence pour les incendies et la police

e535

Services de communication

services et programmes visant à transmettre l'information au moyen de diverses méthodes, incluant le téléphone, les télécopieurs, les bureaux de poste, le courrier électronique et autres systèmes informatiques, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services de transmission téléphonique, services de télétype, modems, services de télétexte

Exclusions : services des médias (e560)

e540

Services de transport

services et programmes visant à déplacer les personnes ou les biens par les routes, les sentiers, les chemins de fer, dans les airs ou sur l'eau, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services de planification et de développement du transport

e545

Services de protection civile

services et programmes organisés par la collectivité et visant à protéger les personnes et les propriétés, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services d'incendie, de police, d'urgence et d'ambulance

Exclusions : systèmes politiques (e685), tels que le système militaire

e550

Services juridiques

services et programmes visant à fournir l'autorité d'État telle que définie par la loi, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : tribunaux et autres organismes dont le rôle est d'entendre et de régler les causes civiles et pénales, représentation par un avocat, services notariaux, médiation, arbitrage et établissements carcéraux

Exclusions : systèmes et politiques juridiques (e645)

e555

Associations et services organisationnels

services et programmes fournis par des personnes qui se sont associées à d'autres personnes ayant les mêmes intérêts non commerciaux, où la provision de tels services peut être liée à l'adhésion

Inclusions : association et organisations fournissant des services de loisirs, de sports, culturels, religieux et d'entraide; services d'associations professionnelles

- e5550 Services d'organisations récréatives**
- e5551 Services d'organisations sportives**
- e5552 Services d'organisations culturelles**
- e5553 Services d'organisations religieuses**
- e5554 Services d'organisations d'entraide**
- e5558 Autres types précisés d'associations et de services organisationnels**
- e5559 Types non précisés d'associations et de services organisationnels**

- e560 Services des médias**
 services et programmes visant à fournir des communications de masse, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services de radio, télévision, sous-titrage codé, reportages, journaux, services en braille, communication de masse informatisée (Web, Internet)

Exclusions : services de communication (e535); systèmes et politiques pour les médias (e655)

- e565 Services économiques**
 services et programmes visant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation des produits et des services, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : le secteur commercial privé, y compris les commerces, les sociétés, les entreprises privées à but lucratif; le secteur public, y compris les services commerciaux publics tels que les coopératives et les sociétés d'État; les organisations financières, telles que les banques et les services d'assurance

Exclusions : services publics (e530); systèmes économiques et politiques (e660); services de travail et d'emploi (e585)

- e5650 Services du secteur commercial privé**
- e5651 Services économiques du secteur public**
- e5652 Services d'organisations financières**
- e5653 Services d'assurance**
- e5658 Autres services économiques précisés**
- e5659 Services économiques non précisés**

- e570 Services de sécurité sociale**
 services et programmes visant à fournir un soutien du revenu aux personnes qui, pour des raisons d'âge, de pauvreté, de chômage, d'état de santé ou d'incapacité, nécessitent une

aide publique financée soit par les recettes fiscales, soit par des régimes contributifs, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services qui déterminent l'admissibilité et distribuent les paiements pour les types suivants de programmes – programmes d'assistance sociale (p. ex. bien-être financé par des fonds publics et non par cotisation, fondé sur la pauvreté ou d'autres besoins), programmes d'assurance sociale (p. ex. assurance-accident contributive ou assurance-chômage) et pensions d'invalidité et autres régimes de pension connexes (p. ex. remplacement du revenu)

Exclusions : services de santé (e575), tels que les programmes pour lesquels l'admissibilité est déterminée uniquement par des besoins spéciaux occasionnés par un problème de santé ou une incapacité

- e5700 Prgrammes d'assistance sociale**
- e5701 Programmes d'assurance sociale**
- e5702 Pensions d'invalidité et autres régimes de pension connexes**
- e5708 Autres services précisés de sécurité sociale**
- e5709 Services non précisés de sécurité sociale**

- e575 Services de santé**
 services et programmes au niveau local, communautaire, régional, de l'état ou national, visant à fournir des interventions aux individus pour leur bien-être physique, psychologique et social, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services de promotion de la santé et de prévention des maladies, services de soins primaires, soins de courte durée, services de réadaptation et de soins de longue durée, services financés par les fonds publics ou privés, dispensés à court ou à long terme, périodiquement ou en une seule fois, dans divers milieux de services tels que dans les centres communautaires, à domicile, à l'école, en milieu de travail, dans des hôpitaux généraux, spécialisés, des cliniques et des établissements de soins pour bénéficiaires internes

Exclusions : systèmes et politiques sanitaires (e670)
- e5750 Promotion de la santé, prévention des blessures et des maladies**
- e5751 Services d'urgence et de soins de courte durée**
- e5752 Services de réadaptation**
- e5753 Services et soutien à long terme**
- e5758 Autres services de santé précisés**
- e5759 Services de santé non précisés**

- e580 Services d'éducation et de formation**
 services et programmes se rapportant à l'éducation et à l'acquisition, au maintien et à l'amélioration des connaissances, de l'expertise et des aptitudes professionnelles ou artistiques, y compris ceux qui fournissent ces services

Inclusions : services fournis pour différents niveaux d'éducation – préscolaire, école primaire, école secondaire, établissement d'enseignement postsecondaire, programmes professionnels, programmes de formation, apprentissage, éducation permanente

Exclusions : systèmes et politiques d'éducation et de formation (e675)

e5800	Services préscolaires
e5801	Services d'écoles primaires
e5802	Services d'écoles secondaires
e5803	Services d'établissements postsecondaires
e5804	Programmes d'éducation professionnelle
e5805	Programmes de formation
e5806	Programmes d'apprentissage
e5807	Programmes d'éducation permanente
e5808	Autres services précisés d'éducation et de formation
e5909	Services non précisés d'éducation et de formation
e585	<p>Services de travail et d'emploi services et programmes fournis par les gouvernements locaux, régionaux ou nationaux ou par des organismes privés pour trouver un emploi qui convient aux personnes qui sont en chômage ou qui cherchent un autre emploi, ou pour appuyer les personnes qui travaillent qui sont à la recherche d'une promotion, y compris ceux qui fournissent ces services</p> <p><i>Inclusions : services de recherche d'emploi et de préparation à l'emploi, réembauche, stage, remplacement, suivi professionnel, services de santé et sécurité au travail, services d'environnement du travail tels que l'ergonomie, les ressources humaines et la gestion du personnel, services des relations du travail, services d'associations professionnelles</i></p> <p><i>Exclusions : systèmes et politiques de travail et d'emploi (e680), tels que syndicats, création d'emploi, politiques en matière de travail et d'emploi, marché du travail</i></p>
e5850	Services de recherche d'emploi et de préparation à l'emploi
e5851	Stages, services de remplacement et de suivi
e5852	Services de santé et sécurité au travail
e5853	Services de relations du travail
e5854	Services d'associations professionnelles
e5858	Autres services précisés de travail et d'emploi
e5859	Services non précisés de travail et d'emploi
e598	Autres services précisés

e599 **Services non précisés**

CHAPITRE 6 SYSTÈMES ET POLITIQUES

Ce chapitre traite des règles, des règlements, des normes de même que des contrôles administratifs et des mécanismes de surveillance connexes établis par les gouvernements locaux, régionaux, nationaux et internationaux et d'autres autorités reconnues, qui régissent et organisent les services, les programmes et les autres activités infrastructurelles dans divers secteurs de la société

- e610** **Systèmes et politiques pour l'architecture, les immeubles et la construction**
lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la planification, la conception, la construction et l'entretien des immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics
- Inclusions : codes des bâtiments, normes de construction, normes en matière d'incendie et de sécurité*
- Exclusions : services pour l'architecture, les immeubles et la construction (e515)*
- e615** **Systèmes et politiques de planification des espaces ouverts**
lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la planification, la conception, la construction et l'entretien des espaces ouverts, y compris les terres en milieu rural, suburbain et urbain, les parcs de conservation et les réserves fauniques
- Inclusions : lois locales, régionales ou nationales de planification, codes de conception, politique de planification ou de conservation du patrimoine*
- Exclusions : services de planification des espaces ouverts (e520)*
- e620** **Systèmes et politiques de logement**
lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent le logement ou les abris pour les individus
- Inclusions : lois et politiques pour déterminer l'admissibilité au logement ou aux abris, politiques concernant l'implication du gouvernement dans le développement et l'entretien des logements et politiques concernant la façon de développer le logement et l'endroit*
- Exclusions : services de logement (e525)*
- e625** **Systèmes et politiques des services publics**
lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la prestation des services publics
- Inclusions : normes de santé et de sécurité régissant la distribution d'eau et de combustible, les pratiques sanitaires dans les collectivités et les politiques pour les réparations et les fournitures d'urgence en cas de pénuries ou de catastrophes naturelles*
- Exclusions : services publics (e530)*
- e630** **Systèmes et politiques de communication**
lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la transmission de l'information au moyen de diverses méthodes, y compris le téléphone, les télécopieurs, les bureaux de poste, le courrier électronique et les systèmes informatiques

Inclusions : admissibilité pour l'accès aux systèmes et aux produits de communication en fonction des besoins ou des limites; la nécessité pour un individu d'avoir une adresse ou une case postale afin de recevoir du courrier et d'autres documents tels que des chèques

Exclusions : services de communication (e535)

e635

Systèmes et politiques de transport

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent le déplacement des personnes ou des biens par les routes, les sentiers, les chemins de fer, dans les airs ou sur l'eau

Inclusions : lois et politiques de planification du transport, admissibilité à opérer un véhicule, normes de santé et de sécurité associées à l'utilisation de divers moyens de transport, politiques pour la mise en place et l'accès au transport public

Exclusions : systèmes et politiques de santé (e670); systèmes et politiques de sécurité sociale (e665), par exemple pour la mise en place et l'accès aux véhicules et aux appareils de mobilité personnelle

e640

Systèmes et politiques de protection civile

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la protection des personnes et des propriétés

Inclusions : politiques régissant la mise en place de services de police, d'incendie, d'urgence et d'ambulance

Exclusions : services de protection civile (e545)

e645

Systèmes et politiques juridiques

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent l'administration de la justice

Inclusions : règles officielles, telles que les lois, les règlements, le droit coutumier, le droit religieux, les lois et les conventions internationales

Exclusions : services juridiques (e550); systèmes politiques (e685)

e650

Systèmes et politiques d'associations et d'organisations

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent les relations et les activités des personnes qui s'associent pour partager des intérêts non commerciaux

Inclusions : politiques et normes qui régissent l'établissement et la conduite d'associations et d'organisations telles que des organisations d'entraide, des associations culturelles et religieuses

Exclusions : services d'associations et organisationnels (e555)

e655

Systèmes et politiques des médias

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la transmission des nouvelles et de l'information au grand public

Inclusions : politiques et normes qui régissent le contenu, la distribution, la dissémination, l'accès et les méthodes de communication au moyen de la radio, la télévision, les reportages, les journaux, la communication informatique de masse (Web, Internet). La nécessité de fournir le sous-titrage codé à la télévision, des journaux ou

d'autres publications en braille ou des transmissions radiophoniques grâce au télétexte, constitue d'autres exemples

Exclusions : services de médias (e560)

e660

Systèmes et politiques économiques

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de produits et de services

Inclusions : doctrine et développement économiques

Exclusions : services économiques (e565)

e665

Systèmes et politiques de sécurité sociale

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent les programmes fournissant un soutien du revenu aux personnes qui, pour des raisons d'âge, de pauvreté, de chômage, de problème de santé ou d'incapacité, nécessitent une aide publique

Inclusions : lois et règlements qui régissent l'admissibilité à l'assistance sociale, au bien-être social, aux paiements d'assurance-chômage, aux pensions d'invalidité et autres pensions et avantages connexes

Exclusions : systèmes et politiques de santé (e679), tels que les politiques sanitaires pour lesquelles l'admissibilité est déterminée uniquement par des besoins spéciaux occasionnés par un problème de santé ou une incapacité; services de sécurité sociale (e570)

e670

Systèmes et politiques de santé

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la gamme des services fournis aux individus pour leur bien-être physique, psychologique et social, dans divers milieux de services tels que dans les centres communautaires, à domicile, à l'école, en milieu de travail, dans des hôpitaux généraux, spécialisés, des cliniques et des établissements de soins pour bénéficiaires internes

Inclusions : politiques et normes qui régissent la détermination de l'admissibilité à ces services, à l'indemnisation pour des appareils, des aides techniques ou d'autre équipement adapté, et lois, telles que les lois en matière de santé, qui régissent les caractéristiques d'un système de santé telles que l'accessibilité, l'universalité, la transférabilité, le financement public et l'intégralité

Exclusions : services de santé (e575)

e675

Systèmes et politiques d'éducation et de formation

lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la prestation de programmes d'éducation

Inclusions : politiques et normes qui déterminent l'admissibilité à l'éducation publique ou privée et aux programmes spéciaux; conseils scolaires ou autres organismes officiels au niveau local, régional ou national qui régissent les caractéristiques des systèmes d'éducation, telles que la grosseur des classes, le nombre d'écoles dans une région, les frais et les subventions, les programmes de repas spéciaux et les services de garderie en dehors des heures de classe

Exclusions : services d'éducation et de formation (e580)

- e680** **Systèmes et politiques de travail et d'emploi**
lois, règlements et normes ainsi que contrôles administratifs et mécanismes de contrôle connexes qui régissent la répartition des emplois et des autres formes de travail rémunéré dans l'économie
- Inclusions : normes et politiques pour la création d'emplois, la sécurité d'emploi, les emplois désignés et par concours, les normes et les lois du travail et les syndicats*
- Exclusions : services de travail et d'emploi (e585)*
- e685** **Systèmes politiques**
structures et opérations connexes qui organisent le pouvoir politique et économique dans une société, telles que les branches exécutive et législative du gouvernement, ou les sources constitutionnelles ou les autres sources légales desquelles découle leur autorité
- Inclusions : doctrine politique organisationnelle, constitutions, organismes des branches exécutive et législative du gouvernement, l'armée*
- Exclusions : systèmes et politiques juridiques (e645)*
- e698** **Autres systèmes et politiques précisés**
- e699** **Systèmes et politiques non précisés**

CIH-2 VERSION PROVISoire BÊTA-2

E. Appendices

Appendice 1 :

Sommaire du processus de révision

Conception de la CIH :

En 1972, l'OMS a mis au point un système préliminaire portant sur les conséquences de la maladie. Dans les mois qui ont suivi, une approche plus globale a été proposée. Les propositions reposaient sur deux grands principes : des distinctions étaient faites entre les déficiences et leur importance, c.-à-d. leurs conséquences fonctionnelles et sociales, et ces divers aspects ou axes des données étaient classifiés séparément dans différents champs numériques. En gros, cette approche consistait en un certain nombre de classifications distinctes, quoique parallèles. Ceci contrastait avec les traditions de la CIM, dans laquelle de multiples axes (étiologie, anatomie, pathologie, etc.) sont intégrés dans un système hiérarchisé occupant un seul champ numérique. On a exploré la possibilité d'intégrer ces propositions dans un système compatible avec les principes d'organisation de la CIM. Parallèlement, on a fait de premières tentatives pour systématiser la terminologie des conséquences de la maladie. Ces propositions ont été diffusées de façon informelle en 1973, et l'on a demandé de l'aide, en particulier à des groupes plus immédiatement concernés par la réadaptation.

En 1974, on a diffusé des classifications distinctes des déficiences et des désavantages, et les discussions se sont poursuivies. Les commentaires ont été réunis, et des propositions définitives ont été préparées. Celles-ci ont été soumises à la Conférence internationale pour la Neuvième Révision de la Classification internationale des maladies, en octobre 1975. Les participants à la Conférence ont examiné la classification et recommandé qu'elle soit publiée en vue d'être expérimentée. En mai 1976, la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a pris acte de cette recommandation et adopté la résolution WHA.29.35, par laquelle elle approuvait la publication, à des fins d'expérimentation, de la classification des déficiences et des désavantages, en tant que supplément, mais non partie intégrante, de la Classification internationale des maladies. La première édition de la CIH a donc été publiée en 1980. En 1993, elle a été réimprimée, accompagnée d'un avant-propos additionnel.

Étapes initiales de la révision de la CIH :

En 1993, on a décidé d'entreprendre la révision de la CIH. La nouvelle version, la CIH-2, devait :

- servir aux multiples fins envisagées par les différents pays, secteurs et disciplines de la santé;
- être assez simple pour que les praticiens la considèrent comme une description utile des conséquences des problèmes de santé;
- être utile dans la pratique – c.-à-d. pour cerner les besoins en matière de soins de santé et adapter les programmes d'intervention (p. ex la prévention, la réadaptation, l'action sociale);
- donner un aperçu cohérent des processus en cause dans les conséquences des problèmes de santé – des dimensions autres que les maladies ou troubles – pour qu'ils puissent être évalués, enregistrés et abordés objectivement;
- tenir compte des différences culturelles (être traduisible, être applicable dans différentes cultures et différents systèmes de santé);
- pouvoir servir de complément à la famille de classifications de l'OMS.

À l'origine, on a confié au centre collaborateur français la tâche de formuler une proposition sur la section des déficiences, ainsi que sur les aspects du langage et de la parole et les aspects sensoriels. Le centre collaborateur néerlandais devait proposer une révision des aspects des incapacités et des aspects locomoteurs de la Classification et préparer une recension de la littérature, alors que le centre collaborateur nord-américain devait formuler des propositions concernant la section des désavantages. De plus, deux

groupes de travail devaient respectivement présenter des propositions sur les aspects de la santé mentale et sur les questions touchant les enfants. Des progrès ont été réalisés à la réunion de 1996 à Genève, la version provisoire Alpha comprenant les différentes propositions a été élaborée, et l'expérimentation pilote a été effectuée. À cette réunion, il a été décidé que chaque centre collaborateur et groupe de travail s'occuperait désormais de l'ensemble du projet et non plus seulement de la partie qui lui avait été confiée. Entre mai 1996 et février 1997, on a remis la version Alpha aux centres collaborateurs et aux groupes de travail. Les commentaires et les propositions ont été réunis au siège de l'OMS. Un ensemble de questions de base renfermant les principaux points issus de la révision a également été diffusé, en vue de faciliter la collecte des commentaires.

Portée de la révision :

- La classification en trois volets – les déficiences, les incapacités et les désavantages – s'est avérée utile, et il convient de la conserver. L'inclusion de facteurs contextuels/environnementaux devrait être envisagée, quoique la plupart des propositions en soient encore aux étapes de l'élaboration de la théorie et des tests empiriques.
- Les interactions entre les déficiences, les incapacités et les désavantages et l'existence de liens adéquats entre eux ont fait l'objet de discussions. Bien des critiques avaient été faites au sujet du modèle causal sous-tendant la CIH 1980, de l'absence d'évolution et du cheminement unidirectionnel allant de la déficience à l'incapacité puis au désavantage. Dans le cadre de la révision, on a proposé d'autres schémas.
- La CIH 1980 est difficile à appliquer et il a donc été jugé nécessaire de la simplifier. La révision devrait viser à la simplifier plutôt qu'à la détailler davantage.
- Facteurs contextuels (externes – environnementaux/internes – personnels) : ces facteurs, qui sont des composantes majeures du processus des désavantages, devraient constituer des systèmes additionnels dans la CIH. Toutefois, comme les facteurs sociaux et physiques dans l'environnement et leurs rapports avec la déficience, l'incapacité et le désavantage sont étroitement liés à la culture, ils ne devraient pas constituer une dimension distincte au sein de la CIH. Néanmoins, les classifications des facteurs environnementaux pourraient s'avérer utiles pour l'analyse des situations nationales et la recherche de solutions au niveau national.
- Les déficiences devraient refléter l'avancement des connaissances sur les mécanismes biologiques fondamentaux.
- L'adaptation culturelle et l'universalité seront des objectifs primordiaux.
- La conception de matériel de formation et de présentation sera également un des grands objectifs du processus de révision.

Version provisoire Bêta-1 de la CIH-2 :

En mars 1997, une version provisoire Bêta a été produite qui intégrait les suggestions recueillies au cours des années précédentes. Cette version provisoire a été présentée à la réunion de révision en avril 1997 et, après l'intégration des décisions de la réunion, la version provisoire Bêta-1 de la CIH a été publiée aux fins d'expérimentation en juin 1997.

Expérimentations de la CIH-2, version provisoire Bêta-1 :

Les expérimentations de la version provisoire Bêta-1 ont été effectuées de juin 1997 à décembre 1998.

Les expérimentations ont tendu à faire participer le plus possible les États Membres de l'OMS et les différentes disciplines dans différents secteurs tels que l'assurance-santé, la sécurité sociale, le travail et l'éducation, et d'autres groupes qui s'occupent de classer les problèmes de santé (Classification internationale des maladies, International Classification of Nursing Practice, la Classification internationale type de l'éducation). Le but était de parvenir à un consensus grâce à des définitions claires, qui soient opérationnelles. Les expérimentations ont constitué un processus continu d'élaboration, de consultation, de rétroinformation, de mise à jour et de tests.

Les études suivantes ont été effectuées dans le cadre des expérimentations Bêta-1.

- Traduction et évaluation linguistique
- Évaluation des éléments
- Réponses aux questions de base par les conférences consensuelles et les individus
- Rétroinformation des organismes et des individus
- Test des options
- Autres (p. ex. études auprès de groupes cibles)

Les tests ont mis l'accent sur les questions transculturelles et multisectorielles.

Version provisoire Bêta-2 de la CIH-2 :

La version provisoire Bêta-2 a été écrite entre janvier et avril 1999 en fonction de toutes les données et autre rétroinformation recueillies dans le cadre des expérimentations Bêta-1. Au cours de cette période, des consultations intensives ont eu lieu avec les centres collaborateurs et d'autres sites et experts grâce à des réunions, des séances de corédaction, des conférences vidéo et téléphoniques. La version provisoire qui en a découlé a été présentée et discutée lors de l'Assemblée annuelle de la CIH à Londres en avril 1999. À la suite des discussions pendant cette réunion, d'autres changements ont été apportés à la version provisoire. Ceci a donné naissance à la version Bêta-2 de la CIH-2.

Expérimentations de la CIH-2, version provisoire Bêta-2 :

Une série exhaustive d'études d'expérimentations est prévue dans le cadre des expérimentations de la version provisoire Bêta-2. Si vous désirez participer à ces études, veuillez communiquer avec l'OMS à l'adresse suivante :

D^r T. Bedirhan Üstün
Organisation mondiale de la Santé
Groupe de l'évaluation, de la classification et de l'épidémiologie
CH-1211 Genève 27
Suisse
Courriel : ustunt@who.ch

Appendice 2

Nouvelles caractéristiques ajoutées dans la version provisoire Bêta-2 de la CIH-2

À la suite des expérimentations et des consultations effectuées pendant le processus de révision, les nouvelles caractéristiques suivantes ont été ajoutées dans la CIH-2.

- (1) Tous les concepts de la CIH-2 (c.-à-d. les trois dimensions de l'incapacité et la composante environnementale) sont concrètement définis. Autrement dit, on tente de définir leurs attributs de base, leurs délimitations et les caractéristiques de mesure d'une manière logique et empirique. L'ensemble de la classification et le modèle sous-jacent peuvent ainsi être mieux compris et utilisés.
- (2) Toutes les catégories à l'intérieur des dimensions sont définies. On met actuellement au point des définitions opérationnelles pour une version de recherche qui pourra servir de base à une stratégie d'auto-évaluation ou d'évaluation.
- (3) Nous avons utilisé des termes neutres pour désigner les dimensions, et l'on a tenu compte à la fois des aspects positifs et des aspects négatifs de chaque dimension.
- (4) La dimension du corps a été divisée en deux : fonction et structure. Il est donc possible de coder les deux de façon indépendante.
- (5) Le terme «incapacités » utilisé dans la CIH 1980 a été remplacé par la dimension des activités. Cette dimension est basée uniquement sur l'accomplissement de tâches et d'actions par l'individu. Par conséquent, nous avons mis un terme aux débats stériles sur les distinctions à faire entre « peut faire », « fait » ou « pourrait faire ».
- (6) Le « désavantage » a été remplacé par la « participation », ce qui a permis d'ajouter une connotation et conception positive.
- (7) La dimension de la participation a été classifiée en fonction des domaines des principales situations de la vie, plutôt que sous forme sommaire comme c'était le cas avec les « handicaps » de l'ancienne classification. Cette approche permet une meilleure identification des restrictions dans différents domaines, et l'on espère que cela ouvrira la voie à des solutions pratiques qui mèneront à une meilleure participation des personnes avec une incapacité.
- (8) Les facteurs contextuels sont inclus pour les expérimentations. Les facteurs environnementaux ont été classifiés tandis que les facteurs personnels sont laissés au choix des utilisateurs. L'inclusion des facteurs environnementaux représente une innovation majeure susceptible de permettre des interventions dans le domaine environnemental et d'assurer une meilleure participation des personnes avec une incapacité.
- (9) La CIH-2 est créée dans une optique transculturelle, en plusieurs langues, le but étant d'établir la meilleure terminologie internationale possible. À cette fin, on met simultanément à l'essai des versions en différentes langues, en vue d'assurer l'adaptation culturelle et la standardisation des concepts.

Appendice 3

Questions taxonomiques et terminologiques

La CIH-2 a été organisée comme un système hiérarchique en tenant compte des principes taxonomiques standard. Les trois dimensions, Fonctions et structure corporelles, Activités et Participation de même que la composante Environnement, ont été classifiées de façon indépendante. Par conséquent, un terme inclus dans une de ces dimensions n'est pas répété dans une autre. À l'intérieur de chaque dimension ou composante, les catégories ont été créées selon le schéma tronc-branche-feuille, de façon à ce qu'une quatrième catégorie partage les attributs des catégories de niveau supérieur desquelles elle est membre. Les catégories sont conçues pour être exclusives, c.-à-d. que deux catégories au même niveau ne partagent pas les mêmes attributs. Toutefois, il ne faut pas confondre ceci avec l'utilisation de plus d'une catégorie pour classer les incapacités chez un individu en particulier. Une telle pratique est permise, voire recommandée, au besoin.

Termes pour les catégories dans la CIH-2

Un terme est la désignation d'un concept défini dans une formulation linguistique, comme un mot ou une expression. La plupart des termes qui prêtent à confusion sont, dans le langage parlé et écrit de tous les jours, employés dans des sens pragmatiques. Par exemple, les termes déficience, incapacité et handicap sont souvent employés l'un pour l'autre dans les contextes quotidiens, bien que dans la CIH 1980, ces termes avaient des définitions qui leur attribuaient un sens précis. Au cours du processus de révision, on a laissé tombé « handicap » et on a utilisé « incapacité » comme terme générique pour les trois dimensions. Mais il reste qu'il importe d'être clair et précis pour choisir les mots justes pour exprimer chaque concept de base. La CIH-2 est une classification écrite qui sera traduite en bien d'autres langues. Il n'est pas facile de s'entendre sur un terme pour désigner une réalité donnée. Il peut exister nombre de possibilités. Le critère à retenir pour le choix d'une terminologie est qu'elle doit offrir des avantages pratiques. Il faut espérer que la CIH-2 sera aussi utile que claire.

Cela étant, voici quelques précisions sur les termes employés dans la CIH-2 :

Problème de santé : un problème de santé est une altération ou une caractéristique de l'état de santé d'un individu qui peut occasionner de la souffrance, nuire à l'exercice des activités quotidiennes ou occasionner l'utilisation des services de santé; il peut s'agir d'une maladie (aiguë ou chronique), d'un trouble, d'une blessure ou d'un traumatisme, ou de quelque autre état relié à la santé, tel que la grossesse, le vieillissement, le stress, une anomalie congénitale ou une prédisposition génétique.

Déficience : une déficience est une perte ou une anomalie d'une partie du corps (c.-à-d. d'une structure) ou d'une fonction du corps (c.-à-d. d'une fonction physiologique). Les fonctions physiologiques incluent les fonctions mentales. Le terme anomalie dans ce contexte est strictement employé pour désigner un écart important par rapport à des normes statistiques établies (c.-à-d. un écart par rapport à la moyenne de la population dans le cadre de normes mesurées) et il ne devrait être utilisé que dans ce sens.

Activité : dans la CIH-2, le terme « activité » est employé dans son sens le plus large et il englobe tout ce que fait un individu, à quelque niveau de complexité que ce soit, des activités simples aux aptitudes et comportements complexes. Les activités incluent les fonctions physiques simples ou fondamentales de l'individu (saisir, bouger une jambe ou voir), les fonctions mentales fondamentales et complexes (se rappeler des événements passés ou acquérir des connaissances), des ensembles d'activités physiques et mentales à divers niveaux de complexité (conduite d'une voiture, aptitudes sociales personnelles, interaction avec des individus dans des situations formelles).

Limitation d'activité : ce terme (qui remplace « incapacité » dans la CIH 1980) renvoie à la difficulté éprouvée dans l'exercice, l'accomplissement ou la réalisation d'une activité au niveau de l'individu. Cette difficulté englobe toutes les façons dont l'exercice de l'activité peut être affecté : exercer une activité avec douleur ou malaise; avec une trop grande lenteur ou rapidité, ou au mauvais moment et

endroit; de façon malhabile ou de quelque autre façon inhabituelle. L'écart dans la capacité d'exercer l'activité de la manière et dans la mesure escomptées peut aller de léger à grand, sur le plan qualité ou quantité.

Incapacité : la racine d'« incapacité » est « capacité », ce qui évoque normalement une aptitude ou une compétence. Toutefois, la classification A, qui était antérieurement celle des incapacités, est une classification, non pas des capacités mais des « activités » telles qu'elles sont accomplies par les individus dans la vie. Pour cette raison, on a pensé qu'il était plus approprié d'utiliser le terme « limitation d'activité » plutôt qu'« incapacité ». Néanmoins, on a cru que le terme « incapacité », ancré dans les énoncés de politique sociale, les lois et d'autres secteurs importants de par le monde, devait continuer à être utilisé. Par conséquent, le terme est maintenant le terme générique pour toutes les dimensions – déficiences, limitations d'activité et restrictions de la participation (remplaçant « phénomène handicapant » présent dans la version précédente et qui était critiqué pour être difficile à traduire).

Participation : la participation est l'interaction des déficiences, des incapacités et des facteurs contextuels – qui sont des caractéristiques de l'environnement social et physique – et des facteurs personnels. Elle touche tous les aspects de la vie humaine, y compris l'expérience intégrale d'une habitude, d'une coutume ou d'un comportement social. Les domaines de participation – entretien personnel, mobilité, échange d'information, relations sociales, vie de famille et aider les autres, éducation, travail et emploi, vie économique, et vie civique et communautaire – sont dits « sociaux » en ce sens que la nature de ces expériences complexes est façonnée par la société et l'environnement social.

Restriction de la participation : une restriction de la participation est, pour un individu ayant une déficience ou une limitation d'activité, un désavantage qui est provoqué ou amplifié par des éléments des facteurs contextuels, c.-à-d. des facteurs environnementaux et des facteurs personnels. Le désavantage peut prendre plusieurs formes : l'apparition d'une incapacité additionnelle (p. ex. une déficience mentale telle que la douleur, l'anxiété ou la maladie mentale, ou une incapacité mentale ou physique) ou une certaine réduction du degré de la participation attendue d'un individu sans incapacité dans cette culture ou cette société.

Facteurs contextuels : en général, il s'agit des facteurs qui constituent le contexte global de la vie d'un individu et, en particulier, du cadre dans lequel les problèmes de santé et leurs conséquences en ce qui a trait au fonctionnement et à l'incapacité sont classifiés dans la CIH-2. Les facteurs contextuels sont séparés en deux catégories. La première, **Facteurs environnementaux**, constitue une classification constituante de la CIH-2, et renvoie à tous les aspects du monde externe ou extrinsèque qui forme le contexte de la vie d'un individu. Les facteurs environnementaux incluent le monde physique et ses caractéristiques, le monde physique créé par l'homme, les autres personnes dans des relations différentes, les rôles, les attitudes et les valeurs, les systèmes et les services sociaux, et les politiques, les règles et les lois. La deuxième, **Facteurs personnels**, renvoie aux facteurs contextuels intrinsèques tels que l'âge, le sexe, le statut social, les expériences de la vie, etc., qui ne sont pas classifiés dans la CIH-2 mais que les utilisateurs peuvent intégrer à leurs applications de la CIH-2.

Définitions des catégories de la CIH-2

Les définitions sont des énoncés qui décrivent les caractéristiques essentielles (c.-à-d. les qualités, les propriétés ou les relations) qui constituent le concept ou la chose désignée par la catégorie. Une définition nous informe du type de chose ou de phénomène indiqué par le terme, et du point de vue opérationnel, comment ils se distinguent des autres choses ou phénomènes connexes.

Lors de l'élaboration des définitions des catégories de la CIH-2, on a tenu compte des caractéristiques idéales et des définitions opérationnelles, y compris les inclusions et les exclusions, énumérées ci-dessous.

- Les définitions doivent être utiles et logiques.

- Elles doivent identifier uniquement le concept visé par la catégorie.
- Elles doivent présenter les propriétés essentielles du concept – à la fois en connotation (ce que signifie le concept intrinsèquement) et en dénotation (à quels objets ou phénomènes renvoie-t-il).
- Elles doivent être précises, non ambiguës et exhaustives.
- Elles doivent être exprimées en des termes opérationnels (p. ex. en fonction de la gravité, la durée, l'importance relative et les associations possibles).
- Elles doivent éviter la circularité, c.-à-d. que le terme lui-même ou tout synonyme ne doit pas figurer dans la définition et ne doit pas inclure un terme défini ailleurs.
- Le cas échéant, elles doivent faire mention des facteurs étiologiques ou interactifs possibles.
- Elles doivent être compatibles avec les caractéristiques des termes de rangs supérieurs (p. ex. un terme de troisième niveau doit inclure les caractéristiques générales de la catégorie de deuxième niveau dont il fait partie).
- Elles doivent respecter les propriétés des termes subordonnés (p. ex. les propriétés d'un terme de deuxième niveau ne peuvent pas contredire celles du troisième niveau).
- Elles doivent être concrètes et éviter les sens figurés et les métaphores.
- Elles doivent présenter des énoncés empiriques qui soient observables, vérifiables ou susceptibles d'inférence par des moyens indirects.
- Elles doivent être formulées le plus possible en des termes neutres, sans connotations négatives indues.
- Elles doivent être courtes et éviter les termes non techniques, dans la mesure du possible (exception faite de certains termes contenus dans Fonctions et structure corporelles).
- Elles doivent contenir des inclusions qui fournissent des synonymes et des exemples qui tiennent compte des différences culturelles.
- Elles doivent contenir des exclusions afin de mettre en garde les utilisateurs contre la confusion possible avec des termes connexes.

Appendice 4

La CIH-2 et les personnes avec des incapacités

Depuis ses débuts, le processus de révision de la CIH-2 a bénéficié de l'apport des personnes avec des incapacités et des organismes liés à l'incapacité. Disabled People's International a tout particulièrement contribué temps et énergie au processus de révision et la version provisoire Bêta-2 reflète sa contribution.

L'OMS reconnaît l'importance de la pleine participation des personnes avec des incapacités et de leurs organismes à la révision de la classification du fonctionnement et de l'incapacité. En tant que classification, la CIH-2 constituera la base de l'évaluation et de la mesure des incapacités dans des contextes scientifiques, cliniques, administratifs et sociaux. À ce titre, la CIH-2 ne doit pas faire l'objet d'un usage impropre qui pourrait nuire aux intérêts des personnes avec des incapacités.

En particulier, l'OMS reconnaît que les termes mêmes qui sont utilisés dans la classification peuvent, malgré les efforts consentis par tous, stigmatiser et cataloguer. On a pris la décision, très tôt dans le processus, d'abandonner le terme « handicap » - en raison de ses connotations péjoratives en anglais - et de ne pas utiliser le terme « incapacité » comme nom de la deuxième dimension mais de le garder comme terme générique.

Il reste toutefois l'épineuse question de savoir comment appeler les individus qui éprouvent un certain degré de limitation ou de restriction fonctionnelle. Dans le cadre de la définition adoptée par ce processus de révision, dans le contexte de la santé, l'incapacité est un phénomène multidimensionnel découlant de l'interaction entre les personnes et l'environnement. Pour diverses raisons, certains préfèrent avoir recours au terme « personnes avec des incapacités » et d'autres préfèrent « personnes handicapées ». À la lumière de cette divergence, l'OMS ne peut pas adopter une pratique universelle. Par conséquent, il n'est pas approprié pour la CIH-2 de se prononcer sur la façon de désigner ces personnes, se fondant sur le principe que les gens ont le droit de choisir leur désignation.

Néanmoins, on doit rappeler aux utilisateurs que la CIH-2 n'est pas une classification des personnes. Il s'agit d'une classification des caractéristique de santé des gens dans le contexte de leur vécu individuel et des impacts environnementaux. L'incapacité est le résultat de l'interaction des caractéristiques de santé et des facteurs contextuels. Bref, il est important que les individus ne soient pas réduits à leurs déficiences, leurs limitations d'activité ou leurs restrictions de la participation, ou caractérisés par celles-ci. Par exemple, au lieu de la désigner comme une « personne handicapée mentalement », la classification emploie la phrase « personne avec une limitation d'activité dans l'apprentissage ».

Afin de répondre davantage aux préoccupations légitimes de la stigmatisation systématique des individus, les catégories de la CIH-2 sont exprimées en termes neutres pour éviter toute dépréciation, stigmatisation ou connotation indue. Cependant, cette approche risque de créer un autre problème : celui de l'aseptisation de la terminologie. Les caractéristiques négatives du problème de santé et de la réaction d'autrui existent indépendamment de la terminologie employée. L'incapacité continue d'exister, peu importe la façon de la désigner. Le problème n'en est pas uniquement un de terminologie. En fait, il s'agit aussi et surtout d'un problème d'attitude : l'attitude des autres individus et de la société à l'égard des conséquences de l'incapacité. Ce dont on a besoin, c'est d'un contenu et d'un usage corrects des termes de la classification.

L'OMS s'engage à continuer ses efforts pour faire en sorte que les personnes avec des incapacités aient la possibilité de s'assumer au moyen de la classification et de l'évaluation, qu'elles ne soient pas privées de leurs droits ou victimes de discrimination.

Appendice 5

Exemples de cas

Déficiência n'entraînant ni limitation d'activité ni problème de participation

Un enfant naît sans ongle à un doigt. Cette malformation est une déficiencia de structure, mais elle ne nuit pas à la fonction de la main ni aux activités que cet enfant exerce avec cette main; il n'y a donc pas de limitation d'activité. De même, il peut ne pas y avoir de restriction de la participation – comme de se faire taquiner par les autres enfants avec lesquels il joue ou de se faire exclure des jeux à cause de sa malformation.

Déficiência n'entraînant aucune limitation d'activité mais un problème de participation

Un enfant diabétique a une déficiencia de fonction; le pancréas ne fonctionne pas assez bien pour produire de l'insuline. Le diabète peut être contrôlé grâce à des médicaments (c.-à-d. l'insuline). Lorsque les fonctions corporelles (niveau d'insuline) sont contrôlées, cette déficiencia ne s'accompagne pas de limitation d'activité. Cependant, l'enfant atteint de diabète est susceptible d'avoir un problème de participation s'il ne peut manger de sucre ni prendre des repas avec d'autres enfants.

On peut aussi citer l'exemple d'un individu qui présente un vitiligo au visage, mais aucun autre problème physique. Ce problème d'esthétique ne limite pas les activités. Toutefois, l'individu vit dans un milieu où le vitiligo est assimilé à la lèpre et considéré dangereux, ce qui restreint grandement sa participation à la société.

Déficiência entraînant une limitation d'activité et – suivant les circonstances – des problèmes ou aucun problème de participation

Une déficiencia mentale est un écart important dans le développement intellectuel. Ceci peut entraîner une certaine limitation d'activité. Les facteurs environnementaux peuvent influencer sur l'étendue de la participation d'un individu dans différents domaines. Par exemple, un enfant atteint de cette déficiencia mentale peut ne pas éprouver beaucoup de désavantage dans un environnement contrôlé où il a à accomplir un ensemble de tâches simples mais nécessaires. Un enfant semblable élevé dans un environnement compétitif et où les attentes scolaires sont élevées risque de voir sa participation restreinte dans diverses situations sociales complexes.

Ancienne déficiencia n'entraînant aucune limitation d'activité mais causant néanmoins des problèmes de participation

Un individu qui s'est remis d'un épisode psychotique aigu, mais qui demeure considéré comme un ancien « patient psychiatrique », risque de se voir refuser des emplois ou d'être rejeté par la société.

Déficiencias et limitations d'activité différentes entraînant des problèmes de participation semblables

Un individu peut avoir un problème de participation dans le domaine de l'emploi du fait qu'on ne l'embauche pas parce que la gravité de sa quadriplégie l'empêche de répondre à certaines exigences liées à l'emploi. Un autre individu quadriplégique moins gravement limité qui est capable d'accomplir les tâches nécessaires peut ne pas être embauché en raison du fait que le quota d'embauche de personnes avec des incapacités a déjà été atteint. Un individu qui est capable d'accomplir les tâches liées à l'emploi peut ne pas être embauché parce qu'une incapacité l'oblige à se déplacer en fauteuil roulant et qu'aucun lieu de travail n'est accessible en fauteuil roulant. Un autre individu en fauteuil roulant peut être embauché pour un emploi et être capable d'accomplir les tâches nécessaires mais voir sa participation à certains aspects de l'emploi restreinte, par exemple ses contacts avec ses collègues, parce qu'il n'a pas accès aux aires de repos du lieu de travail. Cette restriction des relations sociales dans le milieu de travail peut compromettre ses chances d'avancement.

Déficiences supposées entraînant des restrictions marquées de la participation, mais sans limitation d'activité

Un individu travaille auprès de patients atteints du sida. Il est en santé, mais il doit subir périodiquement des tests de dépistage de l'infection par le VIH. Ses activités ne sont pas limitées. Toutefois, des personnes qui le connaissent en dehors du travail soupçonnent qu'il a peut-être été infecté par le virus et elles l'évitent. Ceci entraîne des restrictions importantes de sa participation sociale.

Déficiences non actuellement répertoriées dans la CIH-2 et entraînant des restrictions de la participation

La mère d'un individu est décédée du cancer du sein. Elle a 45 ans et a récemment décidé de subir des tests de dépistage; on a découvert qu'elle est porteuse du code génétique qui la rend vulnérable au cancer du sein. Elle n'a ni problème de fonction ou de structure corporelle ni limitation d'activité, mais on lui refuse une assurance maladie parce qu'elle présente un risque accru de cancer du sein.

Exemples additionnels

Un garçon de 10 ans est dirigé vers un orthophoniste avec le diagnostic « bégaiement ». Au cours de l'examen, on discerne des problèmes de discontinuité dans la parole, des accélérations verbales, des problèmes avec l'ordre de déroulement des mouvements de la parole et un rythme de parole inadéquat (déficiences). Le garçon éprouve des problèmes à l'école lorsqu'il s'agit de lire à voix haute et d'entreprendre une conversation (limitations d'activité). Au cours de discussions en groupe, il ne prend aucune initiative pour prendre part aux discussions (restriction de la participation).

Une femme de 40 ans souffrant d'un coup de fouet cervical qu'elle a subi quatre mois plus tôt se plaint de maux dans le cou, de maux de tête graves, d'étourdissement, de puissance musculaire réduite et d'anxiété (déficiences). Elle éprouve souvent des problèmes à marcher, cuisiner, nettoyer, utiliser un ordinateur ou conduire une automobile. De concert avec son médecin, on a décidé d'attendre que les problèmes soient moins prononcés avant qu'elle reprenne son emploi antérieur (restriction de la participation).

Un homme de 70 ans souffrant d'une épicondylite des joueurs de tennis est dirigé vers un physiothérapeute. Le patient se plaint surtout du fait qu'il ne peut pas participer à son passe-temps préféré alors que les compétitions sont encore en cours (restriction de la participation). Il y a présence de douleur dans l'avant-bras, une force de poigne réduite et hypo-esthésie de la main (déficiences). Il est presque impossible d'effectuer un coup de revers (restriction de l'activité); d'autres activités sont possible quoique certaines d'entre elles sont douloureuses.

Appendice 6

Orientations futures

L'utilisation de la CIH n'a pas été complètement sanctionnée par une résolution ou une entente des États Membres de l'OMS. Même dans le cas de la CIM-10, dont l'utilisation a été sanctionnée par l'Assemblée mondiale de la Santé, seulement un tiers des États Membres rendent compte à l'OMS en bonne et due forme. Par conséquent, l'introduction de méthodes unifiées entre les régions du monde dépend en grande partie des décisions des États Membres d'utiliser les outils disponibles à l'échelle internationale.

L'utilisation de la CIH-2 dépendra en grande partie de son utilité pratique : dans quelle mesure elle peut faire fonction de mesure du rendement des services de santé au moyen d'indicateurs qui s'appuient sur les résultats cliniques, et à quel point elle peut être appliquée dans différentes cultures pour qu'on puisse effectuer des comparaisons internationales afin de préciser les besoins et les ressources en matière de planification et de recherche. La CIH-2 n'est pas directement un outil politique. Cependant, son utilisation peut contribuer de façon positive à la formulation de politiques en fournissant l'information qui appuiera l'instauration de politiques en matière de santé, fera la promotion de l'égalité des chances pour tous et appuiera la lutte contre la discrimination basée sur l'incapacité.

Versions de la CIH-2

Étant donné que différents utilisateurs peuvent avoir des besoins différents, la CIH-2 sera présentée en de nombreux formats et versions :

Volume principal

Les trois dimensions et les facteurs environnementaux dans la CIH-2 sont présentés en deux versions dans le but de répondre aux besoins de différents utilisateurs pour des niveaux de détail différent :

La première version est une *version courte (concise)* qui présente deux niveaux de catégories pour chaque dimension et chaque élément. Les définitions des termes, les inclusions et les exclusions sont également présentées.

La deuxième version est une *version longue (détaillée)* qui présente tous les niveaux de classification et prévoit 9 999 catégories par dimension et par élément. Cependant, un nombre beaucoup moins élevé de catégories ont été utilisées. Les catégories de la version longue peuvent être agrégées à la version courte lorsqu'on a besoin d'information sommaire.

Adaptations spécifiques

- (a) Versions servant à des fins cliniques : ces versions dépendront de l'utilisation de la CIH-2 dans différents domaines d'application clinique (p. ex. l'ergothérapie). Elles seront fondées sur le volume principal, pour ce qui est de la codification et de la terminologie; toutefois, elles fourniront davantage de détails, tels que des lignes directrices pour l'évaluation et les descriptions cliniques. Elles pourront également être réaménagées pour des disciplines particulières (réadaptation, santé mentale, etc.).
- (b) Versions servant à des fins de recherche : ces versions, qui ressembleront aux versions cliniques, répondront à des besoins particuliers en matière de recherche et fourniront des définitions précises et opérationnelles pour l'évaluation des problèmes de santé.

Compte tenu de la multitude d'usages possibles de la CIH-2 et des besoins auxquels elle doit répondre, il importe de signaler que l'OMS et ses centres collaborateurs effectuent du travail complémentaire pour répondre à ces besoins.

La CIH-2 appartient à tous ceux qui l'utilisent. Elle est le seul outil du genre accepté internationalement. Elle vise à recueillir de meilleures données sur l'incapacité et le fonctionnement et à créer un vaste consensus à l'échelle internationale. En vue de faire reconnaître la CIH-2 par différentes communautés nationales et internationales, l'OMS ne ménagera aucun effort pour la rendre facile à utiliser et compatible avec des systèmes de normalisation tels que ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Les orientations futures possibles du développement et de l'application de la CIH-2 se résument ainsi :

- promouvoir la mise en application de la CIH-2 au niveau des pays, en vue de la création de base de données nationales;
- créer un fichier international et un cadre pour rendre possible les comparaisons entre pays;
- définir les algorithmes de l'admissibilité aux avantages sociaux et aux prestations;
- étudier l'incapacité et le fonctionnement chez les membres de la famille (p. ex. une étude de l'incapacité d'un tiers occasionnée par un problème de santé des proches);
- développer les facteurs personnels;
- mettre au point des définitions opérationnelles précises des catégories à des fins de recherche;
- mettre au point des instruments d'évaluation pour l'identification et la mesure¹⁷;
- fournir des applications pratiques au moyen de l'informatisation et de formulaires de saisie de données;
- établir des liens avec les concepts de la qualité de vie et avec la mesure du bien-être subjectif¹⁸;
- recherche en matière d'appariement du traitement ou de l'intervention;
- promouvoir l'utilisation dans des études scientifiques pour fin de comparaison de différents problèmes de santé;
- développer du matériel de formation sur l'utilisation de la CIH-2;
- création de centres de formation et de référence sur la CIH-2, partout dans le monde.

¹⁷ L'OMS est en train de mettre au point des instruments d'évaluation se rapportant à la CIH-2, en vue d'en vérifier l'applicabilité dans différentes cultures. On en fait actuellement l'expérimentation en vue d'en déterminer la fiabilité et la validité. Il y aura trois types d'instruments d'évaluation : une version abrégée servant à des fins de dépistage; une version qu'utiliseront couramment les intervenants; une version intégrale servant à des fins de recherche détaillée. On pourra se les procurer auprès de l'OMS.

¹⁸ Liens avec les concepts de la qualité de vie : Il importe qu'il y ait compatibilité entre le concept de la « qualité de vie » et celui de l'incapacité. Or, la qualité de vie a trait à la façon dont les personnes perçoivent leurs problèmes de santé ou leurs conséquences; il s'agit donc d'un concept de « bien-être subjectif ». Par ailleurs, les concepts de maladie ou d'incapacité se rapportent à des manifestations objectives et extériorisées chez l'individu.

Appendice 7

Remerciements

La CIH-2 n'aurait pu être réalisée sans un important soutien de nombreuses personnes de différentes régions du monde qui ont consacré énormément de temps et d'énergie ainsi que de ressources à ce projet de collaboration internationale. Il n'est pas possible de les remercier toutes ici, mais les principaux centres, organisations et individus sont énumérés ci-dessous.

Centres collaborateurs de l'OMS pour la CIH :

Australie : Australian Institute of Health and Welfare, GPO Box 570, Canberra ACT 2601, Australie.
Contact : Ros Maden

Canada : Institut canadien d'information sur la santé, 377, rue Dalhousie, bureau 200, Ottawa (Ontario), K1N 9N8. Contact : Janice Miller

France : Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI), 236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris, France. Contact : Marc Maudinet

Japon : Japan College of Social Work, 3-1-30 Takeoka, Klyose-city, Tokyo 204-8555, Japon. Contact : Hisao Sato

Pays-Bas : National Institute of Public Health and the Environment, Dept. of Public Health Forecasting, Antonie van Leeuwenhoeklaan, P.O. Box 1, 3720 BA BILTHOVEN, Pays-Bas. Contact : Willem M. Hirs, Marijke W. de Kleijn-de Vrankrijker

Pays nordiques : Department of Public Health and Caring Sciences, Uppsala Science Park, SE 75185 Uppsala, Suède. Contact : Björn Smedby

Royaume-Uni : NHS Information Authority, Coding and Classification, Woodgate, Loughborough, Leics LE11 2TG, Royaume-Uni. Contact : Ann Harding, Jane Millar

États-Unis : National Center for Health Statistics, Room 1100, 6525 Belcrest Road, Hyattsville MD 20782, USA. Contact : Paul J. Placek

Groupes de travail :

The International Task Force on Mental Health and Addictive, Behavioural, Cognitive, and Developmental Aspects of ICIDH, président : Cille Kennedy, Assistant Director for Disability Research, NIMH Division of Services and Intervention Research, 6001 Executive Blvd., Room 7138, Bethesda MD 20892-9631, USA. Coprésidente : Karen Ritchie.

Children and Youth Task Force, président : Rune J. Simeonsson, Professor of Education, Frank Porter Graham Child Development Center, CB 8185, University of North Carolina, Chapel Hill, NC 27599-8185, USA. Coprésidente : Matilde Leonardi.

Environmental Factors Task Force, présidente : Rachel Hurst, 11 Belgrave Road, London SW1V 1RB, Royaume-Uni. Coprésidente : Janice Miller.

Réseaux :

La Red de Habla Hispana en Discapacidades (The Spanish Network). Coordonnateur : Jose Luis Vazquez-Barquero, Unidad de Investigacion en Psiquiatria Clinical y Social Hospital Universitario « Marques de Valdecilla », Avda. Valdecilla s/n, Santander 39008 Espagne.

Organisations non gouvernementales :

Organisation mondiale des personnes handicapées, 11 Belgrave Road, Londres SW1V 1RB, Royaume-Uni.
Contact : Rachel Hurst.

European Disability Forum: Secretariat, Square Ambiorix, 32 Bte 2/A, B-1000, Bruxelles, Belgique.
Contact : Frank Mulcahy.

Conseil régional européen de la Fédération mondiale pour la santé mentale (CREFMSM), boul. Clovis N.7, 1000 Bruxelles, Belgique. Contact : John Henderson.

Consultants :

L'OMS a invité des consultants à participer au projet. Il s'agit des personnes suivantes, qui ont apporté une aide inestimable dans la synthèse et la formulation de cette version provisoire.

Elizabeth Badley

Angela Roberts

Jerome Bickenbach

Jürgen Rehm

Somnath Chatterji

Robert Trotter II

Nick Glozier

David Thompson (consultant en rédaction)

Jane Millar

Janice Miller

Liste des participants individuels au processus de révision :**Afrique Du Sud**

David Boonzaier
Gugulethu Gule
Sebenzile Matsebula
Margie Schneider

Allemagne

Horst Dilling
Prof. Jocheim
Kurt Maurer
H.M. Schian
Michael F. Schuntermann
Ute Siebel

Arménie

Armen Sargsyan

Australie

Gavin Andrews
Robyne Burrige
Rhonda Galbally
Tim Griffin
Tracie Hogan
Richard Madden
Ros Madden
Catherine Sykes

Belgique

Fançoise Jan
Catherine Mollman
J. Stevens
A. Tricot

Brésil

Ruy Laurenti

Canada

Hugh Anton
Denise Avard
Hélène Bergeron
Andra Blanchet
Mario Bolduc
Lucie Brosseau
Lindsay Campbell
Jacques Cats
René Cloutier
Albert Cook
Jacques Côté
Marcel Côté
Cheryl Cott
Aileen Davis
Henry Enns
Gail Finkel
Patrick Fougeyrollas
Adele Furrrie

Linda Gracia
Betty Havens
Anne Hébert
Lynn Jongbloed
Lee Kirby
Jocelyne Lacroix
Mary Law
Lucie Lemieux-Brassard
Rose Martini
Joan McComas
Barbara McElgunn
Janice Miller
Kathia Roy
Patricia Sisco
Denise Smith
Ginette St Michel
Nancy Young

Chili

Racardo Araya

Chine

Wu Xuanguong
Qui Zhuoying

Corée

Ack-Seop Lee

Croatie

Ana Bobinac-Georgievski

Danemark

Aksel Bertelsen
Tora Haraldsen Dahl
Freddy Nielsen

Espagne

Rosa Bravo Rodriguez
Jesusa Pertjo
Jose Luis Vasquez-Barquero

États-Unis

Myron J. Adams
Michelle Adler
Alicia Amate
William Anthony
Susan Spear Basset
Mark Battista
Karin Behe
Stanley Berent
Scott Campbell Brown
Edward P. Burke
Larry Burt
Mary Chamie

Cecelia B. Collier
 M. Doreen Croser
 Gerben DeJong
 Timothy G. Evans
 Debbie J. Farmer
 Manning Feinleib
 Bill Frey
 David Gray
 Arlene Greenspan
 Gulbadan Habibi
 Harlan Hahn
 Nandini Hawley
 Gregory W. Heath
 Gerry Hendershot
 Howard Hoffman
 Joseph G. Hollowell Jr.
 Alan Jette
 Gisele Kamanou-Goune
 Cille Kennedy
 Michael Kita
 Mitchell LaPlante
 Don Lollar
 Perianne Lurie
 Jayne Lux
 Anis Maitra
 Ronald Manderscheid
 John Mather
 Els R. Nieuwenhuijsen
 Joan F. van Nostrand
 Patricia Owens
 D. Jesse Peters
 Paul Placek
 Louis Quatrano
 Geoffrey Reed
 Judy Sangl
 Karin Schumacher
 Katherine D. Seelman
 Raymond Seltser
 Rune J. Simeonsson
 Gretchen Swanson
 R. Alexander Vachon
 Lois Verbrugge
 Patricia Welch
 Gale Whiteneck
 Brian Williams

Éthiopie

Rene Rakotobe

Finlande

Yrjankeikki Erkki
 Leena Matikka
 Matti Ojala
 Seija Talo
 Martti Virtanen

France

François Chapireau
 Annick Deveau
 Serge Ebersold
 Marc Maudinet
 Pierre Minaire (*décédé*)
 Bertrand Morineaux
 Pierre Mormiche
 J.M. Orgogozo
 Gerard Pavillo
 Nicole Quemada
 Karen Ritchie
 Jean-Marie Robine
 Isabelle Romieu
 Pascale Roussel
 Lauri Sivonen
 Annie Triomphe
 Catherine Vaslin

Grèce

Venos Mavreas

Inde

Javed Abidi
 Somnath Chatterji
 Samir Guha-Roy
 Sunanda Koli
 S. Murthy
 D. M. Naidu
 Hemraj Pal
 Shekhar Saxena
 R. Thara

Iran

Mohamed Mehdi Rahimi
 Mourad

Israël

Joseph Yahav

Italie

Giulio Borgnolo
 Carlo Caltagirone
 F. Carnevale
 Rita Formisano
 Giorgio Moretti

Jamaïque

Monica Bartley

Japon

Masataka Arima
 Yuichiro Haruna
 Yoshukuni Nakane
 Mari Oho
 Hisao Sato

Miyako Tazaki
Satoshi Ueda

Jordanie

Abdulla S.T. El-Naggar

Koweït

Adnan Al Eidan
Abdul Aziz Khalaf Karam

Liban

Elie Karam

Lithuanie

Albinas Bagdonas

Luxembourg

Charles Pull
M. De Smedt
Pascale Straus

Maroc

Aziza Bennani

Mexique

Maria Eugenia Antunez
Carmen E. Lara Munoz

Nigéria

Yinka Omigbodum

Norvège

Torbjorg Hostad
Kjersti Vik
Nina Vollestad

Pays-Bas

Jaap van den Berg
J.T.P. Bonte
J.W. Brandsma
José Geurts
K.A. Gorter
J. Halbertsma
Yvonne Heerkens
Willem Hirs
Hans Hoek
Carola van Hof
Marijke Hopman-Rock
Zoltan E. Kenessey
Guuss Lankhorst
W. van Minnen
H. Ten Napel
Wil Ooijendijk
Dorine van Ravensberg
B. Stoelinga
M. de Kleijn de Vankrijker

Durk Wiersma

Royaume-Uni

Kenneth Calman
John Cooper
A. John Fox
Ann Harding
Rachael Hurst
Rachel Jenkins
Howard Meltzer
Peter Mittler
Martin Prince
Victor Wahlstrom
Andrew Walker
Brian Williams

Roumanie

Radu Vrasti

Russie

S. Tsirkin
Yuri M. Xomarov

Slovénie

Andreeja Fatur-Videtec

Suède

Anna Christina Nilson (décédée)
Adolf Ratzka
Bjorn Smedby
Sonja Calais van Stokkom
Gabor Tiroler

Suisse

Simon Haskell
Judith Hollenweger
John Strome

Thaïlande

Poonpit Amatuakul
Kesarin
Roongruangmaairat

Tunisie

Adel Chaker
Mhalla Nejja

Turquie

Ahmet Gogus

Uruguay

Ana M. Frappola
Ana M. Fossatti

Zimbabwe

Useh Ushotanefe

Division statistique de l'ONU
Margarat Mbogoni

Siège de l'OMS :

Différents départements de l'OMS ont participé au processus de révision. Voici la liste des membres du personnel de ces départements :

M. Argandona, formerly of Department of Substance Abuse

Z. Bankowski, Council for International Organizations of Medical Sciences

S. Clark, Department of Publications

C. Djeddah, Department of Disability/Injury Prevention and Rehabilitation

A. Goerdts, Department of Health Promotion

M. Goracci, Department of Injury Prevention and Rehabilitation

P. Lewalle, Global Programme on Evidence for Health Policy

A. L'Hours, Global Programme on Evidence for Health Policy

A. Lopez, Global Programme on Evidence for Health Policy

J. Matsumoto, Department of External Cooperation and Partnerships

C. Murray, Global Programme on Evidence for Health Policy

H. Nabusil, formerly of IMPACT

E. Pupulin, Department of Disability/Injury Prevention and Rehabilitation

C. Romer, Department of Disability/Injury Prevention and Rehabilitation

R. Sadana, Global Programme on Evidence for Health Policy

A. Smith, Department of Disability/Injury Prevention and Rehabilitation

J. Soloman, Global Programme on Evidence for Health Policy

M. Subramanian, formerly of World Health Reporting

M. Thuriaux, Division of Emerging and other Communicable Diseases

B. Thylefors, Department of Disability/Injury Prevention and Rehabilitation

Rachael Shroot, Matilde Leonardi, Can Çelik et Senda Bennaïssa se sont chargés d'aspects spécifiques du travail de révision.

Shekhar Saxena et Jaynbe Lux se sont chargés de la révision en fonction de tous les commentaires reçus.

T. Bedirhan Üstün a géré et coordonné le processus de révision et l'ensemble du projet CIH-2.